

CONTRAT DE VILLE UNIQUE

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE

2015 / 2020

			
 PREFECTURE DES YVELINES	 communauté d'agglomération		
			
			
			
			

SOMMAIRE

Sommaire	1
CHAPITRE 1 le territoire et ses dynamiques	3
I - PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
II. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE (SYNTHESE)	9
Le pilier cohésion sociale	10
I. L'Education	11
II. La santé	15
III. Sécurité, prévention de la délinquance et accès au droit.....	20
Le pilier cadre de vie et rénovation urbaine.....	25
I. Cohésion sociale et cohésion urbaine	26
II. L'habitat et le peuplement.....	35
III La Gestion Urbaine de Proximité.....	38
Le pilier emploi et développement économique	40
I. Des écarts quantitatifs et qualitatifs entre dynamiques de développement du territoire et emplois dans les quartiers	41
CHAPITRE 2 LES ENJEUX ET ORIENTATIONS THEMATIQUES.....	47
I. LES AXES TRANSVERSAUX	48
II. PILIER 1 : COHESION SOCIALE	53
<i>AXE 1.1 Développer un projet éducatif de territoire pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires.....</i>	<i>54</i>
<i>AXE 1.2. Favoriser le développement de la santé dans les quartiers prioritaires</i>	<i>58</i>
<i>AXE 1.3. Renforcer la sécurité, la prévention et l'accès au droit</i>	<i>62</i>
<i>AXE 1.4. Favoriser la vie associative comme vecteur de lien social</i>	<i>66</i>
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	67
<i>AXE 2.1. Mettre en œuvre une politique de peuplement adaptée aux quartiers prioritaires....</i>	<i>69</i>
<i>AXE 2.2. Mettre en place une démarche de GUP efficace et inclusive.....</i>	<i>71</i>
<i>AXE 2.3. Définir une stratégie de renouvellement urbain et l'adapter à chaque quartier.....</i>	<i>73</i>
PILIER 3 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	75
<i>AXE 3.1. Dynamiser l'activité éconon</i>	<i>--</i>
<i>AXE 3.2. Développer l'accès à l'emp</i>	<i>--</i>

Carrières-sous-Poissy, le 1^{er} juillet 2015

CHAPITRE 3 LES QUARTIERS PRIORITAIRES.....	82
FICHE QUARTIER Résidence du PARC (Vernouillet).....	83
FICHE QUARTIER Noé-Feucherets (Chanteloup-les-Vignes)	87
FICHE QUARTIER Les Oiseaux (Carrières-sous-Poissy)	91
FICHE QUARTIER Les Fleurs (Carrières-sous-Poissy).....	95
CHAPITRE 4 LA GOUVERNANCE	99
CHAPITRE 5 LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	104
CHAPITRE 6 LA PROGRAMMATION 2015.....	117
Liste des sigles.....	137
ANNEXES	138

CHAPITRE 1 LE TERRITOIRE ET SES DYNAMIQUES

I - PRESENTATION DU TERRITOIRE

Un Contrat de Ville qui s'inscrit dans un territoire en mutation

A - Le territoire de la CA2RS

La Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS) regroupe depuis 2012, douze communes.



Elle s'est dotée **d'un projet de territoire avec 4 objectifs principaux** :

Organiser le développement urbain en travaillant sur des quartiers qui regroupent habitat et activités innovantes liées aux éco-activités.

Impulser la création d'une spécificité économique en s'orientant vers la filière éco construction. Il s'agit également de rechercher l'équilibre entre emplois et habitat. A Chanteloup-les-Vignes, la zone d'activités des Cettons II est en cours de commercialisation.

Désenclaver le territoire en créant de nouvelles infrastructures routières et en mettant en place un réseau de transports en commun adapté (y compris une desserte fluviale).

Valoriser le paysage en créant un parc écologique et de loisirs, en réaménageant les berges de la Seine pour la promenade, en favorisant une exploitation agricole des terres cultivables à vocation énergétique.

Ce territoire, qui s'organise autour de la boucle de Chanteloup-les-Vignes, dispose de vrais atouts (présence de la Seine, foncier libre, la proximité de pôles majeurs...) mais qui ne produisent pas encore suffisamment d'effets leviers en raison d'un certain nombre de freins observés : difficultés d'accès et desserte interne peu structurante, un défaut de composition urbaine et le mitage des espaces libres, dépendance aux pôles extérieurs en termes de développement économique et d'emploi, etc...

C'est pourquoi, dans le cadre de l'OIN, la boucle de Chanteloup-les-Vignes a été identifiée comme un des principaux sites à enjeu de la Seine Aval. Un projet de développement ambitieux associant économie, environnement et habitat est actuellement en marche. Il s'articule autour de quatre priorités liées:

1. Le développement économique orienté vers l'essor des filières de l'éco construction et de l'éco industrie avec, en particulier, la création de l'Ecoport à Triel-sur-Seine (porté par Ports de Paris) et la création d'un quartier économique en relation directe, l'Ecopôle,

2. La constitution progressive d'une structure urbaine avec, pour les prochaines années, la constitution d'une Nouvelle Centralité et la requalification du quartier Saint-Louis à Carrières-sous-Poissy et à terme, le développement de l'espace interstitiel entre les communes de Triel-sur-Seine et Chanteloup-les-Vignes,

3. Le développement des transports en commun et de l'accessibilité de la boucle, déjà améliorée par l'ouverture, en 2003, du pont de Triel-sur-Seine, mais à renforcer par des lignes structurantes qui organisent un rabattement sur des dessertes ferroviaires rendues par ailleurs plus efficaces (cadencement sur la rive droite et rive gauche, arrivée du RER E en 2022, amélioration du RER A et prolongement de la Tangentielle Ouest jusqu'à Achères Ville),

4. Un projet environnemental et agricole centré sur la remise en culture du coeur de boucle pollué par l'épandage des boues de Paris et organisé autour de la production de miscanthus, permet à la fois de structurer l'espace et l'ouvrir à nouveau au public avec des circulations douces, de cantonner la pollution dans les couches superficielles pour éviter la pollution de la nappe phréatique, et de développer les filières des bio-bétons et bioplastiques avec les entreprises présentes sur le territoire (Calcia et Peugeot).

B - La réorganisation des intercommunalités : une évolution institutionnelle en toile de fond

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 impacte la carte des intercommunalités de la Seine Aval. Considérées comme étant comprises dans l'unité urbaine de Paris, les communes de Seine Aval ont pour obligation d'intégrer une intercommunalité qui elle-même devra contenir au moins 200 000 habitants.

La communauté d'agglomération des deux rives de Seine, pour respecter cette nouvelle disposition, doit donc s'agrandir. Une intercommunalité le long de la vallée de la Seine regroupant a minima la communauté de communes Poissy-Achères-Conflans, la communauté d'agglomération des deux rives de Seine, la communauté d'agglomération Seine et Vexin et la communauté d'agglomération du mantois en Yvelines, semble se dessiner et permettrait de regrouper plus de 70 communes et près de 400 000 habitants. La mise en place effective de la nouvelle intercommunalité sera au plus tard organisée pour le 1^{er} janvier 2016.

Sur ce nouveau périmètre intercommunal, huit communes seront concernées par un contrat de ville : Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy et Vernouillet. S'il est sans doute trop tôt pour bâtir les nouvelles modalités de la politique de la ville sur cette base, la question devra nécessairement être reposée une fois la nouvelle intercommunalité établie.

C. Des enjeux de cohésion sociale

Le territoire de la CA2RS est très divers et est caractérisé par de fortes disparités entre les villes qui la composent. Les villes de Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet accueillent des quartiers en difficultés qui doivent pouvoir bénéficier du développement à venir sous peine de renforcer leur stigmatisation. La politique de cohésion sociale constitue donc un enjeu majeur pour agir sur les fragilités du territoire et réduire les disparités qui seraient facteurs de déséquilibre pour l'ensemble de l'agglomération.

Dans cet esprit, la politique de la Ville et donc le futur Contrat Unique répond donc à deux enjeux majeurs :

- Penser le renouvellement des quartiers en lien avec les projets de développement de l'agglomération,
- Réduire les disparités entre les territoires via la mise en œuvre de politiques structurantes.

D. La nouvelle géographie prioritaire

1. Une géographie prioritaire en partie renouvelée

Les 3 villes concernées par le Contrat de Ville (Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet) sont inscrites dans la Politique de la Ville depuis plusieurs années, au titre de différents dispositifs :

Contrats Urbains de Cohésion Sociale :

- Chanteloup-les-Vignes (quartier de la Noé) : CUCS de catégorie 1
- Carrières-sous-Poissy (quartier des Fleurs ; quartiers des Oiseaux) : CUCS de catégorie 2
- Vernouillet (quartier du Parc) : CUCS de catégorie 3

Programme de réussite Educative : les 3 villes en bénéficient

Projet de rénovation Urbaine sur le quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes

Atelier Santé Ville à l'échelle de la CA2RS

La **nouvelle géographie prioritaire** définie par la loi pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 redessine la carte des quartiers abritant les ménages à bas revenus. L'identification des nouveaux quartiers devant bénéficier en priorité des crédits de la politique de la ville a été déterminée par le CGET à partir d'un critère unique de pauvreté et d'un seuil minimal de 1000 habitants par quartier.

Au total le nouveau contrat de ville de la CA2RS concerne **6 quartiers dont 4 prioritaires et 2 quartiers de veille**.

2. Les quartiers prioritaires

La CA2RS regroupe 4 quartiers prioritaires répartis sur trois communes (Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet).

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste et le périmètre des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette liste fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux ou tous les trois ans si les évolutions observées le justifient.

3. Les quartiers de veille

Les quartiers de veille correspondent aux anciens quartiers du contrat urbain de cohésion sociale qui ne font pas partie des quartiers prioritaires en raison de leur population (inférieure à 1000 habitants) ou d'un revenu médian de leurs habitants supérieur au seuil de bas revenu retenu pour les quartiers prioritaires.

Ces quartiers continueront à faire l'objet de l'attention des signataires du contrat de ville en mobilisant leurs moyens de droit commun en termes d'ingénierie ou de solidarité locale.

Les dispositifs existant sur ces territoires peuvent être poursuivis : programme de réussite éducative, les actions en faveur de la cohésion sociale, de la prévention de la délinquance ou de l'accueil des nouveaux habitants.

Les dispositifs d'observation et de suivi qui seront mis en place dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville intégreront les quartiers de veille afin d'aider les partenaires à adapter leur intervention dans ses quartiers en fonction de l'évolution de la situation économique et sociale et du contexte urbain.

4. Le territoire vécu

La notion de territoire vécu correspond aux lieux régulièrement fréquentés par les habitants des quartiers de la politique de la ville qui ne sont pas présents dans les périmètres réglementaires définis en 2014. Il s'agit principalement d'équipements publics et de services d'intérêt collectif dont l'action bénéficie aux habitants de ces quartiers.

Ces territoires seront pris en compte dans la définition des actions à mettre en œuvre au titre du nouveau contrat de ville. Leurs périmètres seront définis avec les acteurs de terrain dans le cadre des projets de quartier.

Les quartiers du contrat de ville 2015-2020

Ville	Quartier	Nombre d'habitants	Revenu médian
QUARTIERS PRIORITAIRES			
Chanteloup-les-Vignes	La Noé	5 910	10 400€
Carrières-sous-Poissy	Oiseaux	1 850	11 600 €
	Fleurs	2 950	11 800 €
Vernouillet	Résidence du Parc	2 570	12 200€
QUARTIERS DE VEILLE			
Carrières-sous-Poissy	Les Trois Tours	278	
Chanteloup-les-Vignes	ZAC des Feucherets	ND	

II. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE (SYNTHESE)

Une démarche globale de diagnostic a été conduite, en préparation du nouveau Contrat de Ville, sous la forme de :

- diagnostics territoriaux des villes de Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet
- des éléments de diagnostic thématiques sur les piliers du Contrat de Ville en vue de la préparation des groupes de travail thématiques

Cette démarche organisée à partir d'une trentaine d'entretiens avec les acteurs locaux et d'analyse documentaire a recensé, par pilier et par thème, les éléments d'état des lieux et les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, dans leurs atouts et leurs limites, pour faire ressortir ensuite des enjeux. Ces enjeux ont permis d'appuyer la réflexion des acteurs en vue de l'élaboration du contrat de ville et ont été débattus et enrichis dans le cadre des groupes de travail thématiques.

LE PILIER COHESION SOCIALE

I. L'ÉDUCATION

Les quartiers prioritaires de la CA2RS **se caractérisent par la place importante de la jeunesse**. C'est particulièrement vrai à Chanteloup-les-Vignes où les moins de 25 ans représentent 41 % de la population. Ils représentent 34% à Carrières-sous-Poissy et 36% à Vernouillet. Si cela constitue **un potentiel et des dynamiques à valoriser**, il n'en demeure pas moins qu'une grande partie de la jeunesse des quartiers rencontre de fortes difficultés et qu'on observe des écarts très profonds avec le reste du territoire, en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi.

On observe ainsi **un faible taux de qualification de la population** puisque la part des plus de 15 ans ne disposant d'aucun diplôme est de 31% à Chanteloup-les-Vignes, 23% à Carrières-sous-Poissy et 29% à Vernouillet. **Le taux de scolarisation des 15/24 ans** y est nettement plus faible que dans son environnement comme le montre ce tableau.

Le taux de scolarisation des 15 / 24 ans

Chanteloup-les-Vignes	Carrières-sous-Poissy	Vernouillet	Département
62 %	56 %	58 %	71 %

A. La réussite éducative

1. Des écarts importants de réussite scolaire

A partir d'indicateurs de référence qui permettent de comparer les territoires, on peut mesurer les inégalités scolaires entre les quartiers et l'agglomération. Ainsi, le retard d'au moins un an à l'entrée en 6^{ème} est largement supérieur sur les 3 villes aux moyennes départementales, académiques et nationales. Le taux de réussite au brevet des collèges (DNB) est plus contrasté, révélant des différences entre les collèges – celles-ci étant dues à la mixité de leur recrutement comme à Vernouillet ou aux efforts pédagogiques, finalement couronnés de succès comme au collège Cassin à Chanteloup-les-Vignes.

On voit en effet un certain nombre de différences se dessiner entre les villes.

A Chanteloup-les-Vignes, des résultats scolaires en progression, avec un taux d'élèves entrant en 6^{ème} avec un an de retard qui a subi une très forte diminution au collège Cassin (19,6% en 2013 contre 43% en 2006, 18,2% en 2014) et une orientation en seconde générale et technologique plus forte (50% en 2014 à René Cassin contre 30,2% en 2010)

A Vernouillet, le collège Emile Zola a des résultats satisfaisants au regard des moyennes départementales et nationales, avec un taux de passage de la 3^{ème} en 2^{ème} pro de 18,8% contre 15,9% pour le département et 20,1% au niveau national, en 2013.

A Carrières-sous-Poissy, on note surtout un vrai contraste entre les deux collèges, qui est flagrant lorsqu'on observe les taux de passage de 3^{ème} en seconde générale et technologique (54,1% à Flora Tristan contre 73,7% à Claude Monet et 71,4% pour le département en 2014).

La réussite éducative : entrée en 6^{ème} et obtention du Diplôme National du Brevet

2013 (en %) ¹	Chanteloup-les-Vignes		Vernouillet	Carrières-sous-Poissy		Yvelines	Académie
	Cassin 249 élèves	Magellan 270 élèves	Emile Zola ² 353 élèves	Flora Tristan 334 élèves	Claude Monet 379 élèves		
Retard d'au moins un an à l'entrée en 6^{ème}	15,6 %	20 %	11,8 %	17,4 %	10,4 %	8,3 %	9,7 %
Réussite au DNB	81,3 %	81 %	88,5 %	74,2 %	95,6%	87,9 %	85,7 %

2. Une absence de mixité scolaire

Les établissements scolaires des quartiers prioritaires **sont fortement ségrégués**, avec de fortes concentrations d'élèves issus de familles défavorisées dans les établissements des quartiers prioritaires, particulièrement dans les collèges de Chanteloup-les-Vignes où la proportion d'élèves issus de « PCS défavorisées »³ en 6^{ème} est de 60.6% à Magellan et de 70.5% à Cassin en 2011 (respectivement 57,4% et 79,1% en 2014). A Carrières-sous-Poissy, ce taux est de 57,3% à Flora Tristan en 2014 (28.6% pour l'académie). A Vernouillet, le même indicateur est de 27,2% en 2014.

Les élèves boursiers sont très nombreux, notamment à Chanteloup, où ils représentent en 2013, 43,8% au collège Cassin alors que la moyenne départementale est de 19,5%.

Cette spécialisation de l'école dans les quartiers populaires est encore aggravée par des **phénomènes d'évitement scolaires marqués**. Ainsi, à Chanteloup-les-Vignes, les familles arrivées récemment sur le quartier n'y scolarisent pas leurs enfants, ce qui met en péril la stratégie de diversification de l'habitat portée par la Ville depuis longtemps. A Vernouillet, le groupe scolaire du Parc dont le recrutement est totalement centré sur le quartier du Parc se voit affecté par de nombreuses demandes de dérogation à la carte scolaire ainsi que de nombreuses inscriptions dans une école privée, avec une baisse d'effectifs liée.

¹ Les données actualisées 2014 figurent dans les fiches quartier

² Hors éducation prioritaire

³ Les PCS défavorisées sont une catégorie de l'Education Nationale pour qui comprend les ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle.

B. De véritables efforts pour construire une réponse éducative adaptée sur le territoire

1. En matière de soutien éducatif aux élèves

La **géographie prioritaire de l'Education nationale** était déjà déployée sur les quartiers en Politique de la Ville avec des réseaux de réussite scolaire. A la rentrée, **2 établissements seront en REP** (Fora Tristan à Carrières-sous-Poissy, Magellan à Chanteloup-les-Vignes) et **un en REP+ autour du collège René Cassin** à Chanteloup-les-Vignes. Les écoles du quartier du Parc, bien qu'elles rencontrent de fortes difficultés ne bénéficient pas de dispositif de la géographie prioritaire car le collège qui les dessert est situé hors du quartier prioritaire et dispose d'un recrutement mixte à l'échelle de la ville.

Les établissements desservis par la géographie prioritaire de l'Education Nationale bénéficient de **nombreux dispositifs de soutien éducatif** de l'Education Nationale : « Accompagnement éducatif » mobilisé à Chanteloup-les-Vignes et à Carrières-sous-Poissy ; « Dispositif D'Col » : accompagnement personnalisé à orientation numérique (élèves de sixième et de CM2), mobilisé à Chanteloup-les-Vignes ainsi qu'à Carrières-sous-Poissy ; « Projet éducatif artistique et culture » (PEAC) au Collège Cassin de Chanteloup-les-Vignes. On peut également citer les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant (UPE2Aa) implantées à Chanteloup-les-Vignes au collège René Cassin et à l'école Paul Verlaine ainsi qu'au collège Claude Monet à Carrières-sous-Poissy.

Des **expériences de confortation d'établissements scolaires en difficulté** ont été réalisées sur le territoire comme l'exemple du programme de soutien expérimental développé à l'école Dorgelès par le groupe de chercheurs « RES » (soutien à la parentalité, soutien aux enfants en difficulté d'apprentissage, soutien aux enseignants).

En matière de **lutte contre le décrochage scolaire, il faut noter l'action innovante** mise en œuvre à Chanteloup-les-Vignes du **Pôle Accueil Jeune**, porté par la Fondation d'Auteuil et cofinancé à 80% par le Conseil Départemental. Le PAJ centre son action en direction des enfants exclus des écoles de façon temporaire et définitive, afin de retisser les liens entre les jeunes, les familles et l'école.

Il existe aujourd'hui un **programme de réussite éducative** dans chacune des trois villes impliquées dans la politique de la ville. Les PRE disposent d'un bilan positif en termes de résultats obtenus et de capacité à renforcer les partenariats. Ils mobilisent un large partenariat **et suivent un nombre important d'enfants** : 209 enfants et jeunes suivis à Carrières-sous-Poissy, 315 à Chanteloup-les-Vignes, 102 à Vernouillet.

2. En matière de parentalité

Une partie des dynamiques éducatives portent également sur la **parentalité**, sujet jugé majeur pour l'ensemble des partenaires. Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » a pour but de faciliter le dialogue avec les parents d'origine étrangère (acquisition du français, fonctionnement de l'école, valeurs de la République...). Il est actuellement mobilisé à Chanteloup-les-Vignes et pourrait être développé sur d'autres sites.

Concernant Vernouillet, qui n'entre pas dans les dispositifs de l'éducation prioritaire, l'Education Nationale propose d'engager une réflexion, en lien avec la collectivité locale, sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs, une large gamme d'intervention est proposée sur le territoire, notamment par les centres sociaux autour des ateliers sociolinguistiques, de cafés des parents...

Il faut signaler **l'apport important du Contrat Social de Territoire (Conseil Départemental 78)**, notamment dans le champ de la parentalité, sur les 3 communes du Contrat de Ville. A Chanteloup-les-Vignes, le CST a permis de conforter les nombreuses initiatives engagées par la Ville (tel que bib et ludo, le dispositif « bourse à projets » et « l'Allocation Municipale Etudiants »...). A Vernouillet et Carrières-sous-Poissy, il a contribué à structurer des réseaux de professionnels et à faire émerger des réponses en direction des parents : ateliers parents/enfants autour du langage, Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

3. En matière d'accompagnement socio-éducatif : une offre riche mais un enjeu de renforcement de l'accessibilité et de meilleure coordination

Le territoire de l'agglomération propose une offre riche et plutôt intégrée en matière d'aides, d'accompagnement éducatif, d'accueil des mineurs (jeunes enfants, enfants, adolescents) et de loisirs. Cette offre est bien structurée avec des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) dans les 3 villes et des Contrat enfance jeunesse. Chaque ville est également dotée d'un PEDT⁴ qui permet d'articuler l'ensemble des temps de l'enfant (incluant le scolaire, le périscolaire et familial).

Les ressources locales du territoire **en matière de sports, culture, arts et sciences** existent à la fois sur ou proche des quartiers (ludothèque et bibliothèque sur le quartier du Parc, Cyber-base et équipements sportifs, chapiteau des contraires à Chanteloup-les-Vignes, etc.) ou à l'échelle Ville ou Agglomération. Deux équipements culturels portés par la CA2RS vont augmenter prochainement ce potentiel : le Parc aux Etoiles de Triel pour la culture scientifique et le Château Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy pour la culture numérique.

Mais les acteurs soulignent **des freins à l'accessibilité de ces équipements**, pour des raisons de difficulté de mobilité, de méconnaissance ou de freins culturels. Les acteurs mentionnent à ce propos **un manque de lisibilité de l'offre éducative pour les partenaires, mais aussi et surtout pour les usagers** (enfants, familles) ainsi que des défauts de coordination entre partenaires notamment Education Nationale et collectivités, malgré de bonnes coopérations ponctuelles. Des **lacunes existent aussi au niveau de l'offre culturelle**, notamment en matière d'accès à la lecture à Chanteloup-les-Vignes, faute de ressources suffisantes (un projet est en cours) mais aussi à Carrières-sous-Poissy, où il y aurait un enjeu de renforcer l'accessibilité à la médiathèque située en dehors des quartiers prioritaires (éloignement, coupure géographique).

⁴ Projet Educatif Territorial

II. LA SANTE

A. Les données d'état de santé

1. Des écarts importants en matière d'indicateurs de santé

Certains indicateurs de santé sur les trois villes concernées par le Contrat de Ville témoignent de fortes inégalités territoriales de santé. C'est le cas notamment de l'IDH 2 (Indice de Développement Humain), indicateur synthétique prenant en compte trois composantes : le niveau de vie, l'espérance de vie à la naissance et l'éducation. Ainsi, l'IDH 2 est particulièrement bas à Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy, et largement inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale⁵.

Tableau comparatif de l'IDH2 des communes du Contrat de Ville

Carrières-sous-Poissy	Chanteloup-les-Vignes	Vernouillet	Yvelines	Ile-de-France	France
0,36	0,34	0,54	0,63	0,57	0,51

D'autres indicateurs témoignent également de ce même écart⁶ :

Le taux d'affections de Longue Durée (ALD) qui est de 12,9% à Carrières-sous-Poissy, 11,6% à Vernouillet et 13,1% à Chanteloup-les-Vignes, alors qu'il est de 11,2%, à l'échelle du département.

Au sein de ces personnes en ALD, on note une représentation des personnes de plus de 65 ans supérieure aux moyennes départementales et régionales (ex : 47,6% à Vernouillet contre 40,6% pour les Yvelines et 42,7% pour l'Ile-de-France).

Un taux de mortalité infantile particulièrement élevé à Chanteloup-les-Vignes (5,8 pour mille) et à Carrières-sous-Poissy (5,6 pour mille) par rapport à la moyenne départementale (3,7 pour mille). Il est de 1,5 pour mille à Vernouillet.

Une surmortalité significative pour certaines pathologies chez les femmes des trois communes et notamment les maladies de l'appareil circulatoire et certains cancers spécifiques.

Les données infra-communales ne sont pas disponibles pour renseigner l'état de santé spécifique des quartiers prioritaires mais il apparaît évident que leur poids dans les villes concernées influe sur ces indicateurs.

⁵ A noter que l'Agence Régionale de Santé considère comme prioritaire toute commune sur laquelle l'IDH2 est inférieur à 0,52

⁶ Source : Monographies ARS 2006-2008 sur les trois communes, citées par le diagnostic territorial de santé réalisé en 2013 par Icône Médiation Santé.

2. Des problématiques spécifiques

Le diagnostic territorial de santé⁷ (2013) et les informations qualitatives recueillies auprès des acteurs de terrain attirent l'attention sur des points de fragilité spécifiques.

A Chanteloup-les-Vignes : la santé mentale des enfants, adolescents et adultes ; le travail sur l'image et le respect de soi ; la toxicomanie des jeunes, l'information des jeunes et des parents en situation de vulnérabilité sociale sur la CMU, etc.

A Carrières-sous-Poissy : les addictions chez les jeunes et les Gens du Voyage; l'hygiène de vie des enfants, l'accès financier aux soins ; le respect des rythmes veille-sommeil, etc.

A Vernouillet : la santé mentale (précarité, stress, isolement) ; les addictions ; la santé des jeunes, hygiène de vie mais aussi la qualité de vie des personnes âgées ; une problématique spécifique d'accès aux droits et aux soins, en particulier pour les Gens du Voyage, etc.

Sur les trois communes, il est également constaté des problématiques quant au handicap : les actions existantes ne sont pas suffisamment mises en valeur et il est constaté un manque de place au sein des établissements spécialisés.

3. Une offre de soins de premier recours à surveiller

Ces communes ont globalement une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne départementale avec, pour certaines d'entre elles (notamment à Chanteloup-les-Vignes) un fort vieillissement de la démographie médicale (part des médecins de plus de 55 ans).

Démographie médicale (Source : Diagnostic territorial de Santé)

	Densité médecins pour 10 000 hab.	% médecins > 55 ans
Carrières-sous-Poissy	6,5	60
Chanteloup-les-Vignes	7,3	86
Vernouillet	6,4	33
Yvelines	8,3	

En ce qui concerne **les autres professionnels de santé, la couverture est variable sur les trois villes** : à Chanteloup-les-Vignes, on dénote un nombre insuffisant d'orthophonistes et de psychomotriciens ; à Carrières-sous-Poissy, le taux d'infirmiers est bien inférieur à la moyenne de la CA2RS et de l'Île-de-France mais il y a une bonne densité pour les kinésithérapeutes ; à Vernouillet, on note une densité élevée pour les infirmiers mais faible pour les kinésithérapeutes et dentistes, etc. On note aussi des difficultés éducatives pour les parents de jeunes enfants. Les délais d'accès à la psychiatrie infanto-juvénile sont longs.

⁷ Réalisé en 2013 par Icône Médiation Santé

Des **dynamiques existent cependant sur le territoire** avec des villes préoccupées par le maintien de l'offre de santé et des questionnements autour du développement de réseaux de professionnels de santé. Par ailleurs, des partenaires majeurs en santé développent leurs moyens pour favoriser l'accès aux soins :

- **L'Agence Régionale de Santé**, à travers son implication dans la mise en œuvre du CLS et les leviers d'actions qu'elle propose pour lever les freins entravant l'accès à la prévention et aux soins.
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**, à travers ses dispositifs d'aide pour favoriser l'accès aux soins (CMU, ASE, etc.) et les programmes d'accompagnement en santé qu'elle développe (Santé active, SOPHIA, etc.).
- **Le Conseil Départemental**, à travers ses moyens de droit commun (PMI, bilans santé dans les écoles, etc.) et dans le cadre des Contrats Sociaux de Territoire au sein desquels sont développées quelques actions liées à la promotion de la santé.

Mais également **les associations spécialisées et l'Education Nationale**, investies dans la mise en œuvre d'actions en santé, en partenariat avec la CA2RS.

B. Un Contrat local de santé communautaire et des villes investies

1. Un Contrat local de santé comme cadre d'action

Le territoire de la **CA2RS a construit depuis plusieurs années une politique de santé communautaire** qui s'est déployée à partir de la Politique de la Ville. Dès 2004, un premier Atelier santé Ville (ASV) voit le jour, concernant les communes de Vernouillet, de Chanteloup-les-Vignes et d'Achères, géré par le SIPAICOV (Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Actions Intercommunales des Contrats de Ville). En 2007, Chanteloup-les-Vignes est sortie du SIPAICOV et a créé un ASV en lien avec Carrières-sous-Poissy. Cet ASV a été étendu en 2010 à l'ensemble des communes de la CA2RS. En 2012, un Contrat Local de Santé (CLS) est signé par la CA2RS, l'ARS et la Préfecture.

Le Contrat Local de Santé est organisé autour de **5 axes stratégiques** :

Axe stratégique 1 :

Améliorer l'efficacité des partenariats et du partage des connaissances

- Objectif 1 : Développer les partenariats entre les acteurs du social et du médico-social
- Objectif 2 : Permettre une meilleure connaissance de l'offre et des dispositifs sanitaires et de médiation

Axe stratégique 2 :

Prévenir les conduites à risque

- Objectif 1 : Dans le domaine de la santé mentale des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité
- Objectif 2 : Dans le domaine des addictions à l'alcool et au cannabis des jeunes
- Objectif 3 : Dans le domaine de la sexualité
- Objectif 4 : Dans le domaine de l'hygiène de vie

Axe stratégique 3 :

Faciliter l'accès à la prévention et aux soins

- Objectif 1 : Renforcer l'accès au premier recours
- Objectif 2 : Lever les freins entravant l'accès à la prévention et aux soins
- Objectif 3 : Réduire les inégalités dans l'accès à la prévention

Axe stratégique 4 :

Adapter les réponses au plus près des besoins dans le secteur du médico-social

- Objectif 1 : Favoriser la prise en charge adaptée des personnes âgées à leur domicile
- Objectif 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou fragiles
- Objectif 3 : Aménager l'espace urbain en direction de publics cible

Axe stratégique 5 :

Diminuer les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé par la promotion d'un environnement favorable

- Objectif 1 : Prendre en compte les déterminants environnementaux identifiés
- Objectif 2 : Lutter contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie

Dans ce cadre, des actions territorialisées cofinancées CA2RS/ARS sont déployées sur le territoire des 3 communes du Contrat de Ville, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires.

A titre d'exemple, dans **les domaines prioritaires de la prévention des conduites à risque** et de **l'accès à la prévention et aux soins**, plusieurs actions y sont conduites :

- Santé mentale : soutien ethno-psychologique ; groupes de parole à l'attention de femmes victimes de violences,
- Addictions : sensibilisation des jeunes aux risques liés aux addictions, théâtre de prévention santé dans les collèges; formations à l'attention des professionnels,

- Santé sexuelle : permanences santé à l'attention des jeunes et interventions dans les collèges; groupes de parole femmes ; journée des femmes et journée de lutte contre le SIDA au sein des collèges.
- Hygiène de vie : Ateliers forme et bien-être et sensibilisation à une bonne hygiène de vie dans le cadre de la prévention primaire et tertiaire des maladies chroniques; sensibilisation auprès des jeunes, journée santé ; forum de prévention des accidents de la vie domestique.
- Accès à la prévention et aux soins : journée de la santé (dépistages, valorisation des dispositifs existants, initiation aux premiers secours, etc.); séances de vaccination sur 2 communes; (à venir) journée concernant l'autisme.
- Chanteloup et Vernouillet accueillent des sites de vaccination et relaient les campagnes. En ce qui concerne la réponse aux besoins dans le domaine médico-social, un projet est en cours afin de favoriser l'accès aux métiers d'aide à la personne. Il entre en cohérence avec le projet «habiter mieux » du Conseil Départemental ainsi qu'avec les actions portées par les CCAS (activités de lien social, maintien à domicile, aménagement des logements,)

2. Des villes investies

Il est constaté un réel engagement des Villes impliquées dans le Contrat de Ville, qui mettent en place des actions au plus près des habitants:

A Carrières-sous-Poissy : des campagnes d'information (rencontres handisport, « le sport, c'est la santé », don du sang, téléthon, etc.) ; la participation au Plan National Nutrition Santé, avec par exemple la semaine du goût ; un accompagnement fort sur la santé des femmes et la santé des jeunes ; une mobilisation concernant la prise en charge du handicap et notamment l'accessibilité.

A Chanteloup-les-Vignes : de nombreuses activités de prévention auprès des jeunes par le service des sports et de la prévention (addictions, activité physique et nutrition, vie affective et sexuelle, estime de soi, etc.) ; des actions en direction de la petite enfance (nutrition et activités physiques) et des personnes âgées (maintien à domicile, lien social).

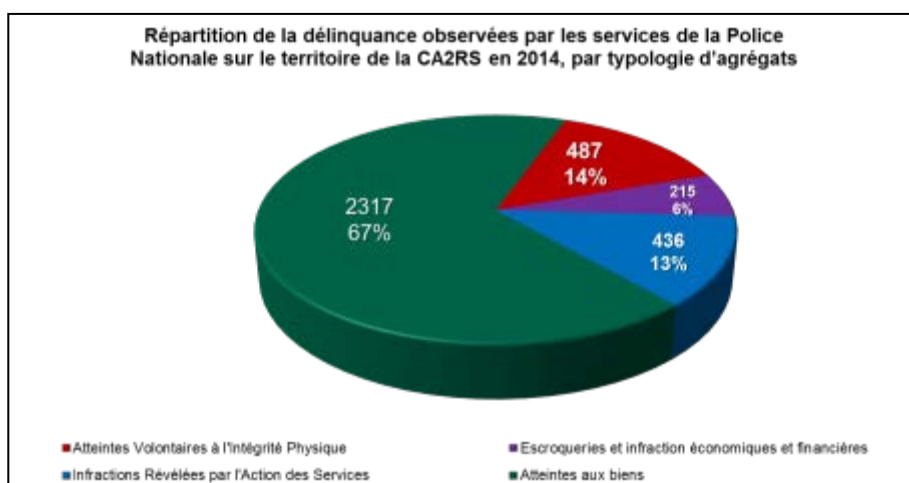
A Vernouillet : « Du jardin à mon assiette » (CST) ; des actions pour faciliter l'activité physique dans le Parc ; un espace écoute (souffrance psychosociale / emploi).

III. SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AU DROIT

A. Les données sur la sécurité

1. L'état de la délinquance et son évolution

En 2014, 3455 faits de délinquance ont été enregistrés sur le périmètre de la CA2RS. Cette délinquance se répartit en plusieurs faits, parmi lesquels les atteintes aux biens dominant largement.



Les principaux constats⁸ sur l'évolution de la délinquance font apparaître les points suivants :

- les atteintes aux biens ont tendance à diminuer (5% entre 2013 et 2014)
- il en est de même pour les atteintes à l'intégrité physique (7,5% entre 2013 et 2014)
- ce sont les infractions financières qui augmentent fortement avec près de 20% en plus

La **délinquance de voie publique**⁹ diminue également (moins 5%), avec notamment une baisse conséquente des vols par effraction et des vols avec violence (jusqu'à moins 20% pour cette catégorie). Cette baisse est également observée sur les communes prioritaires de la politique de la ville, ce qui constitue un élément positif. En effet, ces infractions sont considérées par les spécialistes de la sécurité publique comme celles qui nourrissent principalement le sentiment d'insécurité de la population. L'évolution est néanmoins quelque peu différente selon les communes du Contrat de Ville.

⁸ Comité de pilotage du CISPD – 6 mai 2015

⁹ Vols, destructions et dégradations, incendies volontaires

*Répartition des indicateurs de délinquance de voie publique
sur le territoire de la CA2RS
(source : Support présenté lors du Comité de pilotage du CISPD – 6 mai 2015)*

	Carrières-sous-Poissy	Chganteloup-les-Vignes	Vernouillet	CA2RS
2013	471	245	181	2175
2014	362	233	219	2088

2. Une délinquance des jeunes prégnante

La délinquance des jeunes est importante dans les communes du Contrat de Ville. En 2014, **ces 3 villes concentrent presque la moitié des mineurs mis en cause** de l'agglomération. Néanmoins, elle diminue de façon importante à Carrières-sous-Poissy et Vernouillet entre 2013 et 2014. A Chanteloup-les-Vignes par contre, on observe une tendance continue à la hausse depuis 2008 (21 jeunes à 42 en 2013 et 52 en 2014).

A Carrières-sous-Poissy, 23 jeunes (pour 36 mesures) sont suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014, **38 (pour 83 mesures) à Chanteloup-les-Vignes** et 2 (pour 3 mesures) à Vernouillet.

*Mineurs mis en cause
(source : Support présenté lors du Comité de pilotage du CISPD – 6 mai 2015)*

	Carrières-sous-Poissy	Chganteloup-les-Vignes	Vernouillet	CA2RS
2013	58	42	12	230
2014	43	52	8	213

3. L'ambiance des quartiers

Les informations qualitatives recueillies auprès des acteurs de terrain montrent que les quartiers prioritaires souffrent globalement des mêmes dysfonctionnements : pratiques d'addictions et de conduite à risque (cannabis, alcool...) chez les jeunes ; trafics de stupéfiants bien implantés ; montée en charge récente des rodéos de 2 roues et de problématiques de chiens dangereux... Chaque quartier est néanmoins marqué par des points de fragilité spécifiques :

A Carrières-sous-Poissy, on remarque des niveaux d'alerte différents entre les deux quartiers prioritaires avec **une situation qui se dégrade fortement dans le quartier des Fleurs** : phénomènes de squats (14 logements depuis octobre) et des trafics de stupéfiants bien implantés. Les acteurs font état de nuisances très fortes pour les riverains : rodéos de 2 roues, chiens dangereux, occupation de halls. La configuration très enclavée du site (résidence entièrement piétonne sans aucune voirie traversante) est elle-même source de difficultés : accès difficile pour la police, occupation anarchique par des deux-roues. Des réponses particulières pour ce site, articulant aménagement de l'espace et présence humaine renforcée seraient à trouver.

Le **quartier des Oiseaux** semble vivre une situation moins criante mais qui n'est pas pour autant exempte de difficultés, avec un trafic de stupéfiant qui s'accroît (dires d'acteurs), générant des nuisances pour les locataires (consommation dans les montées d'escalier).

De façon générale, **le partenariat autour de la sécurité est à redynamiser** dans cette commune autour de cellules de veille qui ont fonctionné auparavant avec un bon partenariat avec les acteurs Ville, Prévention – Sécurité, Education Nationale et bailleurs.

A Chanteloup-les-Vignes dans le quartier de la Noé, qui a connu, au cours de son histoire de très fortes tensions et violences urbaines, **le bilan est en demi-teinte au niveau des faits de délinquance**, avec de vraies améliorations mais une vigilance forte à maintenir (*voir détail dans l'encadré*). La délinquance s'y caractérise par trois éléments :

- Un trafic de stupéfiant important qui n'a cessé d'augmenter depuis plusieurs années (avec une baisse en 2013) et se concentre principalement sur la place du Trident, après que les opérations de renouvellement urbain aient permis de déloger les trafics d'autres secteurs.
- Des violences urbaines qui ont connu **une baisse significative de 45 %**, passant de 145 faits recensés en 2008 à 80 en 2013, principalement liées à la diminution du nombre d'incendies volontaires recensés. Néanmoins, depuis 2011, on observe une augmentation des tensions et des affrontements réguliers, aux abords de la place du Trident, entre les forces chargées du maintien de l'ordre et les groupes qui participent aux trafics. Les violences urbaines du dimanche 16 mars 2014 ont été les plus violentes observées sur le territoire communal depuis plusieurs années et ont abouti à la dégradation de l'Espace Emploi Entreprise et du poste de Police de Chanteloup-les-Vignes.
- La délinquance des mineurs reste importante et connaît des mutations, avec une nouvelle génération impliquée dans les trafics depuis 2012 qui semble plus violente et moins respectueuse des institutions. Une attention particulière doit donc être portée sur les publics mineurs, souvent instrumentalisés par les plus grands dans le cadre des affrontements avec les forces de l'ordre. Parallèlement, les services de la protection judiciaire de la jeunesse ont suivi l'exécution de 85 mesures concernant 32 jeunes Chantelouvais, ce qui traduit la gravité des actes commis par ces jeunes.

Zoom sur Chanteloup-les-Vignes (évolution de 2007 à 2013)

La délinquance de voie publique

Entre 2007 et 2013, les infractions dites « de voie publique » ont connu une importante et constante diminution, passant de 386 faits constatés en 2007 à 245 en 2013 (soit une baisse de 36%). Par ailleurs, entre 2007 et 2013, on constate :

- > Une augmentation de 26% des atteintes volontaires à l'intégrité physique (passant de 95 faits constatés en 2007 à 120 en 2013), à l'échelle du département des Yvelines, l'augmentation est de 4%
- > Une diminution des atteintes aux biens de 25%, passant de 440 faits constatés en 2007 à 331 en 2013. A l'échelle du département des Yvelines, ces mêmes infractions ont diminué de 9% entre 2008 et 2013.

Les trafics de stupéfiants

En 2012, 138 infractions à la législation des stupéfiants recensées sur le territoire, ce qui représentait 46% des infractions de ce type sur le territoire de la CA2RS.

A Vernouillet, si la plupart des acteurs parlent d'une situation « *relativement calme et maîtrisée* », des difficultés existent néanmoins avec l'existence d'un trafic de drogue avéré et qui préoccupe fortement les acteurs (Ville, Police Nationale), alimenté par un « *noyau de jeunes du quartier eux-mêmes étant fortement consommateurs* ». Les rodéos à moto constituent une nuisance forte et difficile à régler. Des incivilités répétées sont signalées dans les transports scolaires.

B. Une approche globale articulant sécurité et prévention

1. Des moyens importants en termes de sécurité et de médiation

Une véritable approche communautaire

Le territoire de la CA2RS a construit depuis plusieurs années une politique de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mis en œuvre depuis 2011. **On observe un véritable mouvement d'intégration communautaire avec la construction progressive d'outils communs** : l'Observatoire intercommunal de la tranquillité publique (OITP) appuyé sur le logiciel Mémento qui permet de disposer de données précises sur le territoire et d'orienter les actions ainsi qu'un service de médiation « les correspondants de nuit » de 9 agents qui dessert notamment les 3 villes du Contrat de Ville (depuis mai 2015 à Vernouillet).

Des villes engagées

Les Municipalités mettent également en œuvre des dispositifs propres : police municipale dans chacune des trois communes du Contrat de Ville ; dispositifs de vidéo-protection. Sur le champ de la médiation, la Ville de Chanteloup-les-Vignes porte une équipe de médiation urbaine de 8 agents qui interviennent aux lieux et aux horaires sensibles, jusqu'à 22h et un poste de responsable de la prévention. A Carrières-sous-Poissy, la Ville a porté 3 postes de médiateurs¹⁰.

Des coopérations institutionnelles de bonne qualité ...

La Police Nationale s'est récemment réorganisée avec la fusion de 2 commissariats de Poissy et Conflans dans le but de mutualiser l'organisation administrative et de déployer davantage d'agents sur le terrain. Les villes de Vernouillet et de Chanteloup-les-Vignes disposent d'un poste de police implanté en proximité de leur quartier prioritaire. Des coopérations existent sur le terrain entre polices municipales et nationales et bailleurs sociaux.

Des actions de sensibilisation sur la sécurité routière sont réalisées régulièrement et il faut noter la présence d'un délégué police-population intervenant à Chanteloup-les-Vignes, dont l'action est appréciée.

...qui sont encore à renforcer par des dispositifs opérationnels territorialisés

A Chanteloup-les-Vignes qui a bénéficié d'un Contrat Local de Sécurité en amont du CISPD et où la question de la sécurité est particulièrement centrale pour accompagner un retour d'attractivité suite à la Rénovation urbaine, des dispositifs ont été expérimentés qui peuvent être partagés avec les autres communes du Contrat de Ville :

¹⁰ Postes qui ne sont plus actifs depuis 2014

- Une cellule de veille pilotée par le Maire étroitement associée au dispositif GUP¹¹
- Un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), créé à l'initiative du Parquet de Versailles qui a permis de traiter en profondeur les situations difficiles mais qui n'existe plus aujourd'hui.

A Carrières-sous-Poissy, la cellule de veille ne fonctionne plus, au regret des partenaires (bailleurs, Prévention Spécialisée, Education Nationale, Police Nationale et Municipale, Pompiers, services municipaux...).

2. La prévention spécialisée

Des associations de prévention spécialisée, cofinancées par le Conseil Départemental et les villes œuvrent dans les 3 communes : l'APSY à Vernouillet et Chanteloup-les-Vignes ; l'association La Sauvegarde des Yvelines à Carrières-sous-Poissy. Elles assurent le suivi d'un nombre conséquent de jeunes : 88 à Vernouillet, 109 à Carrières-sous-Poissy et 152 à Chanteloup-les-Vignes.

Si les histoires, les configurations, les modes d'intervention et les partenariats mis en œuvre diffèrent, **des questions communes apparaissent** (soulevés par les éducateurs et leurs partenaires) telles que la nécessité de l'accompagnement et de la mobilisation vers l'emploi ; la question de la visibilité et de la place des acteurs de la prévention dans le partenariat des quartiers.

Différentes modalités de coordination s'expérimentent, qu'il serait intéressant de comparer. A Chanteloup-les-Vignes, une attention globale est portée localement aux démarches de prévention qui reposent sur un panel d'acteurs coordonnés autour du même objectif : APSY, ACVL (accueil des jeunes adultes en soirée dans un lieu associatif dédié), centre social, services municipaux, PAJ, acteurs de l'emploi tels que la Mission locale, etc.

C. L'accès au droit

Les trois communes disposent de locaux dans lesquels se tiennent des permanences d'accès au droit. Les communes de Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy ont une offre de permanences déployées dans le cadre d'un Point d'Accès au Droit (PAD), dispositif soutenu par le ministère de la Justice. Des associations telles que le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association Crésus et le Centre Yvelines Médiation (CYM) tiennent des permanences financées par la CA2RS sur les territoires du Contrat de Ville. A Carrières-sous-Poissy, s'est créé en 2011 le réseau de Prévention et de Lutte contre les Violences Conjugales (PLUVIC), afin de permettre aux partenaires de mieux se connaître, de fluidifier le parcours des femmes, de soutenir les professionnels dans leur prise en charge des situations et de mener des actions de sensibilisation du grand public. A Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy, le Groupement solidarité des travailleurs migrants (GSTM) réalise des permanences juridiques dont l'objectif est l'accès aux droits et aux devoirs, en direction des publics en situation de précarité sociale, notamment les publics immigrés.

¹¹ La cellule de veille est un dispositif relevant de la prévention de la délinquance, relevant de l'autorité du Maire de Chanteloup-les-Vignes, qui vise à prévenir, anticiper et gérer les phénomènes et risques de violences collectives.

LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

I. COHESION SOCIALE ET COHESION URBAINE

Agir pour réduire les disparités et accompagner le renouvellement urbain des quartiers

Le territoire de la Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine dispose de ressources majeures, atouts d'un développement qui peut, à condition d'être organisé, être porté à un haut niveau d'ambition (présence de la Seine, foncier libre, la proximité de pôles majeurs...). Des freins sont toutefois observés : des difficultés d'accès et une desserte interne peu structurante, un défaut de composition urbaine et le mitage des espaces libres, une dépendance aux pôles extérieurs en termes de développement économique et d'emploi.

La Communauté d'agglomération poursuit un projet de développement ambitieux associant économie, environnement et habitat. Il s'articule autour **de quatre priorités indissociables** :

- le développement économique orienté vers l'essor des filières de l'éco construction et de l'éco industrie avec, en particulier, la création de l'Ecoport à Triel-sur-Seine (porté par Ports de Paris) et la création d'un quartier économique en relation directe, l'Ecopôle ;
- la constitution progressive d'une structure urbaine avec, pour les prochaines années, la constitution d'une Nouvelle Centralité et la requalification du quartier Saint-Louis à Carrières-sous-Poissy et à terme, le développement de l'espace interstitiel entre les communes de Triel-sur-Seine et Chanteloup-les-Vignes ;
- le développement des transports en commun et de l'accessibilité de la boucle, déjà améliorée par l'ouverture, en 2003, du pont de Triel-sur-Seine, mais à renforcer par des lignes structurantes qui organisent un rabattement sur des dessertes ferroviaires rendues par ailleurs plus efficaces (cadencement sur la rive droite et rive gauche, arrivée du RER E en 2022, amélioration du RER A et prolongement de la Tangentielle Ouest). Un schéma de restructuration de l'offre bus a été réalisé et validé en 2014, 4 lignes sont d'ores et déjà concernées par des améliorations conséquentes dès 2016 - dont 2 qui desservent les quartiers politiques de la ville de Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy;
- un projet environnemental et agricole centré sur la remise en culture du cœur de boucle pollué par l'épandage des boues de Paris. Ce projet, organisé autour de la production de miscanthus, permet à la fois de structurer l'espace et l'ouvrir à nouveau au public avec des circulations douces, de cantonner la pollution dans les couches superficielles pour éviter la pollution de la nappe phréatique, et de développer les filières des bio-bétons et bio-plastiques avec les entreprises présentes sur le territoire (Calcia et Peugeot).

Ce projet de développement de la CA2RS doit permettre d'affirmer un pôle urbain constitué prêt à répondre aux enjeux du futur et plus particulièrement à l'émergence d'une grande intercommunalité le long de la vallée de la Seine regroupant près de 400 000 habitants. Pour y parvenir, l'agglomération doit tenir compte de ses fragilités et travailler à son équilibre. Il s'agit donc de mener une politique de cohésion entre les territoires pour permettre aux sites en difficulté de s'arrimer à la dynamique de développement de l'agglomération. L'objectif est d'éviter un décrochage et une stigmatisation de ces quartiers.

Pour ce faire, les partenaires auront à tenir deux objectifs :

- Penser le renouvellement des quartiers en lien avec les projets de développement de l'agglomération,
- Réduire les disparités entre les territoires via la mise en œuvre de politiques structurantes.

A. Renforcer l'attractivité urbaine par le renouvellement urbain des quartiers

La situation des quartiers en politique de la ville ne peut pas être appréciée de façon homogène. Si les problématiques sociales offrent des similitudes, la dimension urbaine est contrastée. Les villes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Vernouillet doivent répondre à des enjeux différents, pour ne pas dire spécifiques, et ne disposent pas des mêmes atouts / faiblesses.

Les points de convergence se situent essentiellement sur le devenir du parc social qui compose ses quartiers, leur attractivité et la place que ces quartiers sont amenés à prendre dans les projets conduits à plus large échelle. Autrement dit, la problématique de l'occupation, celle de la diversification du parc d'habitat et la recherche de parcours résidentiels, intéressent l'ensemble des sites. C'est d'ailleurs à l'échelle de l'agglomération que cette question peut être traitée avec pertinence.

1. Les enjeux d'une politique de cohésion urbaine à Chanteloup-les-Vignes

Après une intense période de requalification du parc social et de restructuration urbaine, le quartier de la Noé est en voie de normalisation. Pour autant, si des signes de retour d'attractivité sont visibles (baisse de la vacance, intérêt des promoteurs, développement des programmes immobiliers essentiellement aux franges du quartier, fréquentation diversifiée des équipements publics), il n'en demeure pas moins que le quartier de la Noé doit encore faire l'objet d'une attention particulière pour conforter son attractivité et s'ouvrir sur son environnement.

Cette question doit également être considérée dans une perspective plus large. Le Plan Stratégique Local qui a été élaboré en 2013-2014 précise, à juste titre, « *qu'aujourd'hui, le développement du territoire de Chanteloup-les-Vignes passe par une stratégie d'intégration renforcée à l'échelle de l'agglomération, en ce qui concerne le transport, le développement économique et l'aménagement urbain avec la « fabrication » d'une cohérence urbaine pour le territoire de la boucle de Chanteloup-les-Vignes (couronne urbaine, développements résidentiels) ».*

La mise en œuvre d'un projet urbain repose essentiellement sur un travail de **consolidation de la stratégie déjà engagée** depuis plusieurs années et son articulation renforcée avec la dynamique de cohésion sociale et urbaine dont il convient de réaffirmer les priorités notamment en termes de politique éducative. En effet, un des éléments majeurs de la cohésion sociale repose sur la place importante qui doit être donnée à **l'éducation et à la formation**.

Concernant la cohésion urbaine, des secteurs clefs d'intervention pour demain ont été définis à travers un schéma directeur stratégique validé en 2013, permettant de **poursuivre le renouvellement urbain déjà engagé**. L'entrée de ville au sud de Chanteloup-les-Vignes et le long de l'avenue du Général de Gaulle, apparaît comme un secteur stratégique pour conforter le renouvellement urbain et valoriser l'image de la Noé (résidentialisation de l'Ellipse, patrimoine de l'OPIEVOY). Le désenclavement du cœur du secteur Est est également apparu comme nécessaire via une réflexion à conduire sur la **résidentialisation du patrimoine de France Habitation (Béguinage)**, la création d'une **trame douce nord-sud** reliant l'avenue du Général de Gaulle au parc Champeau, la valorisation du foncier aujourd'hui pas ou mal exploité.

Par ailleurs, le changement d'image attendu pour Chanteloup-les-Vignes doit se poursuivre. En ce sens, il est essentiel d'inscrire le territoire communal et sa vocation dans un territoire élargi, celui de l'agglomération et de la boucle de Chanteloup-les-Vignes. Aussi, le devenir de Chanteloup-les-Vignes passe par le développement de politiques structurantes à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre les principaux enjeux reposent sur **la mise en œuvre d'une politique de peuplement** à l'échelle de la CA2RS (conférence intercommunale du logement, organisation de parcours résidentiels, veille sur l'évolution du parc privé,...) et sur la poursuite de la **diversification de l'habitat**, dans le cadre du PLHI et la vigilance particulière à accorder aux opérations d'habitat qui doivent s'engager prochainement des espaces interstitiels aux franges de la commune. De même, le rayonnement d'actions culturelles, le potentiel de certains équipements constituent des effets leviers pour développer l'attractivité et insérer durablement Chanteloup-les-Vignes dans la dynamique de l'agglomération.

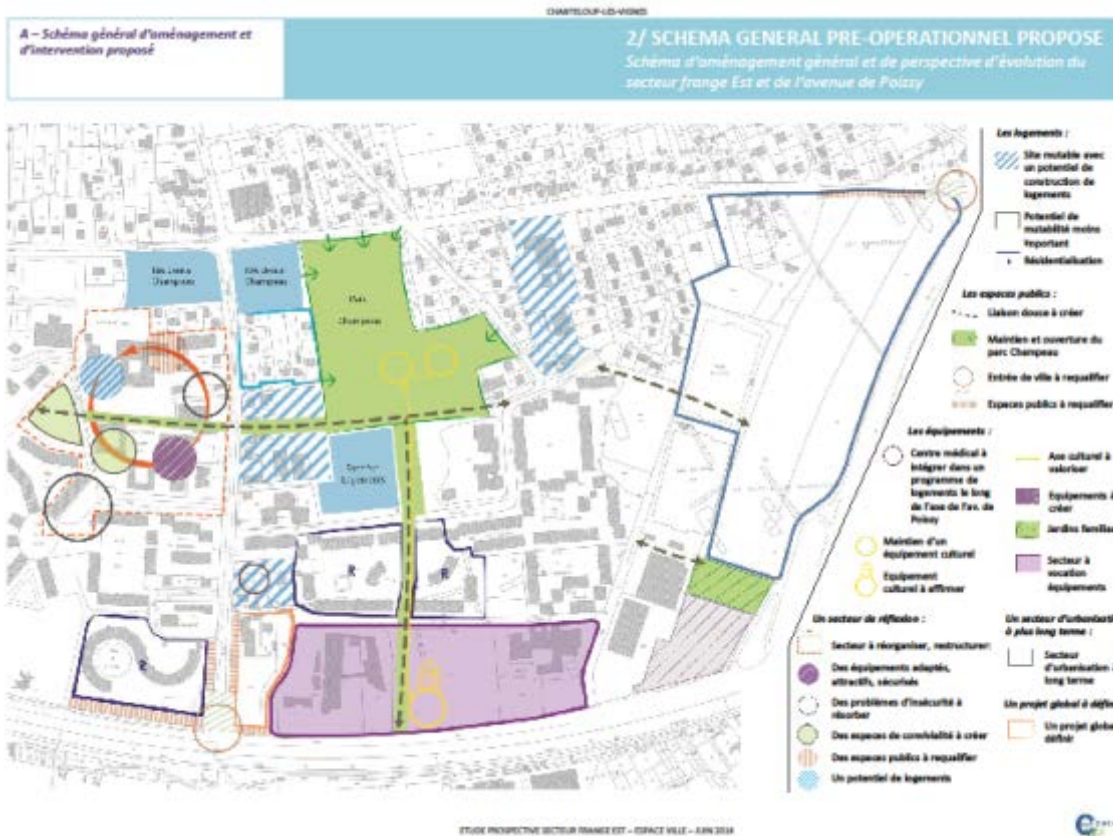
Une des conditions favorisant le retour de l'attractivité et la poursuite de la diversification de l'offre résidentielle, réside dans **le rapport étroit qui doit être entretenu entre le projet urbain d'une part et le renforcement de l'attractivité scolaire** des établissements du quartier de la Noé d'autre part. Les efforts réalisés, tant au niveau de la qualité des équipements scolaires que de l'accompagnement éducatif, ne sont pas parvenus à redonner une attractivité à l'ensemble des établissements. Le mécanisme d'évitement scolaire, s'il n'est pas nouveau, va en s'accroissant dans certains établissements comme l'école Dorgelès par exemple ou même le collège Cassin qui a aujourd'hui une vie scolaire calme et des résultats en progression notable mais dont l'image parvient difficilement à se redresser.

L'école Dorgelès, située au cœur du quartier ouest, cumule des difficultés socio-économiques, relationnelles, un turn-over des enseignants, une concentration d'élèves en fortes difficultés et présentant des problématiques comportementales mettant en difficulté les classes. Les résultats aux évaluations 2011 montrent que 45% des élèves ont des résultats insuffisants en français et 60% en mathématiques en CE1 et respectivement 23.8% et 42.8% en CM2. Sa connexion au cœur d'un secteur qui concentre de nombreuses pratiques déviantes et des phénomènes de délinquance, a un impact sur les difficultés de socialisation des enfants et nécessite une intervention forte en termes d'aménagement et de projet éducatif.

Par ailleurs, une intervention sur **le secteur Trident-Dorgelès**, permettant une réorganisation de la trame urbaine et des accès aux équipements et la réorganisation de l'offre de services sur ce périmètre pourrait influencer directement sur le retour d'attractivité de l'ensemble du secteur ouest de la Noé, particulièrement touché par des problèmes d'insécurité.

En accompagnement d'un projet pédagogique fort, les questions de l'adaptation de cet équipement, ses conditions d'accueil, son accessibilité, son ouverture sur le quartier demeurent problématiques. C'est pourquoi, une intervention conséquente sur la structure bâtie doit être envisagée.

Enfin, le projet urbain doit accompagner la mixité fonctionnelle du quartier en favorisant son ouverture en s'appuyant sur la dynamique commerciale (conforter les commerces Place du Pas /rue des Pierreuses) et la présence d'un acteur culturel (la Compagnie des Contraires) dont l'activité et le rayonnement sont à conforter au bénéfice de la population et de l'image et notoriété de la commune.



Chanteloup-les-Vignes (la Noé)

Une intervention urbaine d'envergure portée sur le long terme

- une modification en profondeur de la structure urbaine, afin d'ouvrir le quartier,
- Un projet de ville et la recherche d'une continuité urbaine (espaces interstitiels),
- La mise en œuvre d'une forte diversité fonctionnelle avec des équipements attractifs à l'échelle de l'agglomération (notamment sur le sport),
- un renforcement des équipements, services et commerces,
- l'amélioration du parc existant (près de 1200 logements réhabilités) et une forte diversification de l'habitat.

Un PSL qui fixe la stratégie sur le court/moyen/long terme.

Des enjeux qui restent encore à traiter (secteurs du Trident, entrées et franges quartier, une attractivité scolaire à développer, des aménagements à concevoir à l'Est, organiser la mutation foncière de l'avenue de Poissy...).

2. Les enjeux urbains des quartiers des Oiseaux et des Fleurs à Carrières-sous-Poissy

La ville de Carrières-sous-Poissy s'affirmera à moyen et long terme comme une polarité urbaine forte et constituée. La création d'une centralité (projet ZAC Centralité) d'une part et la réalisation de l'Ecopôle, d'autre part, constituent des projets de développement ambitieux dont le rayonnement ne doit pas s'opérer au détriment des quartiers résidentiels et d'habitat social existants. A première vue,

le quartier Saint-Louis n'est pas totalement exclu de cette dynamique puisqu'un aménagement engagé dans le cadre de la ZAC Saint-Louis garantit un désenclavement en introduisant une trame urbaine reliant le quartier à ses franges.

Il s'agit notamment :

- de désenclaver ce secteur en créant une nouvelle voirie et en restructurant la desserte existante,
- de renforcer et redynamiser les commerces existants avec une relocalisation visible en pied d'immeuble,
- de réaliser des opérations de logements diversifiés en vue de produire une offre complémentaire à celle existante dans le quartier.

Le programme global de la ZAC Saint-Louis prévoit également la réalisation d'environ 360 logements (accession libre et logement social), de locaux commerciaux et de services et d'un équipement public.

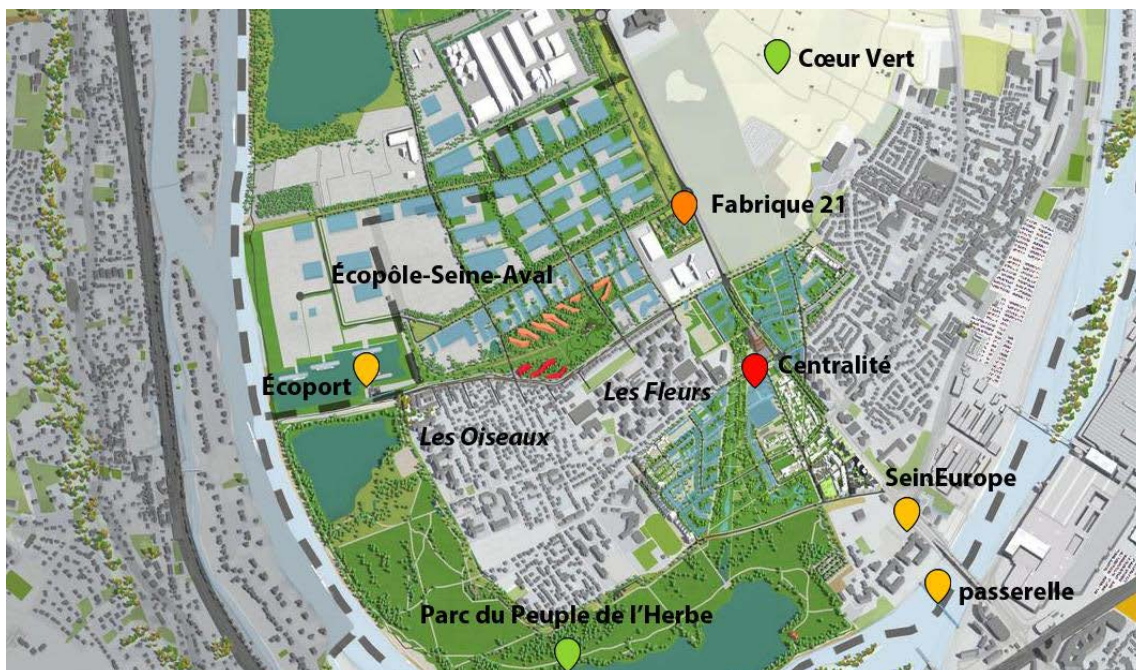
Si le projet s'attache à aménager les franges de la résidence des Fleurs, les interventions urbaines au sein même du quartier prioritaire restent à conforter et à envisager en partenariat étroit avec le bailleur : ouverture des impasses des Hortensias et des Muguets situées au nord et au sud du quartier, réorganisation de nappes de stationnement par le bailleur Efidis, requalification d'un parking en îlot constructible. **Au-delà d'un principe de résidentialisation, il est nécessaire de participer au désenclavement interne de la résidence des Fleurs.**

La nouvelle contractualisation attendue doit impérativement mener les partenaires du projet à s'interroger sur la possibilité d'intervenir de manière plus conséquente sur le périmètre de la résidence afin de faciliter son désenclavement et la jonction avec le futur quartier Saint-Louis, en lien avec les deux opérations majeures développées par l'EPAMSA, l'Ecopôle et la ZAC Carrières-sous-Poissy-Centralité, dont les travaux ont démarré en 2013. De même, la question de l'évolution du parc existant doit être posée en termes de politique de peuplement et de regain d'attractivité.

Le **quartier des Oiseaux** se singularise par sa position géographique particulière puisqu'il est bordé par deux grands parcs majeurs : le Parc du Peuple de l'Herbe et le parc Vanderbilt dont l'évolution constituent une valorisation très forte du cadre de vie mais aussi des lieux d'attractivité qui viendront conforter une image positive du quartier.

Pour autant, il est nécessaire de veiller à l'articulation des trames, des cheminements et des coutures urbaines afin de ne pas créer un enclavement. Des études de requalification de l'avenue du Docteur Marcel Touboul en lien avec les aménagements du parc du peuple de l'herbe sont en cours par la CA2RS et une étude de requalification et d'élargissement de l'avenue William-Kissam Vanderbilt a déjà été conduite par l'EPAMSA dans le cadre de l'Ecopôle. Cet aménagement qui devait être réalisé pour 2016 par L'EPAMSA a été différé en lien avec les problématiques rencontrées par l'opération Ecopole. La requalification de ces avenues en lien étroit avec les quartiers qui les bordent est un élément d'intégration urbaine nécessaire à l'évolution favorable de ces quartiers. Une attention particulière doit donc être portée à l'articulation entre les aménagements prévus et le maillage viaire de ces quartiers.

De même, les principes de résidentialisation doivent être pensés en lien étroit avec les aménagements de ces deux secteurs. Enfin, la question de la mobilité et surtout de l'accès aux services doit être posée en lien avec la restructuration du réseau bus menée par la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine et la Ville. Dès 2016, l'amélioration de la ligne 2 (fréquences, itinéraire, temps de parcours) permettra à ces quartiers de bénéficier du développement en cours de la ville de Carrières-sous-Poissy.



Carrières-sous-Poissy

Les problématiques urbaines

- > Les Fleurs : des difficultés de fonctionnement urbain liée à la configuration du site (espace entièrement piéton, sans voiries) générant des dysfonctionnements d'usage et de tranquillité publique ; un parc de logement vieillissant; des besoins d'amélioration malgré des interventions sectorielles (refonte du chauffage...) et une certaine perte d'attractivité.
- > Les Oiseaux : un quartier « en bout de ville », séparé de la ZAC Centralité par un tissu pavillonnaire peu évolutif ; une réhabilitation récente et de qualité (Logirep).

Les enjeux

La proximité de projets urbains structurants

- > ZAC Carrières-sous-Poissy Centralité (création d'une centralité à échelle d'agglomération) / ZAC Saint-Louis (reconstruction du centre commercial, diversification de l'habitat, services, équipement public, interventions sur les espaces publics, nouveau maillage viaire) / Parc du peuple de l'herbe, en bord de Seine.

Des articulations restent encore à renforcer pour que ces 3 projets participent à la dynamique des quartiers

- > Les Oiseaux : accompagnement de l'ouverture du quartier vers les espaces paysagers qui le bordent (parc du peuple de l'herbe, parc Vanderbilt de l'Écopôle) : actions sur l'espace public du quartier, liaisons à renforcer ; renforcement de la mobilité avec une meilleure desserte en bus programmée.
- > Les Fleurs :
 - Une intervention en interne au site pour faciliter son intégration au sein de la ZAC Saint-Louis ; une réflexion sur le parc pour une mise à niveau face à son environnement

- Un plan d'actions global (bailleur/Ville/agglomération) en terme d'aménagement urbain, d'amélioration du cadre de vie cadre de vie gestion des déchets, parties communes ; tranquillité publique ; projet social...

- Le traitement des liaisons avec la ZAC Saint-Louis, au-delà de l'aménagement des franges de la résidence

3. Les enjeux urbains de Vernouillet : affirmer la résidence du Parc comme un quartier attractif et dynamique porteur de développement

Le quartier abrite aujourd'hui 2800 habitants, soit le tiers de la population. Situé à proximité de la gare et du centre ancien, sa composition urbaine n'en demeure pas moins introvertie. On notera même un effet de coupure que représente le boulevard de l'Europe, trame viaire départementale majeure dont le statut routier est très marqué et la voie ferrée au nord qui induit peu de liaisons avec le tissu pavillonnaire. Malgré sa localisation remarquable, le quartier du Parc n'est que faiblement connecté au tissu urbain.

De plus, sa composition urbaine (17 barres R+4 et 1 tour aux perspectives fermées dans un environnement pavillonnaire), renforcent le sentiment de stigmatisation et d'enfermement de ce quartier. On note également que l'organisation interne du quartier ne dispose pas d'un maillage clair et de nombreuses impasses induisent des dysfonctionnements. La présence des espaces verts importants, peu qualifiés, crée un sentiment de vide urbain. La présence d'équipements est à souligner, mais leur visibilité et leur accessibilité restent trop confidentielles pour ne pas dire compliquées. Le pôle commercial qui assure une réelle fonction de proximité connaît un déclin progressif et pose la question à moyen terme de son maintien si des actions ne sont pas engagées en lien avec l'investisseur. Enfin, il convient de rappeler que le patrimoine bâti d'OSICA doit faire l'objet d'une intervention forte de réhabilitation. La question des espaces et de leur gestion constitue également une forte implication à concevoir dans le cadre de la Gestion Urbaine.

Le quartier s'est peu à peu paupérisé (50% des demandeurs d'emploi et 67% des titulaires du RSA, 35% des familles monoparentales) et son environnement et son organisation se déprécient.

L'engagement d'un programme de réhabilitation et la réorganisation interne du quartier ont pour objectifs d'inscrire durablement la résidence du Parc dans la ville et de lui redonner une attractivité.

Renforcer les maillages internes, travailler sur la qualification du boulevard de l'Europe, développer des modes doux, conférer une place centrale et une vocation à l'espace vert majeur qui constitue un lien avec le centre ancien, autant d'actions de recomposition nécessaires pour accompagner durablement l'important programme de réhabilitation et de résidentialisation qui est à engager en partenariat étroit avec le bailleur.

Les conditions du projet urbain intègrent la mixité fonctionnelle et la place des équipements (groupe scolaire, centre social et commerces) comme des éléments essentiels à la dynamique interne du quartier.

La réflexion conduite ne réside pas dans une approche unique de restructuration ou de correction des dysfonctionnements. Le projet urbain repositionne le quartier dans son environnement et prend appui également sur les enjeux de diversification des programmes de logements. La faible densité de la résidence, les opportunités foncières que constituent les franges à proximité du pôle gare représentent des points d'appui remarquables. Il s'agit notamment d'engager une réflexion pour **déployer une offre nouvelle de logement** permettant notamment une décohabitation des familles qui occupent très souvent en surnombre des logements de petite taille mais aussi d'offrir aux habitants du quartier la possibilité de suivre un véritable parcours résidentiel en leur proposant une progressivité

dans l'accès au logement et enfin, de participer à la mixité sur la ville en construisant du logement locatif social en centre-ville et en proposant de l'accession aidée en cœur de quartier.



Vernouillet (le Parc)

Une réflexion urbaine déjà engagée (diagnostic en 2010) une volonté forte des partenaires (bailleur OSICA) et une attractivité pour les opérateurs privés. Une opportunité et un enjeu forts avec l'arrivée du RER E et le développement du pôle gare qui invitent à repositionner la place du quartier du parc à l'échelle communale et lui conférer une nouvelle fonction attractive.

Des enjeux d'intervention sur la structure du quartier

- Une première intervention du bailleur pour ouvrir le quartier et le connecter à son environnement (projet de percement du bâtiment Capucines...)
- Des résidentialisations envisagées permettant d'intervenir sur les usages et de traiter les dysfonctionnements (reprise des espaces extérieurs, végétalisation, mobilier urbain, retournement des accès des bâtiments, stationnement et traitement des déchets)

Un programme de réhabilitation engagée (en 2012) et conçue en plusieurs tranches

Un projet urbain qui se consolide et qui repose sur :

- Des trames viaires à concevoir avec des reprises de réseaux
- Assurer une résidentialisation permettant une clarification des usages fonciers
- Le niveau d'adaptation des logements (typologie, adaptation PMR...)
- La densification éventuelle du site
- La place des équipements
- La vocation du quartier et la valorisation des espaces publics (parc et environnement)
- L'accroche avec le pôle gare RER E
- La dynamique commerciale à maintenir et à développer.

L'enjeu du développement urbain des Deux Rives de Seine doit reposer sur la recherche d'un équilibre entre les différents territoires qui la composent. Le positionnement des sites en difficulté doit faire l'objet d'une attention particulière afin de ne pas accentuer leur marginalisation.

L'intercommunalité souffre d'un déséquilibre important en matière d'habitat et de peuplement. Alors que certaines communes possèdent une part très importante de logements sociaux, à l'instar de Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet qui concentrent 61% des logements sociaux de l'agglomération, d'autres n'ont pas atteint l'objectif fixé par la loi SRU de 25% de logements sociaux (*source : AUDAS*). Cette spécialisation des territoires en matière d'habitat induit une spécialisation en matière de peuplement avec des revenus annuels moyens variant du simple au triple entre le niveau le plus bas et celui le plus haut (*source : INSEE*).

L'Agglomération voit par ailleurs naître une problématique nouvelle, **avec l'apparition de copropriétés dégradées**. Celle-ci suscite d'ores et déjà des inquiétudes chez certains élus, car elle institue un parc social de fait sur lequel la puissance publique a plus de mal à agir. Le diagnostic du PLHI devrait permettre de mieux appréhender ce phénomène et être force de propositions.

II. L'HABITAT ET LE PEUPELEMENT

A. Un parc de logement social concentré et spécialisé

Les 3 communes du Contrat de Ville accueillent une grande partie du parc social de la CA2RS (4 242 sur les 6951 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2012 soit 61%)¹²

	Carrières-sous-Poissy	Chanteloup-les-Vignes	Vernouillet	CA2RS
Logements sociaux	1764	1564	914	6951
% LLS dans la commune	34,43 %	57,30 %	25,9 %	23,1 %

A noter que la commune de Verneuil accueille aussi un nombre de logements sociaux importants (1404 logements et 22,86% de taux de logement social)

Au sein de ce parc d'habitat, **les quartiers prioritaires tiennent une place importante** :

	Fleurs Carrières-sous-Poissy	Oiseaux Carrières-sous-Poissy	Le Parc Vernouillet	La Noé Chanteloup-les-Vignes
Logements sociaux	859	609	816	1562

Ils concentrent **une part importante des logements sociaux de leurs communes respectives** (exemple de Carrières-sous-Poissy où le parc social de la ville est concentré à hauteur de 80% sur les 2 quartiers prioritaires des Fleurs et des Oiseaux qui accueillent près de la moitié des habitants de la ville) et ont constitué une étape majeure de l'urbanisation des communes qui les accueillent au moment de leur construction, liée aux besoins de logement de la main d'œuvre de l'industrie automobile du territoire.

Ils sont caractérisés par **une configuration de type grand ensemble** : des sites (presque) mono-bailleur, avec un parc ancien et souvent obsolète notamment du point de vue des typologies (particulièrement vrai à Vernouillet avec des tailles de logement petites par rapport aux normes actuelles) ou de structure (isolation thermique, pas d'ascenseurs dans certains immeubles....).

Les **typologies sont variables selon les sites**, le parc social de Carrières-sous-Poissy et de Chanteloup-les-Vignes étant constitués de grands logements (plus de 50% des logements sont des F4, F5 et +), alors que le parc de Vernouillet est constitué de logements de plus petite taille (plus de 3

¹² Source : Observatoire du logement social - AUDAS

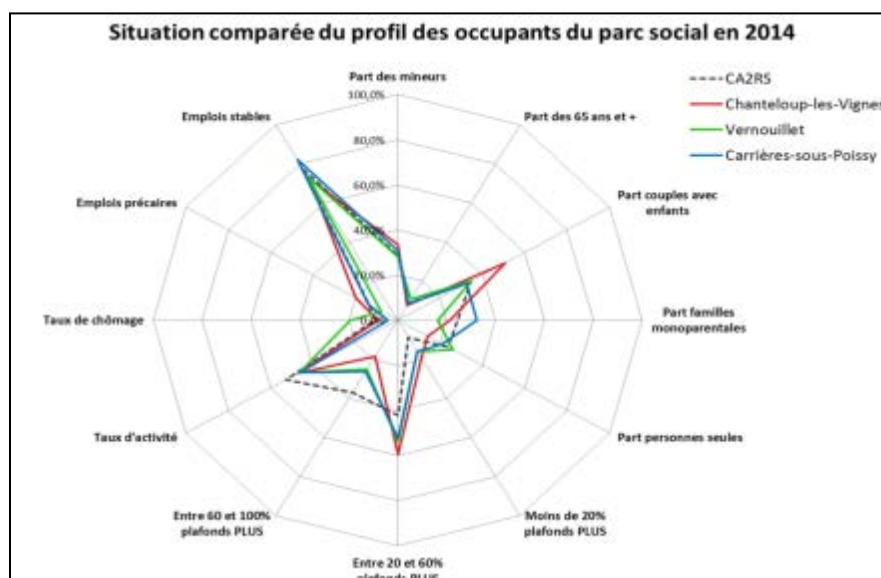
logements sur 5 sont des F1, F2, F3), posant des questions d'adaptation différentes (attractivité pour Vernouillet avec ses « faux types ») ou au contraire de spécialisation excessive de l'accueil de grandes familles pour le parc de la Noé.

Pour autant, **des efforts d'amélioration contribuent à une évolution positive avec des opérations de réhabilitation conséquentes.** A Chanteloup-les-Vignes, le parc social de la Noé a été totalement réhabilité dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine ; des réhabilitations sont en cours (le Parc à Vernouillet) ou achevées (les Oiseaux à Carrières-sous-Poissy). Le quartier des Fleurs à Carrières-sous-Poissy est en voie de perte d'attractivité, pour des dysfonctionnements liés à sa configuration urbaine mais également à l'obsolescence de ses logements, et nécessiterait une opération de réhabilitation globale d'envergure, malgré des interventions réalisées par le bailleur notamment sur le chauffage.

Il n'en reste pas moins que **ces sites composés en majorité de logement social restent fortement spécialisés, faute de mixité sociale par l'habitat,** malgré - pour certains d'entre eux - des opérations de diversification de l'habitat aux franges (de manière massive à Chanteloup-les-Vignes avec près de 500 nouveaux logements) et de manière moins importante au Parc avec une opération d'une centaine de logements en accession. La question de l'évolution des typologies dans un moyen terme reste posée, pour les adapter aux évolutions sociodémographiques et notamment au vieillissement d'une fraction de leur population.

B. Une évolution préoccupante en matière de peuplement

Le logement social des villes du Contrat de Ville et plus particulièrement celui des quartiers prioritaires est marqué par **une forte concentration de ménages en difficultés sociales,** avec des niveaux de ressources inférieurs à ceux de l'agglomération (part plus élevée des ménages modestes et très modestes), un taux d'activité plus faible qu'en moyenne dans la CA2RS, des disparités sur la composition familiale : plus de grandes familles à Chanteloup-les-Vignes ; beaucoup de familles monoparentales à Carrières-sous-Poissy et davantage de personnes seules à Vernouillet.



Les tendances d'évolution sont inquiétantes car l'on observe une forte précarisation des ménages entrants :

- augmentation de la part des ménages anciennement hébergés (autour de 30% à Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes, leur part s'élève à près de 35% à Vernouillet).

- part élevée des familles monoparentales (en 2012, 1/4 des ménages entrants à Carrières-sous-Poissy, part en diminution dans les deux autres communes, autour de 12 et 13% des ménages entrants)
- baisse des revenus des ménages et augmentation de la part des emplois précaires.

C. Une politique de peuplement en construction, à l'échelle d'agglomération

Dans le cadre de la réforme de la Politique de la ville, l'agglomération est chef de file pour assurer une cohérence d'ensemble sur son territoire, ce qui nécessite aussi une approche communautaire de l'offre de logement globale sur le territoire, en particulier sur la question de l'attribution des logements sociaux. La loi ALUR renforce également la responsabilité de l'agglomération dans le domaine des politiques de peuplement. La mise en place de parcours résidentiels ascendants pour les occupants du logement social constitue un autre enjeu pour l'avenir.

Le développement conséquent de l'offre de logements sociaux sur le territoire de la CA2RS (697 logements sociaux neufs programmés sur la période 2013-2015) renforce l'enjeu de définition d'une politique coordonnée, avec l'objectif à terme de mettre en place une **conférence intercommunale du logement** qui permette une approche fine, circonscrite des questions de peuplement et des parcours résidentiels.

L'existence d'un outil performant, **l'Observatoire du Logement Social** initié avec le PRU de Chanteloup-les-Vignes et instauré à l'échelle de l'agglomération en 2008 pour l'ensemble du patrimoine social des 19 bailleurs présents (dont trois déclinaisons locales à Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Vernouillet), constitue une base solide pour lancer cette démarche. Le cadre de réflexion pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de peuplement est en construction dans le cadre du PLHI, en cours d'élaboration.

PLHI de la CA2RS

5 orientations présentées et validées en Conseil communautaire du 22 juin 2015

- > Orientation 1 : Renforcer et diversifier l'offre résidentielle en s'appuyant sur une stratégie foncière intercommunale
- > Orientation 2 : Accroître l'offre locative sociale et renforcer l'approche intercommunale du peuplement
- > Orientation 3 : Accompagner l'amélioration du parc privé notamment les copropriétés
- > Orientation 4 : Répondre aux besoins des publics spécifiques, particulièrement ceux des jeunes actifs et des gens du voyage
- > Orientation 5 : Faire du PLHI un lieu d'échange et d'expertise pour les acteurs locaux de l'habitat

III LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Pérenniser les investissements, conforter un environnement de qualité, favoriser la participation des habitants

A. Des démarches de Gestion Urbaine de Proximité à différents stades de formalisation

Sur les 3 villes, des démarches partenariales en vue de l'amélioration du fonctionnement des quartiers prioritaires ont été conduites, en lien avec les problématiques repérées.

A Chanteloup-les-Vignes, la démarche GUP remonte à 2001 et a accompagné le renouvellement urbain du quartier de la Noé ; des méthodes de travail et des outils ont été élaborés (standards de gestion ; formations- actions pour les agents du service technique ; tableaux de bord, diagnostics en marchant ...). La Gestion Urbaine de Proximité est animée avec des groupes de travail partenariaux et s'est investie au fil du temps dans différents domaines : entretien des espaces verts, signalétique, rétrocessions foncières, gestion des déchets, etc...en privilégiant une forte association des habitants, notamment via le centre social «Grains de Soleil ».

Aujourd'hui, cette démarche est effective sur l'ensemble de la ville, y compris la zone d'activité des Cettons. A Chanteloup-les-Vignes, il s'agit aujourd'hui **d'assurer les modalités de continuité d'une GUP post-rénovation urbaine** pour la pérennisation des investissements et la qualité de vie des habitants. Il convient également d'aborder ou de réinvestir de nouvelles thématiques face aux dysfonctionnements actuels (gestion des déchets, mécanique sauvage, dégradation des portes d'entrée d'immeubles...) et d'approfondir l'articulation avec les acteurs de l'éducation et de la prévention. Un projet intégré autour du secteur du Trident fait partie des priorités **La question de l'intégration des copropriétés à cette démarche** est également posée, impliquant de nouveaux partenariats et modes d'intervention.

A Carrières-sous-Poissy, une convention GUP a été signée en 2007, autour d'une démarche globale qui porte sur le cadre de vie (relevé des dysfonctionnements techniques) et une approche de vie sociale (démarches de sensibilisation des habitants et d'actions sur le lien social) portée par le service logement / DSU et s'appuyant notamment sur le Contrat Social de Territoire.

Un bon partenariat a été instauré entre la Ville et les bailleurs mais la démarche aujourd'hui est à redynamiser dans un nouveau cadre (Contrat de Ville, réorganisation des services de la Ville) et autour de sujets qui restent prégnants : présence humaine sur les sites, sensibilisation au cadre de vie (ex du tri sélectif), amélioration sur les déchets et les encombrants... Le quartier des Fleurs, notamment souffre de nombreux dysfonctionnements, liés à une configuration difficile avec un site enclavé, sans voiries générant des dysfonctionnements d'usage et de tranquillité publique : occupation dangereuse par les 2 roues, problématiques de stationnement, système peu performant de collecte des déchets, problèmes récurrents signalés sur boîtes à lettres, interphones, etc.

A Vernouillet, un diagnostic en marchant (Acsé) a été réalisé en 2009-2010 et a généré une dynamique Ville/bailleur pour résoudre les dysfonctionnements identifiés au niveau du stationnement ; autour du centre commercial (matérialisation des passages piétons, signalisation, éclairage, présence de conteneurs...), sur l'espace de jeux central.... Mais les dysfonctionnements majeurs sont dus à la structure du quartier et donc liés aux enjeux d'intervention urbaine. Un climat partenarial de qualité : gestion de proximité rapprochée du bailleur, amicales de locataires constructives, actions DSU (soutien associations, fête voisins, éco-gestes...) constituent des points d'appui positifs pour une démarche GUP qui reste à formaliser.

B. Un enjeu de formalisation et d'intégration dans le cadre du Contrat de Ville

Il s'agit aujourd'hui de construire un cadre commun, avec une convention GUP intercommunale, annexée au Contrat de Ville. Celle-ci s'organisera autour de 4 axes.

4 axes pour la Convention GUP intercommunale

Axe 1 : Pérenniser les investissements en anticipant les modes de gestion

Axe 2 : Agir pour l'entretien et la propreté par une intervention de proximité

Axe 3 : Améliorer la sécurité et la tranquillité publique

Axe 4 : Favoriser la participation des habitants

Les conventions d'abattement TFPB pour les bailleurs impliqués sur les quartiers prioritaires constituent un des leviers pour la mise en œuvre de la GUP, afin de favoriser des mesures concrètes d'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

Il s'agit à la fois de positionner la coordination GUP au sein de l'agglomération pour mieux articuler l'action des services, agents et partenaires concernés ; proposer un « guichet unique » aux partenaires et notamment les bailleurs ; mutualiser les bonnes pratiques et les outils (diagnostics en marchant, tableaux de bord...), tout en construisant des projets partagés animés spécifiquement sur chacun des quartiers.

LE PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I. DES ECARTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS ENTRE DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOIS DANS LES QUARTIERS

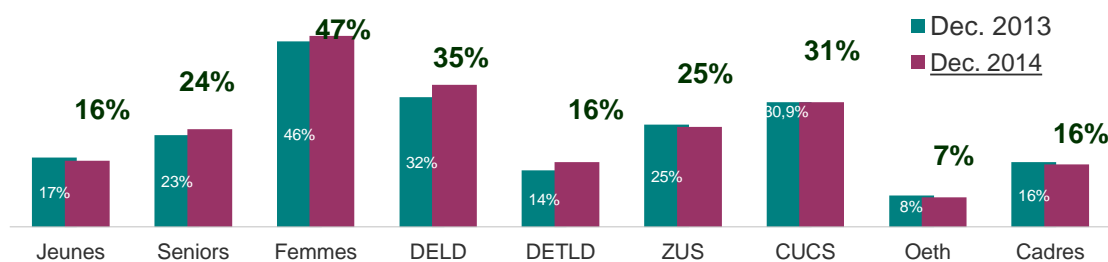
A. A l'échelle de l'agglomération : une demande d'emploi qui augmente, qui est pour plus de la moitié de longue durée (plus de 12 mois) et pas ou peu qualifiée

En décembre 2014, on compte 4203 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A¹³ (données Pôle emploi) sur le territoire de l'agglomération, **soit 8,4% de plus que l'année précédente, ce qui représente une forte augmentation**. Toutes catégories confondues, les demandeurs d'emploi sont au nombre de **6633** au sein de l'agglomération.

Le chômage affecte différemment les personnes, selon leurs caractéristiques sociodémographiques. Au niveau des classes d'âge, parmi les catégories les plus touchées par le chômage figurent les jeunes (25 ans et moins) qui représentent 16% des demandeurs d'emploi de catégorie A ainsi que les seniors (24%). Quant aux **femmes, elles représentent 47% des demandeurs d'emploi, en augmentation d'un point par rapport à l'année précédente**.

Pour beaucoup d'habitants du territoire, le chômage est de longue durée. Ainsi, les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 35% des DE, et les demandeurs d'emploi de très longue durée, 16%, soit plus de la moitié du total des demandeurs d'emploi. Cette situation tend à s'installer avec une augmentation de 3 points pour les DELD et de 2 points pour les DETLD entre 2013 et 2014. (cf. graphique ci-dessous).

Typologie de la DEFM (catégorie A) – CA2RS



Données brutes. Source Pôle emploi¹⁴

Les demandeurs d'emploi du territoire ont un faible niveau de qualification : 45% des demandeurs de catégorie A ont un niveau V ou infra V¹⁵. Près de la moitié des DE ont au plus un diplôme de niveau CAP - BEP sur le territoire de l'agglomération : l'écart entre le niveau de qualification des habitants et la nature des emplois offerts sur le territoire reste une problématique forte.

¹³ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

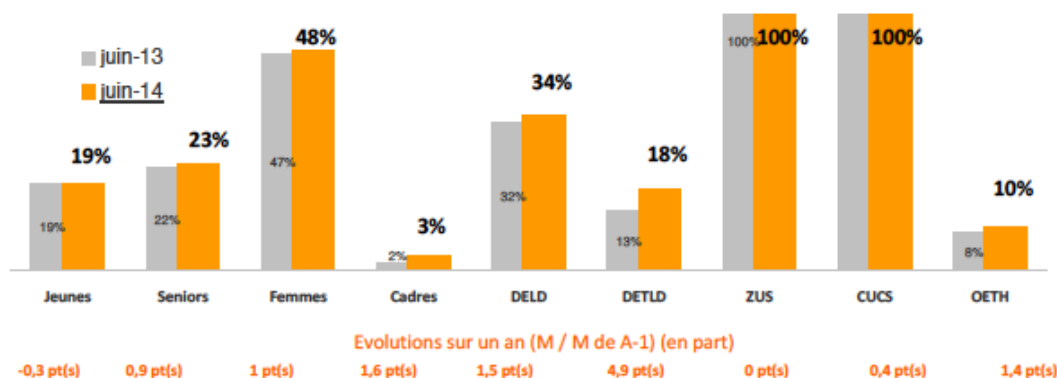
¹⁴ DELD : Demandeurs d'emploi de longue durée ; DETLD : Demandeurs d'emploi de très longue durée ; OETH : individu relevant de l'obligation d'emploi travailleur handicapé ;

¹⁵ Niveau V : CAP ou BEP obtenu ; Niveau Infra V : sans diplôme.

B. Les quartiers prioritaires : un chômage plus important et qui augmente aussi

25% des demandeurs d'emploi de l'agglomération résident dans les quartiers de la politique de la ville (ex zonage Zus), ce qui est important compte-tenu du poids numérique des habitants des quartiers dans la population globale et montre que la difficulté d'accès à l'emploi touche particulièrement les quartiers de la Politique de la Ville.

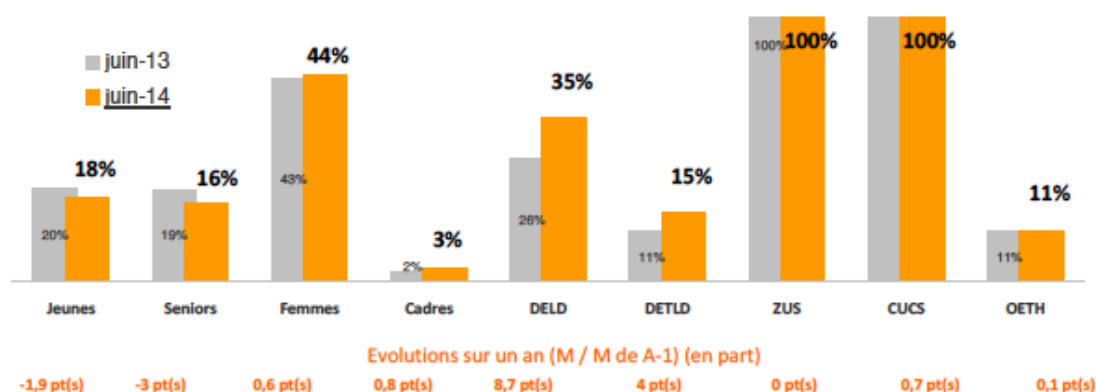
Typologie de la DEFM (catégorie A) – la Noé Feucherêts
(Chanteloup-les-Vignes les Vignes)



Données brutes. Source Pôle emploi

En juin 2014¹⁶, les DE de catégorie A étaient au nombre de 530 à la Noé (Chanteloup-les-Vignes), **soit 8,2% de plus que l'année précédente**. En comparaison, on compte 736 DE de catégorie A sur l'ensemble de la ville de Chanteloup-les-Vignes¹⁷.

Typologie de la DEFM (catégorie A) – Grésillons – Carrières-sous-Poissy sous Poissy



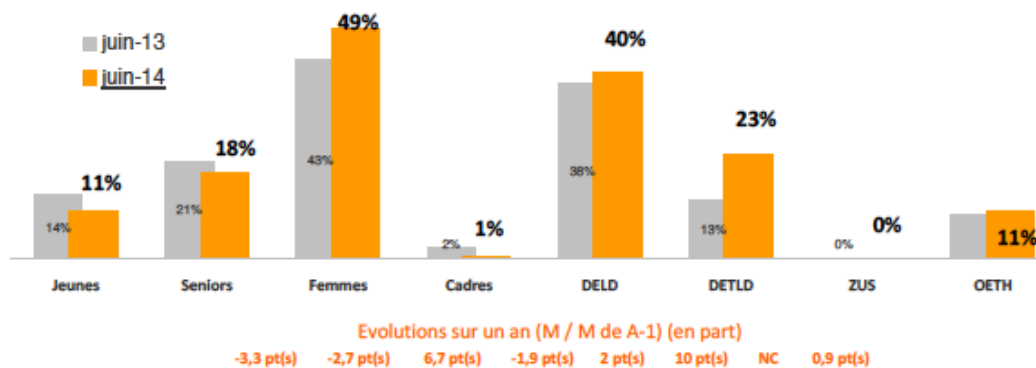
Données brutes. Source Pôle emploi

¹⁶ Données par quartiers fournies uniquement pour juin 2014 alors que les données agglomération sont de décembre 2014.

¹⁷ Mais donnée janvier 2015.

Aux Grésillons à Carrières-sous-Poissy, les DE de catégorie 1 étaient au nombre de 456 en juin 2014, **soit 5,6% de plus que l'année précédente**. En comparaison, on compte 1058 DE de catégorie A sur l'ensemble de la ville de Carrières¹⁸.

Typologie de la DEFM (catégorie A) – Quartier du Parc – Vernouillet



Données brutes. Source Pôle emploi

Dans le quartier du Parc à Vernouillet, les DE de catégorie 1 étaient au nombre de 190 en juin 2014, **soit 14,5% de plus que l'année précédente**. En comparaison, on compte 476 DE de catégorie A sur l'ensemble de la ville de Vernouillet¹⁹.

Il apparaît donc que les indices de chômage sont plus importants dans les quartiers prioritaires, ce qui est à mettre en relation notamment, avec des niveaux de formation plus faibles. Par ailleurs, les jeunes des quartiers sont proportionnellement davantage touchés par le chômage que dans le reste de la CA2RS, sauf à Vernouillet (en 2014, une moyenne de 16% de jeunes parmi les DE à l'échelle de la CA2RS alors que ce taux est de 19% sur Noé-Feucherêt et de 18% aux Grésillons).

La situation particulière de la résidence du Parc - qui rencontre une très forte poussée du chômage et « décroche » par rapport aux autres territoires - doit faire l'objet d'une veille attentive.

A noter cependant que les données portent sur les inscrits à Pôle emploi et ne suffisent donc pas à refléter la situation du chômage sur l'agglomération et a fortiori sur les quartiers car les populations les plus éloignées de l'emploi ne font pas toutes la démarche de l'inscription. Missions locales et Relais Emploi Conseil témoignent d'un nombre important de personnes non inscrites à Pôle emploi pour lesquelles il s'agit, avant de parler d'emploi durable, d'éviter l'exclusion économique.

C. Des implantations plutôt en dehors des quartiers mais une dynamique entrepreneuriale vivante dans les quartiers

Les données sur le nombre d'entreprises par habitant ou sur la part des créations d'entreprises dans les quartiers de l'agglomération ne sont pas connues pour tous les quartiers, et en particulier pour Noé Feucheret (Chanteloup-les-Vignes), ce qui limite l'analyse.

¹⁸ Mais donnée janvier 2015.

¹⁹ Mais donnée janvier 2015.

Néanmoins, quand il est connu, **le nombre d'entreprises par habitant dans les quartiers apparaît inférieur à la moyenne régionale ou nationale**, alors que **la part des créations d'entreprises est plus importante dans les quartiers** que dans l'EPCI, la Région et la France entière, comme le montre les tableaux ci-dessous.

*Présence d'entreprises par territoires et part de création d'entreprises
Données SIRENE 2012*

	France	IDF	78	EPCI	Oiseaux Carrières- sous-Poissy	Noé- Feucheret Chanteloup- les-Vignes	Cité du Parc Vernouillet	Les Fleurs Carrières- sous- Poissy
Nombre d'entreprises pour 1000 habitants	70	75	48	48	30 à 40	ND	> 50	< 20
Part des créations d'établissement dans le nombre total d'établissement	19	20,1 %	19,6 %	21,8 %	> 30 %	ND	< 15 %	> 30 %

D. Une période de reconfigurations institutionnelles

Le contexte institutionnel emploi développement économique a été largement renouvelé. 2014 a été l'année de la disparition de la Maison de l'emploi et du Plan insertion pour l'emploi (PLIE). L'Espace Emploi Entreprise, conçu pour concentrer les dispositifs d'accompagnement dans un même lieu et permettre ainsi des échanges rapides et concertés entre partenaires, évolue. La CA2RS a repositionné son organisation en liant, au sein du même service, l'emploi et le développement économique. Par ailleurs, la création récente de l'Agence départementale d'insertion, mais aussi les perspectives de fusion des Missions locales de Poissy et de Conflans Sainte-Honorine, et l'évolution de l'intercommunalité à horizon 2016 installent la structuration des dynamiques emploi dans un contexte mouvant.

E. Des dynamiques de développement économiques à valoriser en faveur de l'emploi dans les quartiers

Les dynamiques de développement économique font l'objet d'une stratégie cohérente depuis des années sur le territoire, qui consiste à **favoriser l'implantation d'entreprises pour développer l'emploi et le territoire** en différenciant le territoire par les filières ciblées (éco construction et éco industrie notamment) et en développant l'immobilier d'entreprises et les zones d'activités. Les réalisations et projets sont nombreux : création de l'Ecoport à Triel-sur-Seine²⁰ (horizon 2016), création d'un quartier économique en relation directe, l'Ecopôle, avec son premier bâtiment emblématique, la Fabrique 21 à Carrières-sous-Poissy, projet environnemental et agricole (qui impacte directement Chanteloup-les-Vignes), centré sur la remise en culture du cœur de boucle pollué par l'épandage des boues de Paris, extension de l'Ecoparc des Cetton, secteur 2, soutien au Parc des Vignes pour développer une nouvelle offre immobilière...

Par ailleurs, les **grands projets impactant le territoire** (autour de l'OIN, de Confluence) vont générer des perspectives à saisir pour l'emploi local, soit à travers la création de nouveaux espaces

²⁰ Porté par Ports de Paris

d'immobiliers d'entreprises (à proximité du futur Pôle Gare...), soit à travers de grands chantiers (prolongement de la ligne E du RER, développement résidentiels dans le cadre de l'OIN, construction du Centre commercial de Vernouillet...).

L'économie sociale et solidaire est active sur le territoire (9% des salariés sur le territoire de Seine Aval contre 7% à l'échelle régionale, avec un nombre d'associations importantes et des dynamiques d'innovation sociale historiques). Plusieurs acteurs soulignent le besoin de mieux la soutenir et de la connecter avec les enjeux portés par le territoire.

L'agglomération s'est investie de longue date dans le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises et renouvelle depuis la fin 2014 son offre. Elle entend mobiliser les expertises pour répondre aux besoins des créateurs, packager une offre de service « création d'entreprise » pour le territoire, assurer un accès à cette offre de service et la rendre visible, et mieux analyser les besoins pour mieux y répondre. Il existe **un poste de chargé de mission dédié porté par la CA2RS, l'ouverture d'un PACE** (Point d'accueil création d'entreprises) avec le soutien des partenaires est prévu, des opérateurs et prestataires, comme des experts (comptables, avocats) sont sollicités autant que de besoin.

Le territoire développe plus largement une **offre de services aux entreprises**, qui peut concerner les volets RH, recrutement, aide au développement, à l'implantation, à la création. Les réseaux d'entreprises (dont clubs) sont encouragés et soutenus. Ces dynamiques ont largement fait bouger les lignes ces dix dernières années (implantations, entrepreneuriat, effets image sur le territoire...), mais il reste des difficultés encore majeures :

En termes d'attractivité : les zones d'activités ne parviennent pas à commercialiser toutes leurs surfaces.

Les offres d'emploi créées ne sont pas toujours en lien avec les profils des demandeurs d'emploi du territoire.

Le développement de l'activité est encore faible dans les quartiers, confrontés aux problématiques de pouvoir d'achat.

F. Les dynamiques autour de l'emploi

Un débat existe sur le territoire sur le thème de l'accueil au sein de tous les quartiers, de la richesse des dynamiques existantes versus mobilité ainsi que sur les bons niveaux d'articulation entre emploi, développement économique et cohésion sociale.

La question de l'accueil des demandeurs d'emploi sur le territoire continue à faire débat : les discussions sont anciennes et encore d'actualité sur le curseur ou la diversité d'accueil à proposer pour articuler enjeu de mobilité (et vertus pédagogiques associées) et proximité de service, notamment pour les demandeurs d'emploi les moins mobiles ou les plus fragiles. Dans les quartiers, l'accueil est assuré par les REC (relais emploi conseil, qui proposent des permanences pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi adultes) et par des conseillers missions locales dans leurs permanences (pour les jeunes). Les premiers accueils ont diminué dans les REC ces dernières années, alors même que le chômage augmente.

Les agences Pôle emploi se situent à Poissy et Conflans. Pôle emploi propose des ateliers collectifs, notamment au sein de l'Espace Emploi Entreprise.

Le territoire fait preuve d'un véritable dynamisme en matière d'insertion : les clauses d'insertion déployées dans le cadre du PRU ont produit un effet de levier sur le territoire avec l'extension sur l'ensemble des marchés publics de la CA2RS mais également une réelle articulation de parcours entre différents outils d'insertion construits avec les partenaires : chantiers écoles, chantiers de découverte, chantier d'insertion, missions en SIAE. **Un réseau dense de SIAE** joue un rôle important dans le maillage des acteurs de l'insertion. On constate néanmoins un **déploiement inégal entre Chanteloup-les-Vignes et hors Chanteloup-les-Vignes** et un besoin de cibler un nombre et une diversité plus importantes de « lieux/ supports » pour organiser des chantiers ou développer la clause d'insertion.

En matière de formation, plusieurs travaux ont permis d'identifier des besoins (PSL, Pacte) mais les acteurs continuent à identifier un enjeu de mise en œuvre de l'articulation formation / filières d'emploi du territoire (éco-construction, hôtellerie, transport logistique...). Les besoins identifiés sur le territoire (à l'occasion du PSL ou plus récemment à l'occasion du diagnostic PACTE) concernent avant tout l'amont de l'entrée en formation qualifiante, et plus précisément la **formation de base** (dont formation linguistique et savoirs être).

Le territoire a bénéficié d'un développeur de **l'apprentissage** porté par la MDE jusqu'à sa fermeture, et les partenaires souhaitent continuer à porter cette dynamique.

Des dynamiques ont été conduites sur les **freins périphériques à l'emploi** : la plateforme mobilité a été relancée, et la réflexion est attendue sur les modes de garde atypiques qui faciliteraient les parcours d'insertion.

Les actions sur **l'orientation et les métiers** existent mais nécessiteraient sans doute une structuration plus importante. Plus largement, les acteurs constatent **une richesse d'actions et des dynamiques créatives et volontaristes... mais qui se déclinent encore ville par ville.**

Par ailleurs, **l'articulation** entre les dynamiques conduites au titre de la **cohésion sociale** et celles conduites au titre de **l'insertion**, de **l'emploi** et du **développement économique** mériteraient de se développer. Plus particulièrement, il serait souhaitable de mieux mailler les dynamiques conduites et les acteurs impliqués **en faveur des jeunes, mais aussi des femmes ou encore des seniors avec les dynamiques/ acteurs emploi.** Plus globalement, le lien entre les acteurs de la cohésion sociale, qui connaissent les habitants de quartier et leur besoin d'accompagnement vers l'emploi, gagneraient à encore mieux lier leur action avec celle du relais emploi ou des missions locales.

CHAPITRE 2 LES ENJEUX ET ORIENTATIONS THEMATIQUES

I. LES AXES TRANSVERSAUX

A. Lutte contre la discrimination

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se donne pour objectif (dans son article 1^{er}) de concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) propose un nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville, autour de la conception des plans territoriaux de lutte contre les discriminations (PTLCD).

La communauté d'Agglomération des Deux rives de Seine veille à intégrer à l'ensemble des politiques (logement, santé, emploi, accès au droit, éducation...) menées sur son territoire, l'objectif de **garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination** quelle que soit la thématique abordée.

Plusieurs actions déployées sur le territoire peuvent être citées dans ce domaine, notamment à travers son réseau de points d'accès au droit et en matière d'offre de service d'accueil et de conseil juridique au plus près des habitants des quartiers prioritaires (centres sociaux, le Groupement solidarité des travailleurs migrants (GSTM) qui réalise des permanences juridiques, notamment en direction des publics immigrés, etc...).

Dans le cadre du Contrat de Ville, **cette dynamique sera maintenue et développée** et la CA2RS veillera à construire un cadre formalisé pour développer la prévention et la lutte contre les discriminations, autour des grandes orientations suivantes :

- **Améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire**, pour mettre en évidence des situations de discriminations sur le plan local, se les approprier collectivement et inciter les partenaires à agir, en se coordonnant. L'objectivation des discriminations sur le territoire sera renforcée, à partir du croisement des informations disponibles et de la définition de nouveaux indicateurs, ainsi que de la mobilisation de l'ensemble des partenaires.
- **Sensibiliser, mobiliser et former les partenaires sur le territoire** (élus locaux, services déconcentrés de l'Etat, techniciens des collectivités, organisations syndicales patronales et salariés, intermédiaires de l'emploi, associations, entreprises, etc...) afin de faire évoluer les pratiques professionnelles et les représentations.
- **Communiquer auprès des partenaires comme du grand public** pour agir plus largement sur les représentations et les stéréotypes.
- **Accompagner les victimes**, en mobilisant les lieux d'écoute et les dispositifs d'accompagnement juridique existants sur le territoire
- **Poursuivre les actions d'accompagnement** des personnes particulièrement exposées aux risques de discriminations, notamment dans le domaine de l'emploi et de la formation.
- **Définition et mise en oeuvre d'un programme d'actions** à l'échelle du Contrat de Ville

B. Egalité femmes/hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française et représentant un enjeu capital pour la démocratie. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.

Des inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique ²¹: l'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville que dans les agglomérations environnantes (*En 2012 à l'échelle nationale, 41,8 % des femmes de 25 à 64 ans sont inactives en Zus contre 25 % hors Zus. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée. De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité*).

Cette question **constitue un axe transversal majeur des nouveaux Contrats de Ville et ses attendus sont précisés dans deux documents de référence** : « convention interministérielle signée le 21 mai 2013 entre le ministère de la Ville et le ministère des Droits des femmes » et « cadre de référence Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération » établi par le CGET (septembre 2014)

La communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine veille déjà à intégrer à l'ensemble des politiques (logement, santé, emploi, accès au droit, éducation...) menées sur son territoire, l'objectif de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, quelle que soit la thématique abordée.

A ce titre, **plusieurs acteurs de l'égalité femmes-hommes** sont présents sur le territoire comme le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF 78) ; le Mouvement du Planning Familial 78... et collaborent étroitement avec la CA2RS, les villes et les acteurs locaux. De nombreuses actions déployées sur le territoire peuvent être citées, entre autres, dans ce domaine :

- Groupes de parole à l'attention de femmes victimes de violences conjugales (visant à la reconstruction et/ou au renforcement du lien social, du sentiment de bien-être physique et psychique, afin de permettre aux femmes de retrouver leur autonomie) mis en œuvre par le CIDFF 78 à Chanteloup-les-Vignes
- Réseau PLUVIC « Prévention et Lutte contre les Violences Conjugales » à Carrières-sous-Poissy
- Groupes de parole femmes (MFPF 78) sur des thématiques relatives à la santé physique, à la santé sexuelle, aux violences, à la lutte contre les IST,
- Sensibilisation auprès des jeunes en milieu scolaire dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes (déclinaison locale de la journée internationale des femmes avec trois ateliers proposés aux élèves : droit des femmes et violences conjugales ; relations garçons-filles ; représentations hommes-femmes dans les milieux sportifs et professionnels)
- Actions des services jeunesse des collectivités pour impliquer les jeunes filles dans les activités et séjours organisés...
- Forum pour l'emploi des femmes
- Assises égalité Femmes / Hommes l'an dernier (Carrières-sous-Poissy)

Dans le cadre du Contrat de Ville, cette dynamique sera maintenue et développée en étroite coordination entre tous les signataires du Contrat, autour des grandes orientations suivantes :

- **Connaitre et qualifier la situation sur le territoire à partir des actions développées** : en veillant à produire des statistiques sexuées sur l'ensemble des actions, analyses et bilan en incluant des mesures d'impact sur l'égalité. Les conventions de subvention aux associations devront comprendre des indicateurs spécifiques mettant en exergue les actions destinées aux femmes et jeunes filles, les enquêtes et bilans établiront la part des femmes bénéficiaires, les outils mis en œuvre et le nombre d'actions qui leur sont dédiées, etc...

²¹ Source : cadre de référence Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération (CGET : septembre 2014)

- **Sensibiliser l'ensemble des décideurs, techniciens et opérateurs et développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité.** En lien avec les associations et les partenaires, sous la responsabilité de la Déléguée aux Droits des Femmes, les actions de sensibilisation viseront à travailler les stéréotypes et faire évoluer les pratiques professionnelles de chacun.
- **Décliner en faveur des quartiers prioritaires les politiques publiques de promotion de l'égalité femmes-hommes²²** à travers la promotion de l'égalité dans le sport, la vie associative, les services publics ; la prévention et l'action sur les violences faites aux femmes ; les actions favorisant la présence et la sécurité de la femme dans l'espace public (exemple de la méthodologie des « marches exploratoires des femmes »).
- Il s'agira aussi de décliner pour les quartiers les conventions signées entre le ministère des droits des femmes et le ministère de l'emploi en développant, en partenariat avec l'Education nationale et Pôle emploi, une information non stéréotypée sur les métiers auprès des jeunes filles et des femmes des quartiers et en communiquant sur la mixité des métiers dans les forums, en développant une stratégie offensive en faveur de l'emploi des femmes dans les quartiers et en favorisant la création d'activité par celles-ci, etc...
- **Au regard du nombre de familles monoparentales** dans les quartiers prioritaires, il conviendra de cibler les actions sur les femmes à la tête de ces familles, en mettant en place des actions spécifiques (modes de garde adaptés, soutien au retour à l'emploi ...).

C. Jeunesse

Les quartiers de la Politique de la Ville sur le territoire de la CA2RS accueillent un nombre important de jeunes. Cela constitue une chance pour le territoire mais implique également, dans le cadre du Contrat de Ville, une mobilisation renforcée de tous les partenaires pour lutter contre les difficultés qui affectent souvent ce public en matière d'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à la santé ainsi qu'à l'emploi et à la formation.

Le diagnostic territorial fait apparaître plusieurs problématiques transversales aux 3 villes :

- en matière scolaire (voir axe éducation) avec, pour une fraction de la jeunesse des quartiers, des problématiques de retard ou d'échec scolaire, de sortie du système éducatif sans aucun diplôme et de décrochage scolaire,
- en matière de santé (voir axe santé), avec des problématiques d'addictions (alcool, stupéfiants), de carence de soins ou d'hygiène de vie,
- en matière d'accès à la formation et à l'emploi (voir pilier 3) avec un taux de chômage particulièrement important....

De manière plus qualitative, les acteurs font état de plusieurs enjeux essentiels pour accompagner les jeunes du territoire vers leur plein épanouissement sur le plan personnel et en tant que citoyens à part entière. Il s'agit, d'une part, de prendre en compte les difficultés familiales rencontrées par de nombreux jeunes gens dont beaucoup grandissent dans des familles monoparentales et/ou rencontrant des problèmes importants de précarité et d'intégration ou encore le cas des jeunes majeurs présents au domicile familial, faute de pouvoir accéder à l'autonomie en termes d'emploi et de logement.

Les quartiers prioritaires bénéficient de plusieurs dispositifs et politiques opérants dans le domaine de la jeunesse. Toutes les villes du contrat de ville s'impliquent dans des projets pour la jeunesse portés par les services jeunesse, les centres sociaux, par le programme de réussite éducative et / ou en lien avec les établissements scolaires. Des structures spécifiques existent dans ou à proximité des quartiers prioritaires. Des équipes de prévention interviennent sur l'ensemble des quartiers prioritaires du Contrat de Ville.

²² Notamment les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Des points d'information jeunesse existent dans toutes les villes, dont il est attendu un renforcement de son impact auprès des 16-25 ans en mettant en avant des programmes de droit commun, très sous-utilisés : le service civique, Erasmus + (le service volontaire européen en particulier) et les chantiers de jeunes bénévoles. Un point ou bureau d'information jeunesse a vocation à drainer une grande partie de la jeunesse locale, en leur offrant une information variée, saisonnière et en accès libre sans rendez-vous.

Des réponses innovantes sont expérimentées en réponse aux difficultés constatées sur le territoire, comme à Chanteloup-les-Vignes avec l'accueil des jeunes adultes en soirée et le week-end dans un lieu associatif dédié (ACVL), ouvert tard en soirée et le week-end, ce qui a entraîné une forte réduction de la violence collective des jeunes et des squats des halls d'immeubles. Par ailleurs, il existe une offre sportive, culturelle dans les villes ou l'agglomération qu'il s'agit de rendre davantage accessible aux jeunes des quartiers.

Dans le cadre du Contrat de Ville, ces politiques sont à maintenir et pour certaines d'entre elles à renforcer. Enfin, la question de la coordination entre les acteurs jeunesse (en matière de prévention spécialisée et d'emploi notamment) nécessite d'être développée fortement.

Au regard des enjeux spécifiques du territoire et en lien avec le cadre de référence national (Plan national priorité jeunesse), les enjeux prioritaires suivants ont été définis (en termes d'orientations concrètes, elles sont détaillées dans le pilier 1,2 et 3).

Accroître les mobilités sociales, géographique, européenne. Les difficultés de mobilité rencontrées par les jeunes des quartiers prioritaires constituent un enjeu important dans la lutte contre les inégalités sociales. Elles freinent en effet leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux loisirs et à la culture et in fine à l'autonomie. L'enclavement évoqué par plusieurs acteurs jeunesse est autant social et psychologique (difficultés à sortir de l'environnement familial) que physique (coupures urbaines, sectorisation scolaire, difficultés de transports pour certains sites).

Tous les moyens pour favoriser la mobilité sociale et géographique devront être mis en œuvre, que ce soit en continuité de l'amélioration de la desserte en transports en commun engagée sur le territoire, de la mobilisation de la plate-forme de mobilité, etc...mais aussi en levant les freins psychologiques et sociaux en s'appuyant sur des pratiques déjà bien installées sur le territoire (accompagnement à la découverte culturelle, sorties et rencontres mettant les jeunes en mouvement, etc...). Les dispositifs ouverts sur la mobilité européenne pourront également être mobilisés à cet effet (BIJ de Carrières-sous-Poissy labellisé Eurodesk).

Favoriser la mise en place des services civiques sur les quartiers. Cet outil permet aux jeunes mobilisés de découvrir un milieu et de créer un réseau, dans ou hors quartier prioritaire. Sur le territoire de la CA2RS, ce dispositif est peu utilisé et il sera nécessaire d'étudier les freins à son développement, en interrogeant les structures en lien avec la jeunesse et les jeunes eux-mêmes ; de renforcer l'information sur ce dispositif à travers les canaux les plus adaptés (structures de proximité, information numérique...) et de mettre en place un soutien aux structures pouvant en bénéficier, notamment en matière de tutorat.

Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport. Si de nombreuses ressources existent sur le territoire, elles ne sont pas toujours accessibles aux jeunes des quartiers prioritaires. Il s'agira de renforcer l'information et d'accompagner les démarches collectives et individuelles, lever les freins financiers, aider à la mobilité « physique », etc...Le dispositif Ville Vie Vacances continuera à être mobilisé sur le territoire pour donner accès aux loisirs et aux vacances aux enfants et jeunes en difficultés des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans ainsi qu'à des séjours autonomes pour les 16 – 25 ans, grâce à un partenariat avec l'ANCV.

Favoriser la construction du collectif, du vivre ensemble et de la citoyenneté. Dans la poursuite du travail réalisé par les structures éducatives du territoire, les actions et démarches valorisant le développement des dynamiques citoyennes (implication dans les démarches participatives, projets collectifs, etc...) seront renforcées. Un projet autour de la citoyenneté sera mis en place à Chanteloup-les-Vignes fin 2015 via un conseil municipal d'enfants (24 enfants de CM1/CM2 participeront à cette action).

Par ailleurs, il s'agira de continuer à conforter la place des jeunes filles dans les activités proposées et de continuer les actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge.

Structurer le partenariat entre acteurs de la jeunesse : Il s'agira, dans le cadre de déclinaisons locales adaptées à chaque site, de renforcer la coordination entre tous les acteurs qui oeuvrent à l'épanouissement et à l'autonomie des jeunes : renforcement des articulations entre la Mission Locale, services jeunesse et PIJ, éducateurs spécialisés, éducation nationale...

II. PILIER 1 : COHESION SOCIALE

LES AXES	LES ENJEUX
AXE 1.1. Développer un projet éducatif de territoire pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires	<p>1.1.1. Se donner les moyens de la lutte contre l'échec scolaire,</p> <p>1.1.2. Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec l'école,</p> <p>1.1.3. Développer l'offre éducative globale et faciliter son accès aux enfants et jeunes des quartiers.</p>
AXE 1.2. Favoriser le développement de la santé dans les quartiers prioritaires	<p>1.2.1. Agir sur la santé mentale des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité des quartiers prioritaires,</p> <p>1.2.2. Prévenir les conduites à risques,</p> <p>1.2.3. Faciliter l'accès à la prévention et aux soins,</p> <p>1.2.4. Adapter les réponses au plus près des besoins dans le secteur médicosocial,</p> <p>1.2.5. Promouvoir une démarche inclusive en direction des personnes âgées et handicapées des quartiers prioritaires</p>
AXE 1.3. Renforcer la sécurité, la prévention et l'accès au droit	<p>1.3.1. Favoriser la tranquillité publique du territoire et lutter contre le sentiment d'insécurité</p> <p>1.3.2. Prévenir la réitération par des mesures éducatives, accompagner les victimes, faciliter l'accès aux droits,</p> <p>1.3.3. Contribuer à la lutte contre l'accidentalité et renforcer la citoyenneté,</p> <p>1.3.4. Lutter contre l'errance et l'échec scolaire afin de prévenir les risques de passage à l'acte délictueux.</p>
AXE 1.4. Favoriser la vie associative comme vecteur de lien social	<p>1.4.1. Soutenir et faciliter l'émergence et le développement des associations dans les quartiers prioritaires,</p> <p>1.4.2. S'appuyer sur les acteurs de la vie associative dans la mise en œuvre des objectifs du Contrat de Ville.</p>

Développer un projet éducatif de territoire pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires

Rappel des principaux constats

- Des écarts entre les quartiers prioritaires et leur environnement (Ville, CA2RS, 78) en matière de taux de scolarisation, retard d'au moins un an à l'entrée en 6^{ème}, réussite au brevet des collèges...
- Des phénomènes de contournement de la carte scolaire qui aggravent les inégalités,
- Une géographie prioritaire de l'Education nationale qui apporte des dispositifs et des moyens renforcés mais qui n'est pas effective sur l'ensemble du territoire (cas spécifique de Vernouillet),
- Un programme de Réussite Educative dans chacune des trois villes impliquées dans la politique de la ville qui donne satisfaction et qui doit être poursuivi voire amplifié,
- Une offre riche en matière d'aides, d'accompagnement éducatif, d'accueil des mineurs (enfants, adolescents) et de loisirs mais un manque de lisibilité sur l'offre éducative pour les partenaires.

Les ambitions du Contrat de Ville

Face aux écarts de réussite scolaire et aux inégalités d'accès à l'éducation, à la culture et au sport pour une grande partie des enfants et des jeunes des quartiers, le Contrat de ville veut porter de fortes ambitions dans le champ éducatif, en construisant un projet éducatif global et partagé et en articulant les moyens et dispositifs de l'Education Nationale et des villes au service des orientations du Contrat de Ville. L'atteinte de cet objectif implique plusieurs modalités et principes d'intervention :

- *La prise en compte du développement et de l'épanouissement de l'enfant dans sa globalité.* Il s'agit d'agir avec les familles, en développant les actions de soutien. Il convient aussi de prendre en compte l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et familial) et de les harmoniser, de veiller à favoriser l'égalité filles-garçons en matière éducative. Enfin, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous. Il s'agit aussi de prendre en compte tous les facteurs concourant à la réussite scolaire (alimentation, sommeil et activité physique).
- *Le renforcement de l'articulation entre les géographies prioritaires* (Contrat de Ville et Education prioritaire). Le cas des écoles du quartier du Parc, hors REP doit pouvoir être pris en compte pour permettre une mobilisation de certains dispositifs (parentalité, accompagnement éducatif, etc...)
- *La coordination de l'offre éducative* entre l'Education Nationale, les collectivités et les associations, afin de permettre une meilleure lisibilité des possibilités offertes sur le territoire mais pas toujours connues de tous.
- La capitalisation des expériences menées à l'échelle des 3 villes afin d'échanger et de mutualiser les méthodes et actions qui ont fait leurs preuves.
- La nécessité de renforcer la mixité sociale dans les établissements, en luttant contre l'évitement scolaire, en travaillant sur l'image des établissements et en faisant connaître les évolutions positives des établissements (notamment aux nouveaux arrivants), en organisant les rencontres et activités communes entre élèves/ parents des différents établissements.
- La nécessité de documenter et de suivre l'évolution des parcours scolaire (voir chapitre évaluation)

Les enjeux et les orientations pour la réussite éducative

Enjeu 1 : Se donner les moyens de la lutte contre l'échec scolaire

Orientation 1 : Renforcer le soutien éducatif à proposer aux enfants et aux jeunes

En **améliorant la lisibilité sur les ressources du territoire**. L'offre importante de dispositifs n'est pas forcément connue de tous (parents, associations, enseignants). Il s'agit de la recenser, de la hiérarchiser, de se donner les moyens d'une information efficace (guide, annuaire...).

En **continuant à développer les Programmes de réussite éducative** et d'en améliorer le fonctionnement et le rayon d'action. La question de l'élargissement du public cible pour l'étendre à des « poches éducatives » en difficulté hors des quartiers politique de la ville, par exemple des enfants des gens du voyage ou d'hôtel social (Carrières-sous-Poissy) reste une préoccupation des collectivités engagées dans le Contrat de Ville.

En **confortant le fonctionnement des acteurs associatifs** engagés pour la réussite éducative sur le territoire, à travers notamment des partenariats avec les PRE ou des dispositifs de l'Education Nationale (Centres sociaux, Compagnie des Contraires, Centre Devereux...), dont l'intervention pourrait être pérennisée dans le cadre de conventions pluriannuels d'objectifs.

Orientation 2 : Engager des plans de soutien aux établissements les plus en difficulté

Des expériences positives, comme celle du collège Cassin ont fait la preuve sur le territoire que la mobilisation conjointe de l'Education Nationale, d'une Municipalité et d'acteurs associatifs engagés dans la remédiation scolaire pouvaient permettre d'améliorer fortement le rapport des élèves à l'école et les résultats scolaires d'un établissement. A Chanteloup-les-Vignes également, une **expérience de confortation d'un établissement scolaire en forte difficulté** (école Dorgelès) a été réalisée : programme de soutien expérimental développé par le groupe de chercheurs « RES », autour de plusieurs actions combinées : soutien à la parentalité, soutien aux enfants en difficulté d'apprentissage, soutien aux enseignants.

Il s'agira dans le cadre du Contrat de Ville, sur la base de ces dynamiques, de **construire des plans d'action partenariaux sur les établissements repérés comme particulièrement fragiles**, articulant les moyens de l'Education nationale et des collectivités afin d'engager des pratiques nouvelles.

Orientation 3 : Engager une réflexion sur la socialisation des enfants de moins de 3 ans

A partir du constat de **l'importance de la socialisation des enfants de moins de 3 ans**, facteur d'une meilleure réussite scolaire, il convient dans le cadre du Contrat de Ville de veiller au renforcement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en s'appuyant sur les dispositifs déjà mis en œuvre par les collectivités et/ou sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans proposée par l'Education Nationale.

Orientation 4 : Lutter contre le décrochage scolaire

En agissant sur **la prévention du décrochage scolaire** au sein des établissements, à travers les actions menées par l'Education Nationale (semaine de la persévérance, action d'accompagnement à la parentalité, travail avec un ethnopsychiatre, dispositifs relais à Magellan et Flora Tristan...)

En **mobilisant l'ensemble des acteurs en lien avec la jeunesse** (éducateurs de prévention, services jeunesse...), à qui il convient de faire connaître les dispositifs de droit commun sur le décrochage scolaire

En s'appuyant sur les expériences positives expérimentées sur le territoire (ex du Pôle Accueil Jeune de Chanteloup-les-Vignes²³...).

Par ailleurs, les dernières études montrant que le décrochage scolaire touche principalement les garçons, les partenaires veilleront à prendre en compte ces éléments dans les réponses à apporter, d'autant plus si l'on met en exergue le lien entre décrochage scolaire et violences.

Enjeu 2. Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec l'école

Orientation 1 : Optimiser les moyens existants (de la petite enfance à la jeunesse)

En améliorant la connaissance des dispositifs existants sur chaque territoire de façon à mieux coordonner et mutualiser les réponses existantes et les rendre plus lisibles auprès des parents.

En renforçant les espaces d'échange et les supports de rencontre entre les parents d'adolescents et de jeunes avec les animateurs jeunesse et les éducateurs de prévention.

Orientation 2 : Renforcer les liens entre l'école et les parents

En déployant le dispositif « ouvrir l'école aux parents » sur les territoires non couverts (Carrières-sous-Poissy, Vernouillet) et en l'accompagnant (relais d'information et soutien des villes...)

En s'appuyant, à Chanteloup-les-Vignes, sur les démarches expérimentales de remédiation scolaire engagées : Plan d'action sur l'école Dorgelès (RES) qui associe les parents à la démarche de redynamisation de l'école ; Pôle Accueil Jeune dont l'objet est de retisser les liens entre les jeunes, les familles et l'école, dans les cas d'enfants exclus des écoles de façon temporaire et/ou définitive.

Enjeu 3. Développer l'offre éducative globale et faciliter son accès aux enfants et jeunes des quartiers

Orientation 1 : Mobiliser l'ensemble des ressources éducatives, culturelles et sportives au territoire au profit des enfants et des jeunes des quartiers

En prenant appui sur les structures culturelles et sportives des villes et de la CA2RS, dont il s'agira de faciliter l'accès aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires (partenariat avec les activités du Parc aux Etoiles et du Château Vanderbilt ; en favorisant l'accès aux structures sportives des villes (découverte d'activités sportives, tournois inter-quartiers...)

En favorisant l'essaimage des actions de la Compagnie des Contraires sur l'ensemble des quartiers prioritaires

En assurant une meilleure lisibilité et coordination de l'offre existante à travers les PEDT et en faisant connaître les possibilités ouvertes, aux parents, équipes enseignantes, acteurs des quartiers (guide, plaquette...)

En apportant des réponses pour lever les freins à la mobilité des jeunes (plate-forme de mobilité,...)

²³ Voir diagnostic

Orientation 2 : Apporter des réponses sur l'offre manquante (notamment en matière de culture)

En développant le projet lecture de la Ville de Chanteloup-les-Vignes, à partir des structures existantes

En développement la culture numérique en appui à l'éducatif

etc...

Orientation 3 : Veiller à l'égal accès aux loisirs et aux équipements des filles et des garçons en identifiant les freins respectifs

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- Education nationale
- Communes
- CAF
- Conseil Départemental
- DDCS

Les acteurs

- Les établissements scolaires
- Programmes de Réussite éducative
- Centres sociaux
- Opérateurs associatifs (sportifs, culturels, santé, scientifiques et techniques...)

Les plans et schémas

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - État, CAF, communes, Conseil Départemental
- Programme de Réussite Educative – Villes – Etat
- Contrat Social de Territoire (sur les démarches d'accompagnement à la parentalité)

Rappel des principaux constats

- Des écarts importants en matière d'indicateurs de santé entre les habitants des villes du Contrat de Ville et leur environnement, notamment en matière d'IDH2.
- Une densité de médecins généralistes inférieure aux moyennes départementales.
- Des problématiques en matière de santé mentale ; d'addictions des jeunes ; d'hygiène de vie ; de conduites à risques dans le domaine de la santé sexuelle ; de santé des femmes ; de réponse aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées, etc.
- Une problématique spécifique d'accès aux droits et aux soins, et notamment pour les Gens du Voyage.
- Une politique de santé déjà ancienne avec des ASV depuis 2004 et un Contrat Local de Santé communautaire signé en 2012. Le CLS est le cadre de coopération entre la CA2RS et l'ARS, et permet le déploiement de nombreuses actions territorialisées sur les quartiers prioritaires.
- Des dynamiques existantes sur le territoire, avec des villes préoccupées par le maintien de l'offre de santé, des réseaux de professionnels de santé actifs dans certaines communes et de nombreux acteurs investis (associations, Education Nationale, CPAM, structures de santé, etc.).
- Le rôle important du Conseil Départemental, à travers ses moyens de droit commun (PMI, bilans santé dans les écoles...) et dans le cadre des Contrats sociaux de territoire.

Les ambitions du Contrat de Ville

Les orientations santé du Contrat de Ville s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local de Santé signé entre la CA2RS et l'ARS. Elles visent à amplifier les efforts conduits par les partenaires **en faveur de la réduction des inégalités territoriales de santé affectant les habitants des quartiers prioritaires**, notamment en matière d'accès au soin et de prévention des conduites à risque. La qualité de l'environnement est un enjeu transversal à conduire en lien avec le pilier cadre de vie et renouvellement urbain du contrat. L'atteinte de ces objectifs implique plusieurs modalités et principes d'intervention :

Optimiser, étendre et mutualiser les réponses existantes sur le territoire. De nombreuses actions sont déjà développées sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat Local de Santé, ainsi que par les différents acteurs du territoire. Il s'agit d'en améliorer la lisibilité et la coordination comme de mutualiser les ressources existantes, afin de pouvoir permettre l'essaimage de « ce qui marche » sur l'ensemble des quartiers du Contrat de Ville.

Améliorer le repérage et organiser les relais. La question de la difficulté d'accès à certains publics des quartiers prioritaires a été évoquée par les acteurs de la santé réunis dans le groupe de travail thématiques. Le Contrat de Ville propose un cadre transversal pour des partenariats avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur le terrain, en lien avec les habitants pour organiser des relais de proximité.

L'articulation entre le droit commun de l'Etat (ARS, CPAM, DDCS). Parmi les actions qui pourraient être déployées ou pérennisées sur les quartiers prioritaires, certaines pourraient relever de financements croisés. Les instances partenariales du Contrat de Ville veilleront à une meilleure articulation afin de construire des réponses coordonnées dans le cadre du Contrat de Ville.

Des moyens d'observation et de suivi en continu, permettant d'évaluer les résultats obtenus et d'orienter les actions (voir chapitre évaluation).

Enjeu 1. Agir sur la santé mentale des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité des quartiers prioritaires

Orientation 1 : Développer les réseaux, la prévention et la prise en charge en matière de santé mentale

En **pérennisant, renforçant et étendant les actions existantes** ayant fait leurs preuves sur l'ensemble des quartiers prioritaires, tout en prenant en considération leurs spécificités. Il pourra s'agir notamment :

- des groupes de paroles à l'attention des femmes victimes de violences pour lequel les partenariats et le lien avec les structures de santé mentale de droit commun seront renforcés ;
- du soutien ethno-psychologique, qui **s'appuie sur les relais au sein des quartiers** afin d'aller au plus près des publics cible (les jeunes et leurs familles) et de dédramatiser la problématique de santé mentale

En **renforçant les partenariats**, notamment avec la Maison Des Adolescents Yvelines Nord (MD78) et le Réseau Santé mentale Yvelines Nord.

En **développant le réseau de santé mentale sur le territoire**, sous des formes à définir (mise en place d'un CLSM, développement d'antennes-relais de la MDA78, etc.).

En oeuvrant auprès des femmes victimes de violences conjugales, avec notamment la mise en place de groupes de paroles.

Enjeu 2. Prévenir les conduites à risques

En **préalable**, on notera que l'égalité fille / garçon est bien développée sur le territoire de la CA2RS par des sessions d'information en direction des jeunes sur la vie affective, l'éducation à la sexualité et la prévention des comportements sexistes.

Orientation 1 : Lutter contre les addictions à l'alcool et au cannabis des jeunes

En **renforçant les partenariats** avec les structures spécialisées et associations spécialisées du territoire, **et en affinant l'évaluation**, en vue d'imaginer des modes de sensibilisation alternatifs.

Orientation 2 : Prévenir les conduites à risque en matière de sexualité

Il s'agit de continuer à sensibiliser les publics et à favoriser l'adoption de comportements de protection (santé sexuelle et affective, lutte contre les IST et prévention des violences sexistes), en adaptant les actions mises en œuvre et en **déployant l'offre sur les trois communes** en politique de la ville.

En continuant à travailler sur les rapports filles/garçons afin d'éviter la mise à l'écart des jeunes filles.

Orientation 3 : Favoriser une bonne hygiène de vie

La prévention primaire et tertiaire des maladies chroniques doit être renforcée sur les quartiers prioritaires **en articulant les moyens existants** et en **complémentant la sensibilisation mise en œuvre**. Il s'agit notamment de pérenniser les actions de prévention existantes qui ont fait leur preuve, comme les ateliers « forme et bien-être », tout en élargissant leur rayonnement sur d'autres sites, de développer un suivi diététique pour ses participants et de déployer sur le territoire les ateliers Santé active organisés par la CPAM.

Les actions qui concourent à une hygiène de vie équilibrée notamment chez les enfants et les jeunes seront développées, avec une attention toute particulière sur la promotion de rythmes veille / sommeil ainsi que sur la pratique sportive (collaborations avec les clubs sportifs, mobilisation des moyens des Villes, etc.).

Enjeu 3. Faciliter l'accès à la prévention et aux soins

Sur le plan de l'égalité femmes-hommes, il s'agira de porter une attention particulière à l'égalité d'accès aux soins des femmes des quartiers prioritaires.

Orientation 1 : Renforcer l'accès au premier recours

En identifiant les leviers d'actions et les dispositifs envisageables pour développer une meilleure offre de santé : engagement d'une réflexion sur l'exercice regroupé des services de santé, selon diverses modalités possibles associant professionnels médicaux et paramédicaux (maisons de santé pluri professionnelle, centre de santé, etc.), afin de répondre notamment aux enjeux cruciaux d'installation d'un psychomotricien et d'un orthophoniste.

Orientation 2 : Lever les freins entravant l'accès à la prévention et aux soins

En sensibilisant les habitants par l'instauration d'actions d' « aller vers » et en faisant le lien avec les structures en santé de droit commun, en informant les habitants des quartiers sur leurs droits (CMU...)

En renforçant la mobilisation (relais structures de quartier, communication) pour promouvoir la vaccination.

Orientation 3 : Réduire les inégalités dans l'accès à la prévention

Promouvoir les dépistages auprès des habitants des quartiers prioritaires (cancers, maladies cardiovasculaires, buccodentaires, etc.).

Enjeu 4. Adapter les réponses aux besoins dans le secteur médicosocial

Orientation 1 : Favoriser la prise en charge adaptée des personnes handicapées

En développant l'information des acteurs et publics et en inventoriant et valorisant les dispositifs existants. Il s'agira notamment de la journée concernant l'autisme, élaborée en collaboration avec les structures de santé de droit commun et les associations spécialisées.

Orientation 2 : Se donner les moyens de suivre les évolutions du territoire sur la durée

En étudiant la mise en place d'un observatoire local de santé (voir chapitre gouvernance-évaluation).

Enjeu 5 : (lien entre santé et cadre de vie). Promouvoir une démarche inclusive en direction des personnes âgées et handicapées des quartiers prioritaires

Orientation 1 : Permettre aux personnes âgées de bien vieillir dans les quartiers

Compte-tenu du phénomène de vieillissement qui affecte les quartiers prioritaires et de certaines spécificités de ces quartiers (certains immeubles sans ascenseurs, transports en commun souvent éloignés...), il apparaît nécessaire de conduire une réflexion globale sur la problématique du vieillissement :

En recensant les problématiques et en développant le partenariat avec le CLIC de Conflans (Centre Local d'Information et de Coordination).

En prenant en compte les problèmes rencontrés par cette population (adaptation des logements, aménagement d'espaces extérieurs adaptés, etc.) : à articuler avec les projets urbains, en prenant notamment appui sur les ingénieurs environnementaux de l'ARS.

En continuant à favoriser l'accès aux métiers d'aide à la personne.

Orientation 2 : Favoriser l'inclusion des personnes handicapées des quartiers prioritaires

En réfléchissant aux besoins de mobilité des personnes âgées et/ou handicapées.

En favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou fragiles.

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- ARS
- CA2RS
- CD 78
- CPAM
- DDCS
- Education Nationale
- Préfecture
- Région
- SIEHVS
- Villes

Les acteurs

- Structures de santé
- Associations : ADMY; AGEHVS; ANPAA 78 ; Autisme en Yvelines; AVH 78 ; CAARUD- Association SIDA Paroles; Centre Devereux; Centre social des Résédas ; Centre social Grains de soleil ; CIDFF 78 ; Ligue contre le cancer; Maison des adolescents; MFPF 78; PAJ ; Réseau santé mentale Yveline Nord.

Les plans et schémas

- Contrat Local de Santé
- Contrats Sociaux de Territoire

Rappel des principaux constats

Une tendance à la baisse de la délinquance, entre 2013 et 2014 (hormis les infractions financières), y compris sur la délinquance de voie publique, ce qui représente un signal positif pour le sentiment de sécurité des habitants des quartiers

- Des faits de délinquance, parmi lesquels les atteintes aux biens dominant largement
- Mais une délinquance des jeunes qui reste très prégnante (les 3 villes concentrent la moitié des mineurs mis en cause de l'agglomération)
- Des situations différentes selon les quartiers prioritaires mais des dysfonctionnements récurrents qui affectent la vie quotidienne : incivilités, montée en charge récente des rodéos de 2 roues et de problématiques de chiens dangereux...
- Une problématique forte de trafics de stupéfiants bien implantés sur les quartiers prioritaires, notamment à Chanteloup-les-Vignes
- Un bon niveau de réponse communautaire autour du CISP et d'outils d'intervention intégrés (OITP, correspondants de nuit...)
- Des villes engagées (police municipale, vidéo-protection, moyens humains de médiation, travail réalisé par les clubs de prévention sur les 3 villes, par l'ACVL à Chanteloup-les-Vignes...)
- Mais la nécessité de renforcer les coopérations opérationnelles à l'échelle des quartiers (Cellules de veille, Groupe Local de Traitement de la Délinquance...)
- Des équipes de prévention spécialisées intervenant sur les 3 communes
- Des points d'accès au droit et un réseau associatif (CIDDF, Crésus, CYM, PLUVIC...)

Les ambitions du Contrat de Ville

Dans les domaines de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de l'accès au droit, il existe déjà un engagement fort du territoire qui doit être encore renforcé dans le cadre du Contrat de Ville.

En effet, ce sont les populations des quartiers prioritaires qui subissent de plein fouet les faits de délinquance (atteinte aux biens et aux personnes, dégradations, incivilités). De plus, la persistance de l'insécurité nuit à l'image des quartiers et compromet leur attractivité malgré les efforts de requalification urbaine.

Les actions du volet sécurité et prévention de la délinquance du Contrat de Ville s'inscrivent dans les axes du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la CA2RS, qui seront renforcés sur les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, le Contrat de Ville constitue aussi un cadre adapté pour faire avancer la réflexion et l'action sur plusieurs sujets majeurs :

L'optimisation des partenariats (Collectivités, Police, Justice, bailleurs, acteurs sociaux...), en renforçant leur dimension territoriale pour agir au plus près des spécificités de chaque quartier : cellule de veille, groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD).

La question de l'articulation des moyens humains présents sur les quartiers pour une présence en continu, facteur de tranquillité dans les quartiers (médiateurs Villes, CA2RS, transporteurs, personnels de terrain des bailleurs et des structures sociales).

L'enjeu d'engager une réflexion sur une refondation du projet de l'éducation spécialisée sur les quartiers prioritaires de la CA2RS (rôle, missions, place au sein des partenariats de quartier...) alors que les conventions avec le Conseil départemental s'achèvent fin 2015.

Les enjeux et les orientations pour la sécurité, la prévention et l'accès au droit

Enjeu 1. Favoriser la tranquillité publique du territoire et lutter contre le sentiment d'insécurité

Orientation 1 : Consolider l'observatoire local de la tranquillité publique

Il s'agit de renforcer la connaissance des faits de délinquance et incivilités sur le quartier en faisant fonctionner un véritable observatoire de la tranquillité publique, en s'appuyant sur l'outil mémento qui fonctionne déjà et permet de renseigner des « fiches incident ».

Dans le cadre du Contrat de Ville, cette démarche sera déployée sur les communes de Carrières-sous-Poissy et de Vernouillet, en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité. L'ensemble des partenaires (bailleurs, Justice) sera appelé à renforcer ses collaborations dans ce domaine.

Orientation 2 : Articuler et adapter les dispositifs humains et techniques.

Afin d'optimiser les partenariats déjà existant, des modalités d'adaptation seront recherchées :

- Le développement des « cellules de veille » à l'échelle des trois communes (déjà existant à Chanteloup-les-Vignes), afin de renforcer le dialogue entre les partenaires (bailleurs, villes, CA2RS, police nationale et municipales, acteurs de la prévention) au plus près des spécificités de chaque quartier et d'améliorer la réactivité. Ces instances pourront permettre de mettre en place des plans d'action dans les sites où la situation se dégrade (exemple des Fleurs).
- L'extension des missions du délégué police population intervenant à Chanteloup-les-Vignes, aux communes de Vernouillet et de Carrières-sous-Poissy.

Orientation 3 : Assurer le maillage des interventions de médiation sur le territoire

Une réflexion est à lancer sur la complémentarité et la coordination entre les services de médiation présents sur le territoire (prévention spécialisée, médiateurs ville, correspondants de nuit...) afin d'assurer une présence adaptée, selon les créneaux horaires. Cela passe aussi par la pérennisation des moyens engagés par les communes en termes de coordination, comme notamment le service médiation de Chanteloup-les-Vignes.

Des formations inter-services (correspondants de nuit, agents de médiation des villes) permettront des échanges de pratiques et la création d'une culture commune.

Les partenariats avec les transporteurs (Transdev, SNCF), qui donnent de très bons résultats en terme de maîtrise des incivilités, seront poursuivis (sensibilisation dans les établissements scolaires,...)

Enjeu 2. Prévenir la réitération par des mesures éducatives, accompagner les victimes, faciliter l'accès aux droits

Orientation 1 : Réactiver le dispositif Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD).

Ce dispositif – créé à l'initiative du procureur de la République - pour assurer un suivi rapproché des situations a fonctionné à Chanteloup-les-Vignes en donnant toute satisfaction. Les partenaires s'accordent, sous réserve des moyens mobilisables par la Justice, sur la nécessité d'une réactivation de ce type de dispositif à Chanteloup-les-Vignes mais aussi à son éventuelle mise en place dans les autres communes.

Orientation 2 : Mettre en place les mesures alternatives aux poursuites.

Les communes engagées dans le cadre du Contrat de Ville s'emploieront à augmenter le recours des communes aux mesures de transaction-réparation et rappel à l'ordre, très peu sollicitées malgré la mobilisation des services du Parquet.

Orientation 3 : Développer les mesures alternatives à l'incarcération.

Les partenaires engagés dans le cadre du Contrat de Ville (collectivités territoriales, bailleurs...) s'emploieront à favoriser la mise en place de TIG et de stages de réparation pénale, par une recherche d'offre de postes d'accueil. Une réflexion spécifique sur le tutorat pourra être mise en place avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Yvelines.

Orientation 4 : Accompagner les victimes et faciliter l'accès aux droits, en poursuivant les efforts réalisés sur le territoire et en les développant :

Poursuite des permanences d'accès au droit financées par la CA2RS (CIDFF, CYM, Cresus),

Renforcement de l'information sur l'offre en matière d'accès au droit et mise en réseau des Points d'Accès au Droit des communes du Contrat de Ville,

Déploiement dans les établissements scolaires de l'exposition 13/18 ans « Questions de justice »,

Un effort particulier portera sur la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment en matière de violences intrafamiliales, du sentiment d'insécurité accrue des femmes habitant en ZUS (dans l'espace public et les transports), nécessitant une réponse institutionnelle appuyée et cordonnées.

Enjeu 3. Contribuer à la lutte contre l'accidentalité et renforcer la citoyenneté

Orientation 1 : Développer des actions de communication, de prévention et de répression visant à agir sur les comportements accidentogènes.

Il s'agit de poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des enfants et des adolescents (semaine intercommunale de sécurité routière, challenge intercommunal de sécurité routière en 2014, permis piéton) et de former les intervenants du territoire sur les méthodes d'intervention et de sensibilisation des publics aux questions de sécurité routière.

Orientation 2 : Mettre en œuvre un projet intercommunal de mise en sécurité (voiries, signalisations,...).

Cet aspect est à articuler avec le volet cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine qui vont se déployer sur les quartiers.

Enjeu 4. Lutter contre l'errance et l'échec scolaire afin de prévenir les risques de passage à l'acte délictueux

(NB : axes à articuler avec le volet Education et parentalité du Contrat de Ville)

Orientation 1 : Lutter contre l'errance consécutive à l'absentéisme et l'exclusion scolaire.

Il convient d'articuler les dispositifs de réussite éducative, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le décrochage scolaire ; d'améliorer la circulation de l'information entre les partenaires en matière d'absentéisme et d'exclusions. Il s'agit aussi de renforcer la mobilisation des Conseils pour les Droits et Devoirs des Familles sur ce sujet.

Orientation 2 : Prévenir les risques de décrochage liés à l'inscription dans une filière professionnelle hors territoire de résidence

En intégrant des indicateurs sur le décrochage scolaire dans le cadre du dispositif d'observation des parcours scolaires et de suivi de cohortes et en développant l'ensemble des dispositifs mobilisables (voir axe éducation).

Orientation 3 : Prendre en charge des élèves sortis du système scolaire sans qualification

En renforçant la mutualisation des dispositifs d'échanges d'informations nominatives et de suivi individualisés entre les services jeunesse et les équipes de prévention spécialisée.

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- CA2RS
- Villes
- Préfecture
- Education Nationale
- CD 78
- Ministère de la Justice (procureur de la république, S.P.I.P; service de la PJJ)
- Commissariat de de Conflans
- groupement de gendarmerie des Yvelines
- SNCF
- Transdev

Les acteurs

- Police nationale
- Police municipale
- médiateurs Ville
- Correspondants de nuit
- associations d'accès au droit (CIDFF, CRESUS, CYM...réseau PLUVIC...
- Points d'accès au droit
- Equipes de prévention spécialisées (APSY, Sauvegarde des Yvelines)
- PAJ
- ACVL

Les plans et schémas

- Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

AXE 1.4.

Favoriser la vie associative comme vecteur de lien social

Rappel des principaux constats

Un tissu associatif bien développé sur les 4 quartiers prioritaires qui jouent un rôle majeur dans la solidarité et le développement du lien social.

Des villes qui s'impliquent fortement dans le soutien à la vie associative, en soutenant leur fonctionnement et en les associant aux projets de quartier (démarches GUP, concertation sur l'aménagement des espaces extérieurs, animation sociale...).

Le rôle des centres sociaux dans la structuration et la fédération des acteurs associatifs.

Les enjeux et les orientations pour la vie associative

Enjeu 1. Soutenir et faciliter l'émergence et le développement des associations dans les quartiers prioritaires

Le soutien aux associations constitue un enjeu fort de la Politique de la Ville, identifié à l'échelle nationale et locale. La réforme de la politique de la ville promeut une simplification des démarches administratives et des financements afin de leur donner les moyens de renforcer le travail de proximité auprès des habitants des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, différents moyens d'actions pourront être développés :

- les dispositifs FONJEP, FDVA, appui à l'emploi associatif-secteur sport-notamment, service civique portés par le Ministère ville, jeunesse, sports et la DDCS sont mobilisables, pour soutenir la vie associative.
- la fédération des associations autour d'objectifs et d'actions communes en lien avec les communes en vue de la conclusion de "conventions pluriannuelles d'objectifs" avec l'Etat et les collectivités, par exemple.

Enjeu 2. S'appuyer sur les acteurs de la vie associative dans la mise en œuvre des objectifs du Contrat de Ville

En sensibilisant les acteurs associatifs à leur rôle de transmission de valeurs républicaines et citoyennes, à la lumière notamment, des mesures du Comité interministériel égalité, citoyenneté.

En développant l'engagement bénévoles auprès des jeunes notamment;

En favorisant le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les quartiers, à tous les âges de la vie, en lien, ou non avec les structures locales : MJC, centres sociaux etc...

III. PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

LES AXES	LES ENJEUX
AXE 2.1. Mettre en œuvre une politique de peuplement adaptée aux quartiers prioritaires	<p>2.1.1. Décliner les grands objectifs de la politique de peuplement de la CA2RS, à l'échelle de chaque quartier.</p> <p>2.1.2. Prendre en compte l'habitat privé dans les politiques de peuplement mises en œuvre.</p> <p>2.1.3. Favoriser l'adéquation offre/demande dans le parc social, pour faciliter les parcours résidentiels et œuvrer à la déspecialisation.</p>
AXE 2.2. Mettre en place une démarche de Gestion urbaine de proximité efficace et inclusive	<p>2.2.1. Pérenniser les investissements en anticipant les modes de gestion.</p> <p>2.2.2. Agir pour l'entretien et la propreté par une intervention de proximité.</p> <p>2.2.3. Améliorer la sécurité et la tranquillité publique.</p> <p>2.2.4. Favoriser la participation des habitants.</p> <p>2.2.5. Prendre en compte l'habitat privé dans les démarches GUP.</p>
AXE 2.3. Définir une stratégie de renouvellement urbain et l'adapter à chaque quartier	<p>2.3.1. Poursuivre ou engager la dynamique de requalification, adaptation et diversification de l'habitat.</p> <p>2.3.2. Développer la mixité fonctionnelle.</p> <p>2.3.3. Promouvoir une mobilité inclusive.</p> <p>2.3.4. Assurer l'intégration des quartiers prioritaires au sein de leur environnement urbain</p>

Les ambitions du contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain

Le pilier 2 du Contrat de Ville s'inscrit dans une approche globale **autour d'une stratégie urbaine qui vise à renforcer la cohésion urbaine et sociale entre les territoires** pour permettre aux quartiers prioritaires de s'arrimer aux dynamiques de développement et de mieux s'insérer dans leur environnement urbain.

Il s'agit de penser le renouvellement des quartiers en lien avec les projets de développement de l'agglomération et de réduire les disparités entre les territoires via la mise en œuvre de politiques structurantes. Celles-ci porteront sur la qualité du cadre de vie, l'amélioration et la diversification de l'habitat, le renforcement de la mixité fonctionnelle (équipements, commerces, services...).

L'enjeu essentiel de l'amélioration de l'attractivité des quartiers est étroitement corrélé avec les **politiques de peuplement** pour aller vers une déspecialisation progressive des quartiers prioritaires mais également avec **des politiques éducatives ambitieuses**, tant l'école constitue un facteur clé des choix résidentiels.

Il s'agit également de promouvoir **des politiques affirmées en matière de développement durable** dans le cadre des opérations d'aménagement urbain, dans l'attention portée à la mobilité et dans le cadre des interventions sur l'habitat (rénovation thermique, équipements réduisant la consommation d'énergie, tri sélectif...).

La réussite de cette stratégie urbaine s'appuie sur les différentes politiques et documents cadres (PLHI, PLU, PDLPD, PDU...) mobilisés sur le territoire et sur l'articulation des dispositifs et contractualisation au service du renouvellement urbain (FEDER, ANRU, crédits CD et Région, ANAH...).

AXE 2.1.

Mettre en œuvre une politique de peuplement adaptée aux quartiers prioritaires

Rappel des principaux constats

- Un parc de logement social concentré (les 3 communes du Contrat de Ville accueillent 61% du parc social de la CA2RS)
- Une configuration de type grand ensemble, presque mono-bailleur, avec un parc ancien et souvent obsolète
 - Des typologies variables selon les sites mais qui posent des questions d'adaptation
 - Des efforts d'amélioration sur une partie du parc des quartiers prioritaires, avec des opérations de réhabilitation conséquentes (La Noé, les Oiseaux...)
 - Mais des sites composés en majorité de logement social qui restent fortement spécialisés, faute de mixité sociale par l'habitat
 - Une forte concentration de ménages en difficultés sociales, avec des niveaux de ressources inférieurs à ceux de l'agglomération et un taux d'activité plus faible que la moyenne de la CA2RS
 - Une forte précarisation des ménages entrants
 - Une politique de peuplement en construction, à l'échelle d'agglomération dans le cadre du PLHI en cours d'élaboration

Les enjeux et les orientations

Enjeu 1. Décliner les grands objectifs de la politique de peuplement de la CA2RS, à l'échelle de chaque quartier

Orientation 1 : Assurer une observation fine du peuplement à l'échelle des quartiers et des résidences.

Afin d'agir contre la spécialisation de certaines résidences, il s'agira de mettre en œuvre une veille sur les résidences fragiles, au-delà des outils d'observation existants (AUDAS) qui ne permettent que de constater à posteriori les évolutions du peuplement. Il conviendra d'organiser les remontées d'observation du terrain, en vue d'une réactivité renforcée sur les évolutions de peuplement des sites : espaces d'échanges et de veille au niveau micro-local, coordinations d'acteurs sociaux, groupes GUP...

Orientation 2. Mettre en place des procédures d'attribution refondées et adaptées pour tenir compte des enjeux de cohésion sociale et de vivre ensemble sur les quartiers.

Les déclinaisons par site de la Convention de mixité sociale pourraient permettre, sur la base de l'observation, d'ajuster la gestion de la demande et d'assurer une concertation sur les attributions qui prenne en compte les spécificités de chaque site. Cela passe par un renforcement des partenariats autour de tous les acteurs de l'habitat (bailleurs, collectivités, travailleurs sociaux, réservataires, État), avec l'opportunité de mettre en place une CIL (loi ALUR) et des outils de contractualisation de politique de la ville. C'est également dans ce cadre que sera élaboré le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Enjeu 2 : Prendre en compte l'habitat privé dans les politiques de peuplement mises en œuvre

Orientation 1. Définir et mettre en œuvre des outils adaptés pour une veille sur le peuplement sur l'habitat privé précaire.

Orientation 2. Mettre en place une stratégie d'accompagnement de l'amélioration du parc privé, en mobilisant les outils existants

Convention ANAH /ANRU ; programme Habiter mieux ; mobilisation du cabinet Urbanis prestataire du CD 78, etc.

Enjeu 3 : Favoriser l'adéquation offre/demande dans le parc social, pour faciliter les parcours résidentiels et œuvrer à la déspecialisation

Orientation 1. Orienter la programmation de l'offre nouvelle

Afin de répondre aux besoins des ménages à l'échelle des villes et de l'agglomération (personnes âgées, jeunes décohabitants, familles monoparentales, etc...) et contribuer aux parcours résidentiels au sein de la CA2RS.

Orientation 2. Adapter l'offre existante,

Notamment au niveau des typologies afin de maintenir et/ou développer l'attractivité du parc ancien et de l'adapter aux évolutions sociodémographiques (vieillesse, densification des ménages...).

AXE 2.2.

Mettre en place une démarche de Gestion urbaine de proximité efficace et inclusive

Rappel des principaux constats

Des démarches de Gestion Urbaine de Proximité existantes sur tous les sites, à différents stades de formalisation.

Des problématiques proches (la gestion des encombrants, le tri sélectif, le stationnement, le respect du cadre de vie) mais également spécifiques (l'intégration des copropriétés à Chanteloup-les-Vignes, des dysfonctionnements à traiter en lien avec des interventions urbaines fortes (Le Parc, les Fleurs....)).

L'enjeu est de construire un cadre commun, avec une convention GUP intercommunale, tout en respectant les spécificités de chaque site.

Les enjeux et les orientations

Enjeu 1 : Pérenniser les investissements en anticipant les modes de gestion

Orientation 1 : Mettre en œuvre un standard de gestion commun à l'ensemble du territoire intercommunal (à décliner selon quartiers)

Orientation 2 : Organiser un dispositif de veille et de résolution des difficultés

Enjeu 2 : Agir pour l'entretien et la propreté par une intervention de proximité

Orientation 1 : Pérenniser les modes d'observations et décliner les processus pour y répondre (diagnostic en marchant, observatoire de la tranquillité publique,...)

Orientation 2 : Assurer la propreté et l'entretien du bâti et des espaces extérieurs : améliorer la coordination de prestations d'entretien, sensibiliser les usagers à leur environnement

Enjeu 3 : Améliorer la sécurité et la tranquillité publique

Orientation 1 : Réduire le sentiment d'insécurité en agissant sur le cadre de vie (réponses aux dégradations du mobilier urbain et du bâti)

Orientation 2 : Prévenir les incivilités en développant des actions de sensibilisation

Orientation 3 : Assurer le lien avec les dispositifs relevant de la sécurité et de la prévention de la délinquance (cellule de veille...)

Enjeu 4 : Favoriser la participation des habitants

Orientation 1 : Pour les quartiers rénovés : organiser le suivi des nouveaux usages, appropriation des aménagements et équipements ; instances de travail et de pilotage

Orientation 2 : Pour les autres quartiers : associer les habitants aux pistes d'amélioration, favoriser les initiatives locales

Orientation 3 : Faire émerger le pouvoir d'agir des femmes par l'écoute de leurs besoins et leur expertise d'usage du quartier

Il s'agira de favoriser l'implication des femmes comme actrices de la ville locale, en favorisant la mise en place de marches exploratoires, afin de renforcer l'appropriation de l'espace public par les femmes, d'identifier sur le terrain les lieux de vigilance (éclairage, impasses, signalétique...), de favoriser la libre circulation de tous et de toutes dans la ville et le partage de l'espace public

Enjeu 5 : Prendre en compte l'habitat privé dans les démarches GUP

Orientation 1 : Définir les méthodes de travail et outils spécifiques

AXE 2.3.

Définir une stratégie de renouvellement urbain et l'adapter à chaque quartier

Rappel des principaux constats

Des quartiers qui restent (pour partie) à l'écart des dynamiques de territoire, avec une absence de mixité sociale par l'habitat et des situations urbaines handicapantes : coupures territoriales marquées ; isolement ; configurations enclavées

Des politiques de renouvellement urbain en marche (différentes échelles et temporalités) : une démarche de rénovation urbaine d'ampleur à Chanteloup-les-Vignes mais qui doit être poursuivie ; des quartiers à proximité de projets structurants à Carrières-sous-Poissy (ZAC Saint-Louis, Carrières-sous-Poissy Centralité) mais des articulations à renforcer ; un site en cours de réhabilitation à Vernouillet et un projet de rénovation urbaine qui reste à rendre opérationnel.

A noter : Le cadre de définition de la stratégie de renouvellement urbain du territoire du Contrat de Ville est le Protocole de préfiguration qui sera annexé ultérieurement au document. Ne sont rappelés ici que les enjeux généraux de la démarche.

Les enjeux et les orientations

Enjeu 1 : Poursuivre ou engager la dynamique de requalification, adaptation et diversification de l'habitat

Orientation 1 : Améliorer le parc existant, notamment au niveau énergétique et pour l'adapter aux mutations sociodémographiques (vieillesse desserrement des ménages...)

Orientation 2 : Diversifier les types d'habitat, dans et aux abords, des quartiers prioritaires

Orientation 3 : Intégrer le parc privé dans les démarches de renouvellement urbain

Enjeu 2 : Développer la mixité fonctionnelle

Orientation 1 : Définir les besoins en équipements (échelle agglomération /échelle des quartiers)

Orientation 2 : Soutenir les commerces de proximité des quartiers prioritaires (voir aussi pilier 3)

Enjeu 3 : Promouvoir une mobilité inclusive

Orientation 1 : Améliorer la desserte en transports en commun

Orientation 2 : Favoriser les mobilités douces

Orientation 3 : Accompagnement vers une offre adaptée (plate-forme mobilité, etc...)

Enjeu 4 : Assurer l'intégration des quartiers prioritaires au sein de leur environnement urbain

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Partenaires et acteurs :

- CA2RS
- Villes
- Préfecture
- DDT 78
- ANRU
- CG 78
- Région
- Caisse des Dépôts et Consignations
- EPAMSA
- AUDAS
- Action Logement
- ADIL78
- AORIF
- France Habitation
- Coopération et Famille
- Groupe 3F
- OPIEVOY
- LOGIREP
- EFIDIS
- OSICA

Plans et Schémas mobilisables :

- PLHI
- PLUI
- PDLPD
- PDU de la CA2RS
- Plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux et conventions d'utilité sociale

Il est à noter que le présent Contrat intégrera par avenant les annexes suivantes :

- Convention mixité sociale
- Protocole de préfiguration
- Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
- Conventions d'abattements TFPB.

IV. PILIER 3 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LES AXES	LES ENJEUX
<p>AXE 3.1. Dynamiser l'activité économique au profit des habitants des quartiers et dans les quartiers</p>	<p>3.1.1. Poursuivre et enrichir la politique d'attractivité et de maintien des entreprises créatrices d'emplois (dont emplois pour les habitants des quartiers)</p> <p>3.1.2. Poursuivre et adapter en faveur des quartiers la politique de soutien à la création d'activité et d'entreprises (dont commerces de proximité dans les quartiers)</p> <p>3.1.3. Investir les entreprises sur des dynamiques en faveur du développement du territoire, de l'insertion et de l'emploi dans une logique de co-intérêt à agir public/ privé.</p>
<p>AXE 3.2. Développer l'accès à l'emploi et les parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers, en priorité les jeunes</p>	<p>3.2.1. Proposer un accueil et un accompagnement à l'emploi adapté au besoin de chacun</p> <p>3.2.2. S'appuyer sur les dynamiques existantes relatives à l'offre d'insertion et les développer</p> <p>3.2.3. Développer la formation et l'alternance au profit des habitants des quartiers</p> <p>3.2.4. Restaurer la confiance et l'appétence des habitants des quartiers pour un parcours professionnel réaliste</p> <p>3.2.5. Mobiliser les DE et les actifs, en particulier les jeunes, vers l'emploi en articulant les dynamiques Emploi et Cohésion Sociale</p> <p>3.2.6. Identifier les freins spécifiques à l'emploi des femmes, analyser et agir contre le retrait du monde du travail des femmes habitant en ZUS, développer l'entrepreneuriat des femmes</p>

Dynamiser l'activité économique au profit des habitants des quartiers et dans les quartiers

Rappel des principaux constats

- Un contexte institutionnel Emploi-Développement Economique renouvelé (Service unique emploi développement économique à la CA2RS notamment)
- Une stratégie cohérente de développement du territoire depuis des années
- Un soutien ancien et renouvelé à l'entrepreneuriat / création d'entreprises
- Un enrichissement récent de l'offre de services aux entreprises
- Des résultats sur les implantations, le volume d'emplois créés, les effets d'image pour le territoire, une dynamique entrepreneuriale vivante dans les quartiers ...
- Mais des difficultés à commercialiser les ZA, des implantations plutôt en dehors des quartiers, des emplois créés qui ne correspondent pas suffisamment aux profils des habitants des quartiers, une activité encore faible dans les quartiers, confrontée aux problématiques de pouvoir d'achat

Les ambitions du Contrat de Ville

Le contrat de ville doit conduire à **mieux décliner les dynamiques de développement économique du territoire de l'agglomération en faveur de l'emploi des habitants des quartiers.**

Pour cela, les politiques d'attractivité et de soutien aux entreprises créatrices d'emplois chercheront à attirer ou maintenir des emplois faiblement qualifiés. Les acteurs du développement économique et les entreprises s'articuleront avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour que chacun s'implique à faire vivre les connexions entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs dans une logique de co-intérêt public / privé.

Les enjeux et les orientations pour le développement économique

Enjeu 1. Poursuivre et enrichir la politique d'attractivité et de maintien des entreprises créatrices d'emplois accessibles aux habitants des quartiers

Orientation 1. Adapter et développer une offre de service aux entreprises créant des emplois de premier niveau de qualification (implantation, service recrutement/ RH notamment)

Orientation 2. Soutenir l'émergence et le renforcement de dynamiques ou filières économiques « différenciantes » pour le territoire et porteuses (notamment) d'emplois peu qualifiés : éco-construction, économie résidentielle²⁴, ESS, hôtellerie restauration...

²⁴ L'économie résidentielle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire

Orientation 3. Valoriser le territoire et ses réalisations en matière de développement économique, d'offre de services aux entreprises et d'emplois

Enjeu 2 : Poursuivre et adapter en faveur des quartiers la politique de soutien à la création d'activité et d'entreprises (dont commerces de proximité dans les quartiers)

Orientation 1. Proposer une offre globale en faveur de la création d'entreprises, accessible et adaptable pour le porteurs de projet issus des quartiers : sensibilisation, information, amorçage, accompagnement, mise en réseau, suivi post création

Orientation 2. Engager une réflexion sur les opportunités de développement d'activité et de commerces dans les quartiers

Enjeu 3 : Investir les entreprises sur des dynamiques en faveur du développement du territoire, de l'insertion et de l'emploi dans une logique de co-intérêt à agir public/ privé

Orientation 1. Encourager l'implication des entreprises sous forme de fondation, parrainage, association de cadres/ coach, tutorat, clauses, supports d'immersion en entreprises.

S'appuyer pour cela sur les réseaux d'entreprises soutenus, sur l'offre de services proposée ou sur les projets encouragés ou financés par les pouvoirs publics.

Orientation 2. Inciter les entreprises implantées sur le territoire à avoir recours aux PME et aux SIAE locales pour leurs marchés de sous-traitance.

Développer l'accès à l'emploi et les parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers, en priorité les jeunes

Rappel des principaux constats

- Un nombre très important de DE qui a doublé ces dernières années
- L'absence d'agence Pôle Emploi sur le territoire de l'agglomération, a fortiori dans les quartiers, et la restructuration en cours des implantations et des permanences Mission locale qui fait débat sur le territoire. Les discussions sont anciennes et encore d'actualité sur le curseur ou la diversité d'accueil à proposer pour articuler enjeu de mobilité (et vertus pédagogiques associées) et proximité de service, notamment pour les demandeurs d'emploi les moins mobiles.
- Un dynamisme en matière d'insertion, des démarches créatives et volontaristes... mais qui se déclinent encore ville par ville.
- Une mobilisation du droit commun à dynamiser, en lien avec les besoins du territoire et des quartiers, notamment en matière de formation et d'apprentissage.
- Peu de connexions entre les politiques et acteurs de la cohésion sociale sur le territoire, et les politiques et acteurs de l'insertion / emploi notamment sur les politiques jeunesse.

Les ambitions du Contrat de Ville

Le contrat de ville cherchera à **mieux mailler les dynamiques emploi insertion avec les dynamiques économiques (cf. supra) et les acteurs économiques**. Plus encore que dans la période précédente, les acteurs économiques seront invités à proposer des supports d'insertion (lieu, tutorats...), les formations et l'alternance seront liés à des perspectives d'insertion, les découvertes de métiers seront construites en lien avec les professionnels...

Le contrat de ville a également pour ambition de mailler plus fortement les dynamiques emploi insertion et les dynamiques de cohésion sociale qu'il porte. Ce maillage est essentiel, notamment pour structurer une politique jeunesse dans laquelle l'emploi et le lien avec l'entreprise s'intègrent à part entière dans les perspectives du parcours de vie.

Les **politiques de droit commun** (formation professionnelle, alternance, insertion, accueil et accompagnement à l'emploi...) seront mieux mobilisées au service des parcours des habitants des quartiers, car mieux identifiées et mieux suivies dans leur mise en œuvre et leurs effets dans cette perspective.

La période d'exercice du contrat de ville devra aussi permettre de capitaliser l'expérience d'actions déclinées dans certains quartiers / villes au profit du déploiement d'actions pertinentes sur les autres quartiers concernés par le contrat.

Enfin, ce contrat de ville se déclinera dans une période où les évolutions institutionnelles seront nombreuses. Ses pilotes aborderont ensemble, pour trancher, la question de l'accueil des demandeurs d'emploi (cf. ci-dessus débat proximité / mobilité) et plus largement la reconfiguration de la complémentarité des investissements des différents acteurs au sein de l'agglomération élargie.

Enjeu 1 : Proposer un accueil et un accompagnement emploi adapté au besoin de chacun

Orientation 1. Optimiser l'accès à l'accompagnement de droit commun (Pôle emploi / Mission locale) pour les habitants des quartiers

Le lien conventionnel avec Pôle emploi sera reprecisé. La nature et la localisation des accompagnements réalisés par la Mission locale post-fusion le sera également.

Les problématiques de mobilité vers les structures d'accompagnement de droit commun feront l'objet d'actions de différentes natures pour répondre à la diversité des besoins (sensibilisation, mobilité physique, actions d'orientations,...) portées par les acteurs de la cohésion sociale comme les acteurs de l'emploi.

Orientation 2. Positionner l'accompagnement proposé par les Relais Emploi Conseil (REC)

En complémentarité du droit commun, en insistant sur la logique de proximité et /ou de spécificité de publics ou d'actions (publics peu mobiles, DELDT...)

Enjeu 2 : S'appuyer sur les dynamiques existantes relatives à l'offre d'insertion et les développer

Orientation 1. : Multiplier les « supports » d'immersion en activité professionnelle et d'insertion

Il s'agira notamment de développer et animer les clauses et l'offre d'insertion dans un éventail plus large de marchés et de support ; soutenir l'émergence et le maintien de chantiers d'insertion et de chantiers éducatifs sur le territoire ; mobiliser tous les acteurs (services des collectivités, entreprises...) pour qu'ils pensent à proposer tous les supports d'insertion envisageables.

Orientation 2. Soutenir le développement de l'IAE

Ce développement doit être soutenu notamment au-delà de Chanteloup-les-Vignes. Leur effort commercial, et donc leur activité, sera soutenu notamment par des actions de communication et des mises en relation avec les entreprises du territoire pouvant mobiliser leurs services (cantines d'insertion, nettoyage...)

Enjeu 3 : Développer la formation et l'alternance au profit des habitants des quartiers

Orientation 1. Structurer et renforcer l'offre de formation de base / compétences clés / socle et les ateliers socio-linguistiques.

Tous les moyens de droit commun seront identifiés et mobilisés pour permettre l'acquisition des compétences de base, dans leur diversité, essentielles à la poursuite des parcours.

Orientation 2. Favoriser l'accès à la formation pré-qualifiante / qualifiante

Quelques formations ciblées pourront être déclinées sur le territoire en lien avec la spécificité des emplois d'entreprises installées et/ou des filières soutenues (en partenariat). La mobilité vers des actions de formations existantes dans les territoires voisins sera accompagnée, en lien avec les acteurs du droit commun en charge de la formation.

Orientation 3. Développer les formations « en situation réelle »

Les lieux/supports professionnels seront recherchés pour la formation comme pour l'insertion (cf. supra)

Orientation 4. Développer l'alternance

Les politiques de droit commun pour le développement de l'alternance seront mobilisées au profit du territoire, et en lien avec les entreprises partenaires (cf. réseaux, offre de services aux entreprises du territoire).

Enjeu 4 : Restaurer la confiance et l'appétence des habitants des quartiers pour un parcours professionnel réaliste

Orientation 1. Développer la sensibilisation, l'information et l'orientation sur les métiers.

Il s'agira de travailler sur « l'appétence » pour un parcours professionnel réaliste en développant les immersions en entreprise dès le parcours scolaire et en valorisant les parcours « réussis ». L'accent sera mis sur les représentations sur les métiers, dont les représentations sexuées

Enjeu 5 : Mobiliser les demandeurs d'emploi et les actifs, en particulier les jeunes, vers l'emploi en articulant les dynamiques emploi et cohésion sociale

Orientation 1. Mobiliser les DE vers les structures emploi

En impliquant les opérateurs de proximité dans l'orientation des demandeurs d'emploi vers les REC et en mobilisant le chargé de mission lutte contre les exclusions économiques.

Orientation 2. Développer les modes de garde « alternatifs », pour faciliter les parcours d'insertion et plus spécifiquement soutenir les familles monoparentales en recherche d'emploi

Orientation 3. Soutenir la mobilité des individus et développer l'accessibilité des zones de projets / emploi / services accompagnement

Enjeu 6 : Identifier les freins spécifiques à l'emploi des femmes et analyser et agir contre le retrait du monde du travail des femmes habitant en ZUS et développer l'entrepreneuriat des femmes

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- CA2RS
- Préfecture
- DIRECCTE
- DDCS
- Région
- Pôle Emploi
- Conseil Départemental
- Chambres consulaires
- Caisse des dépôts
- CRESS

Les acteurs (non exhaustif)

- Les agences Pôle emploi
- La mission locale
- Les relais emplois Conseil
- Les SIAE
- Les bailleurs sociaux
- L'Agence d'Insertion
- Les organismes de formation
- L'Education nationale
- Les chambres consulaires
- Le secteur associatif
- Les organisations professionnelles
- Les réseaux de professionnels

Les plans et schémas

- Pacte Territorial d'Insertion (Conseil Départemental)
- Service public régional de l'orientation (SPRO) (Région)
- Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle (CPRDFP)
- Pacte régional pour la formation (Région)

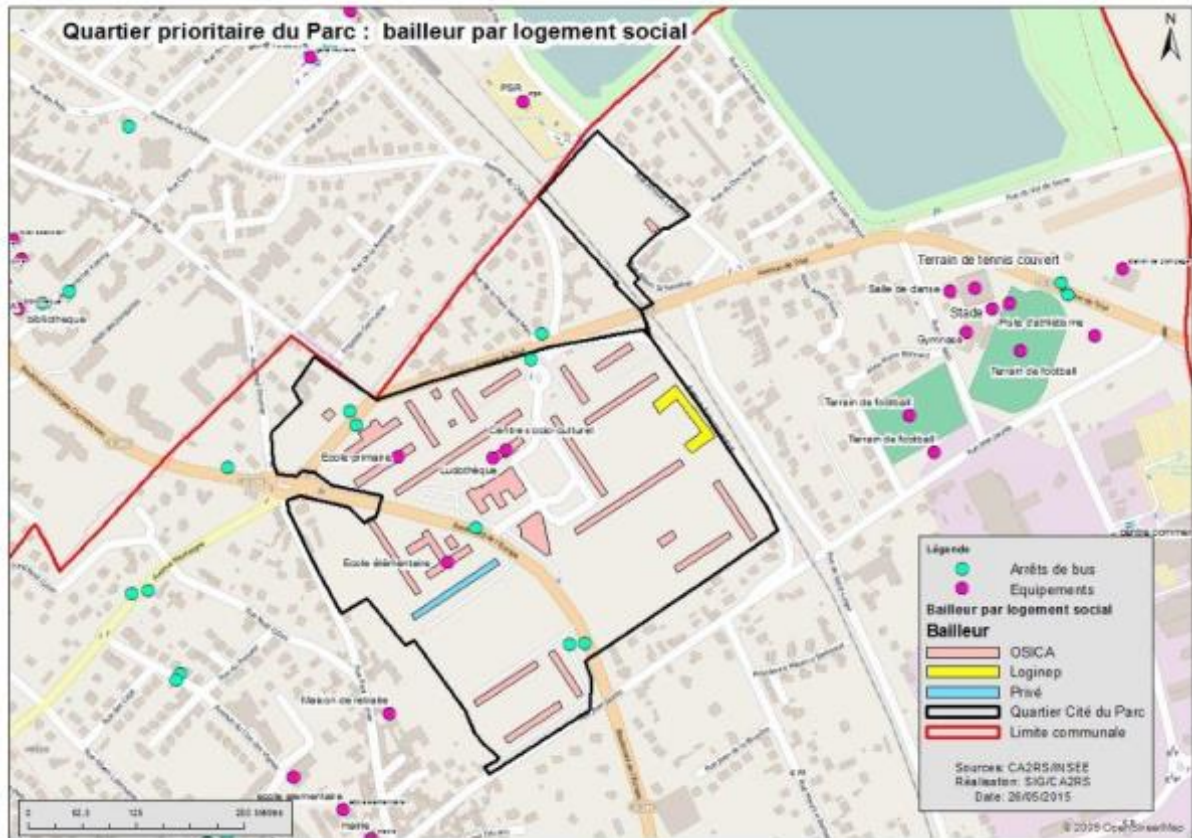
CHAPITRE 3

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Avertissement de lecture

Les indicateurs présentés infra sont issus d'une base de données diffusée par l'INSEE en mai 2015 (http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=indicateurs-cles-politique-ville). Cette base fournit les indicateurs clés à l'échelle des Quartiers prioritaires de la politique de la ville, définis par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Ces indicateurs sont issus du dispositif Revenus fiscaux localisés 2011, établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques. Le champ statistique couvert considère les ménages fiscaux qui établissent, dans l'année, une déclaration fiscale indépendante.

FICHE QUARTIER RESIDENCE DU PARC (VERNOUILLET)



Indicateurs clés	Quartier Cité du Parc
Population	2 570 habitants (27% ²⁵)
Revenu médian	12 200€
Part des bas revenus	17%
Part des personnes de moins 14 ans	25%
Part des ménages de 6 personnes et plus	10%
Médiane de la surface du logement par personne ²⁶ (en mètres carrés par personne)	20m2
Part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » ²⁷	7%
Part des ménages locataires	94%
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	39%
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage ²⁸	31%
Nombre de logement et répartition	816 logements locatifs sociaux (743 logements OSICA +73 logements sociaux de LOGIREP) et copropriété privée de 50 logements, « la résidence Fauvette »

DYNAMIQUES SOCIALES

Données de situation	Dynamiques partenariales et d'actions
Offre de services globale / ambiance du quartier <ul style="list-style-type: none"> Des équipements sociaux assez nombreux mais éclatés (PMI implantée au cœur du quartier, centre de loisirs et périscolaire (Arc en ciel), groupe scolaire, centre social les Résédas) 	<ul style="list-style-type: none"> Un projet de redynamisation du centre social : une mission de préfiguration pour l'élaboration du projet social (avec agrément CAF), pour améliorer la coordination des acteurs et renforcer les dynamiques collectives. L'éloignement de services publics sociaux notamment pour les habitants les plus précaires et les moins mobiles (CAF aujourd'hui localisée aux Mureaux, CPAM....)
Vie associative et participation des habitants <ul style="list-style-type: none"> 2 associations de locataires (investies sur le vivre ensemble (lotos, balcons fleuris, fête quartier, sorties mer) 	<ul style="list-style-type: none"> Un conseil de maison du Centre social mis en place au printemps 2015 une dynamique de participation autour de la gestion du site et de la réhabilitation

²⁵ % de la population totale de la ville

²⁶ Indicateur calculé sur le nombre de ménages

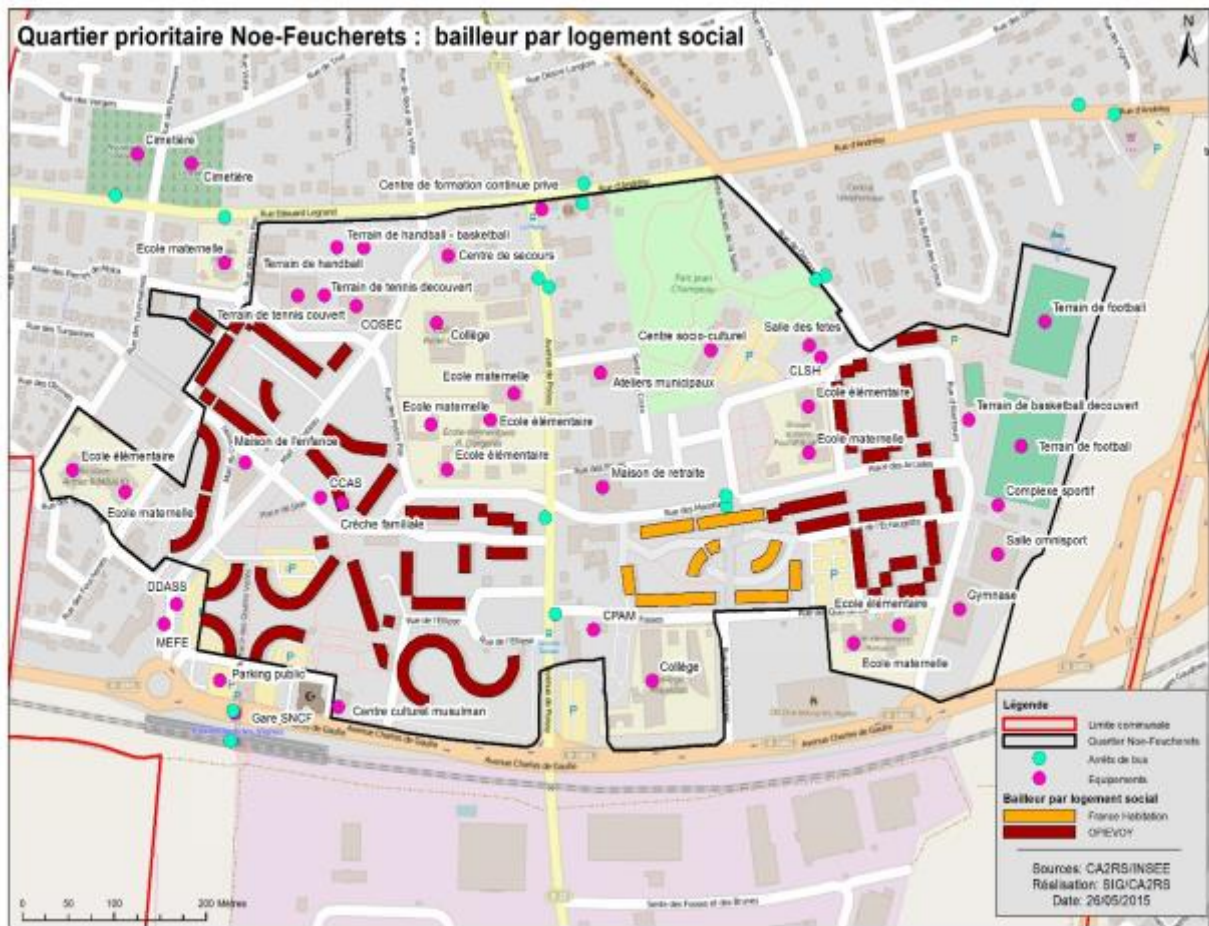
²⁷ Précisément égale à la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

²⁸ Cet indicateur fait état des allocations de chômage proprement dite, donc à l'exclusion du RSA

	<ul style="list-style-type: none"> • plusieurs associations basées ou œuvrant sur le quartier <ul style="list-style-type: none"> - amicale laïque (bibliothèque...) - les restos du cœur - ring vernolitein, etc... - Association Franco-Maghrébine - association communautaire turque - etc... 	<ul style="list-style-type: none"> • Un mouvement de rapprochement quartier/ville dans le domaine de la vie sociale (« Assises des associations », réunissant toutes les associations de la ville ; fêtes de quartier avec toute la ville)
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Une PMI implantée sur le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions du CST autour de la parentalité
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation (15/24 ans) plus faible (58%) que dans le reste du département (71%) • Taux d'élèves boursiers : 24,1% d'élèves boursiers au collège Emile Zola • Taux de passage de la 3ème en 2nd pro de 18,8% (15,9% pour le département et 20,1% au niveau national) • Taux de réussite de la série générale de 88,5% (contre 87,9% pour le département et 85,7% au niveau national) • Une problématique de décrochage scolaire repérée (APSY : une dizaine sur 60 jeunes suivis) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 établissements scolaires sur le quartier : Ecole maternelle Tom Pouce (162 élèves) / Ecole primaire Fratellini (217 élèves) avec une absence totale de mixité et des mécanismes de contournement de la carte scolaire • Le collège Emile Zola (353 collégiens), situé à l'extérieur du quartier, regroupe l'ensemble des jeunes de la commune • Le PRE : • un fort investissement sur les actions socioéducatives et d'éveil, notamment à travers le CUCS • Pas de dispositif REP
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des indicateurs de délinquance de voie publique (181 en 2013, 219 en 2014) • Une diminution des mineurs mis en cause par les services de la police nationale en 2013 (12) et 2014 (8) • 52 personnes de Vernouillet suivies par le SPIP en 2012 • 88 jeunes suivis en prévention spécialisée en 2013, avec une baisse du public féminin par rapport aux années antérieures et une augmentation des 21/25 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens mobilisés : Police Municipale (3 agents) / un poste de police nouvellement implanté à proximité du quartier /dispositif des correspondants de nuit (depuis mai 2015) • Une situation « relativement maîtrisée » sur le quartier mais l'existence de trafics et d'un « noyau de jeunes qui dealent » ; des rodéos à moto qui constituent une nuisance forte et difficile à régler
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Un indice de développement humain de 0,54 (moyenne départementale = 0,63) • Un taux d'ALD de 11,6% (moyenne départementale : 11,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une antériorité sur les politiques publiques de santé (1er ASV des Yvelines : Vernouillet/Achères, dès 2004) • Plusieurs actions déployées dans le cadre du Contrat local de Santé, du Contrat Social de Territoire et par les services de la Ville

	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein de ces personnes en ALD, on note une part des personnes de plus de 65 ans de 47,6% (moyenne départementale : 40,6%) • Taux de bénéficiaires de la CMU-C de 5,4% (moyenne départementale : 3,3%) • Une densité de médecins pour 10 000 habitants de 6,4 (8,3 dans le 78) • Proportion de médecins <55 ans de 33% 	<ul style="list-style-type: none"> - Du jardin à mon assiette » (CST) ; site vaccination (CA2RS) ; Actions pour faciliter l'activité physique dans le Parc ; Espace écoute (souffrance psychosociale / emploi); Groupe de parole pour le public féminin à l'Espace résédas...
<p>Commerces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un centre commercial qui offre une diversité de boutiques et services : fruits et légumes, boulangerie, boucherie, un coiffeur, retoucherie, tabac, Lidl 	<ul style="list-style-type: none"> • Un centre qui fonctionne bien avec une zone de chalandise au-delà du quartier mais qui reste fragile • Le projet de redynamisation du marché du Parc

FICHE QUARTIER NOE-FEUCHERETS (CHANTELOUP-LES-VIGNES)



Indicateurs clés	Quartier Noë Feucherets
Population	5 910 habitants (61% ²⁹)
Revenu médian	10 400 €
Part des bas revenus	20%
Part des personnes de moins 14 ans	28%
Part des ménages de 6 personnes et plus	17%
Médiane de la surface du logement par personne ³⁰ (en mètres carrés par personne)	21m2
Part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » ³¹	7%
Part des ménages locataires	96%
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	48%
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage ³²	34%
Nombre de logement et répartition	Parc HLM : 1 500 logements (France Habitation, OPIEVOY)

DYNAMIQUES SOCIALES

	Données de situation	Dynamiques partenariales et d'actions
Offre de services globale / ambiance du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service non négligeable et diversifiée au regard de la taille de la ville : services municipaux (voir détail par rubriques) Compagnie des Contraires (Cie de cirque en résidence), centre social « Grains de soleil », etc... 	<ul style="list-style-type: none"> • Un historique sur des politiques de cohésion sociale fortes, articulées autour d'un CUCS fédérateur et d'une déclinaison de dispositifs thématiques : Contrat éducatif local, Programme de réussite éducative, CLPD puis CISP, PLIE, Contrat local de santé, GUP,... • Une exigence de proximité, avec des équipes positionnées physiquement dans le quartier de la Noë • Le rôle important du Contrat Social de Territoire pour développer des actions centré sur le développement social et le bien être des habitants, la parentalité...
Vie associative et	<ul style="list-style-type: none"> • Une vie associative très riche 	<ul style="list-style-type: none"> • Un véritable soutien de la municipalité à la vie associative : poste spécifique dédié à la vie

²⁹ % de la population totale de la ville

³⁰ Indicateur calculé sur le nombre de ménages

³¹ Précisément égale à la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

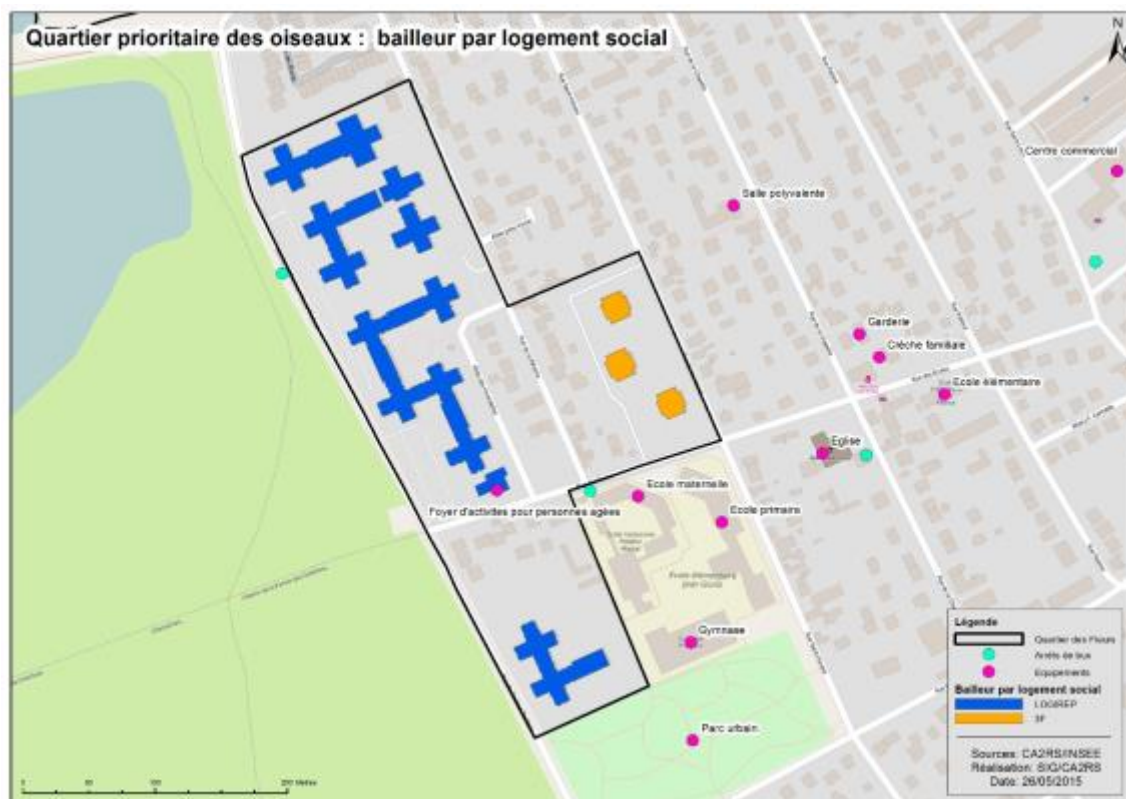
³² Cet indicateur fait état des allocations de chômage proprement dite, donc à l'exclusion du RSA

participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Des associations qui jouent un rôle central pour l'équilibre du quartier car elles touchent un nombre très important d'habitants <p>associative, nombreuses actions financées dans le cadre du CUCS...</p> <ul style="list-style-type: none"> • De vrais politiques de participation des habitants : présence forte des élus sur le terrain ; Conseil Consultatif des Habitants qui a accompagné pendant 10 ans la mise en œuvre du projet urbain et la GUSP ; rôle central du centre social Grains de Soleil...
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre conséquente réunie au sein de la maison de la petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> - une crèche familiale : 20 ASMAT qui accueillent 59 enfants/ un multi-accueil pouvant accueillir 24 enfants/ un RAM/un lieu d'accueil enfant-parents récent • Et les services du Conseil Départemental : la PMI, la Planification Familiale <ul style="list-style-type: none"> • Un « pôle » Petite Enfance qui renforce les liens partenariaux avec la CAF, l'Etat et le Conseil Départemental et permet de développer une véritable politique familiale <p>Un effort d'innovation avec la création d'une nouvelle crèche avec une large amplitude horaire, recevant notamment les publics les plus en difficultés</p>
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation (15/24 ans) plus faible (62%) que dans le reste du département (71%) • Taux d'élèves boursiers : 70% d'élèves boursiers au collège Cassin • Une évolution positive des résultats scolaires depuis 2006 <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'élèves entrant en 6ème avec un an de retard au collège Cassin : 19,6% en 2013 (contre 43% en 2006) - Taux de réussite au DNB (série générale) de 88,6% (contre 87,9% pour le département et 85,7% au niveau national) • Une baisse du nombre d'incident au sein des établissements • Une problématique de décrochage scolaire repérée (17 jeunes de + de 16 ans répertoriés par la plateforme de suivi des décrocheurs en 2012 : % plus important que dans les autres communes du bassin) <p>Une mixité sociale dans les collèges encore difficile à installer : stratégie d'évitement se traduisant par de nombreuses dérogations scolaires accordées pour les collèges Cassin et Magellan.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les établissements scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - 6 groupes scolaires primaires (maternels et élémentaires) - Deux collèges classés dans la nouvelle géographie prioritaire de l'éducation nationale (Cassin en REP+ et Magellan en REP)...fortement impliqués dans des dispositifs de réussite scolaire et d'ouverture aux parents • Un investissement matériel dans les écoles dans le cadre du PRU • Une offre de soutien éducatif et de prise en charge des ruptures scolaires et déployée depuis près de 30 ans au travers de l'ensemble des dispositifs contractuels (PEL, dispositif Ville Vie Vacances, PRE, CLAS, PAJE...) • Un centre de loisirs municipal solide qui vient en complément des dispositifs contractuels <ul style="list-style-type: none"> - accueil de loisirs maternel pour les enfants de 3 à 6 ans, - accueil de loisirs élémentaires pour les enfants de 6 à 11 ans, - secteur ados jeunesse pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, - Centre social associatif : «Grains de soleil» • Des Temps d'Activités Périscolaires ambitieux, construits avec l'EN et les parents.

<p>Médiation et Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan en demi-teinte entre 2007/2013 : <ul style="list-style-type: none"> - Une importante et constante diminution des infractions dites « de voie publique » (de 386 faits constatés en 2007 à 245 en 2013 et 233 en 2014) - Une diminution des atteintes aux biens (de 440 faits constatés en 2007 à 331 en 2013) - Une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (de 95 faits constatés en 2007 à 120 en 2013) ; - Une augmentation des mineurs mis en cause par les services de la police nationale en 2013 (42) et 2014 (52) - 101 personnes de Chanteloup suivies par le SPIP en 2012 - 152 jeunes suivis en prévention spécialisée en 2013, • Les caractéristiques de la délinquance : un trafic de stupéfiant important et une prégnance de la délinquance des mineurs <ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble de réponses adaptées aux différents publics et types de situations : <ul style="list-style-type: none"> - Une cellule de veille étroitement associée au dispositif GUP - L'Observatoire intercommunal de la tranquillité publique (OITP) pour disposer de données précises sur le territoire et orienter les actions. - Des démarches de prévention reposant sur un panel d'acteurs : APSY, ACVL, centre social, services municipaux - sportif – PAJ... • Une mobilisation de moyens importants de la Ville et la CA2RS <ul style="list-style-type: none"> - Une équipe de médiation urbaine diurne (8 agents), complétée par des correspondants de nuit de la CA2RS (9 agents) avec une présence renforcée sur le quartier de La Noé - Des agents de sécurité de proximité dans le quartier (depuis la rentrée 2013) - Un bureau de police installé en limite du quartier et des patrouilles quotidiennes sur le secteur de la Noé; - Le renforcement des effectifs de police municipale, partenaires dans le cadre de la prévention et de la GUP <p>L'enjeu de la reprise d'un GLTD sur le territoire</p>
<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un indice de développement humain de 0,34 (moyenne départementale = 0,63) • Un taux d'ALD³³ de 13.1% (moyenne dptale : 11,2%) • Au sein de ces personnes en ALD, on note une part des personnes de plus de 65 ans de 59,4% (moyenne départementale : 40,6%) • Une espérance de vie de 76,9 ans pour les hommes et 82,5 ans pour les femmes (contre de 79,9 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes dans le 78) • Une densité de médecins pour 10 000 habitants de 7/000 (8,3 dans le 78) • Proportion de médecins <55 ans de 62/000 <ul style="list-style-type: none"> • Une certaine antériorité dans le domaine des politiques publiques de santé : Atelier Santé Ville (ASV) dès 2004 • De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé variées et adaptées à l'échelle de l'agglomération, et notamment sur Chanteloup-les-Vignes (accès à la prévention et aux soins, éducation à la santé avec une attention particulière aux populations les plus vulnérables...) <p>Une attention plus particulière doit être apportée sur les questions de santé concernant le public enfant (à savoir dès la maternelle) : suivi orthophoniste, psychologue et soutien ethno-psychologique</p>
<p>Commerces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un appareil commercial renforcé dans le cadre de la rénovation urbaine (commerces sur la rue des Pierreusses en cœur de quartier) • Une situation des commerces de proximité qui reste fragile malgré les efforts réalisés

³³ ALD : Affection longue durée

FICHE QUARTIER LES OISEAUX (CARRIERES-SOUS-POISSY)



Indicateurs clés	Quartier Les Oiseaux
Population	1 850 habitants (soit 13% ³⁴)
Revenu médian	11 600 €
Part des bas revenus	18%
Part des personnes de moins 14 ans	27%
Part des ménages de 6 personnes et plus	10%
Médiane de la surface du logement par personne ³⁵ (en mètres carrés par personne)	28.1m ²
Part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » ³⁶	6%

³⁴ % de la population totale de la ville

³⁵ Indicateur calculé sur le nombre de ménages

³⁶ Précisément égale à la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

Part des ménages locataires	94%
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	33%
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage ³⁷	25.3%
Nombre de logement et répartition	Parc HLM : 606 logements (LOGIREP, I3F)

DYNAMIQUES SOCIALES

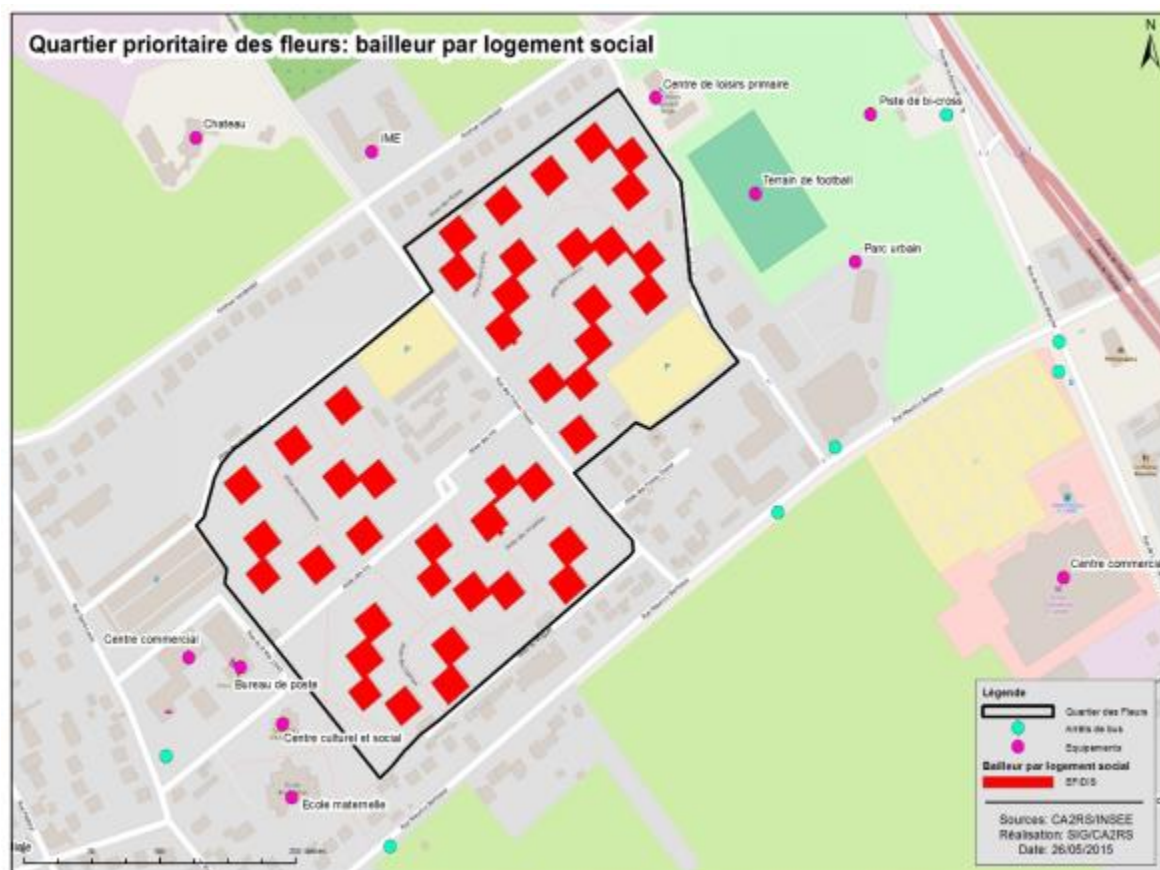
	Données de situation	Dynamiques partenariales et d'actions
Offre de services globale / ambiance du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements et services de proximité implantés sur le quartier : LCR (utilisé par Ville et les associations : ateliers du PRE 4 fois/semaine /fête des voisins...); Espace J à proximité... • Un projet social intégré qui se fédère à l'échelle de la Ville, autour du Pôle multiservices Michel Colucci créé en 2009 et qui regroupe la Politique de la Ville, le CCAS, les services enfance-jeunesse, petite enfance, le Relais Emploi Conseil et des permanences de partenaires (Mission locale...) • Un Centre Social et Culturel (Espace Rosa Parks) qui a vocation à regrouper les projets dédiés au social, à l'emploi, au logement social ainsi qu'à l'accès au droit et qui a intégré le pôle Multiservice dès 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des différences sociales marquées entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville sur le plan social et urbain • Un projet municipal qui vise à « recoudre » une ville coupée en 2 autour des projets urbains (Carrières Centralité, Zac St Louis et Ecopôle) et d'un projet social qui vise à réunir l'ensemble des quartiers (guichet unique du Pôle Colucci). • Le quartier des Oiseaux voit son attractivité renforcée suite à la réhabilitation. • L'opportunité du projet du « parc du peuple de l'herbe » (113 hectares d'espace en bord de Seine » en immédiate proximité du quartier.
Vie associative et participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Des démarches d'implication des habitants dans le cadre de la GUP (sensibilisation au cadre de vie et lien social...) • 3 comités de quartier sur la Ville (1 par quartier prioritaire + 1 en cours sur St Louis) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du Contrat Social de Territoire avec le soutien d'actions telles que « Agir ensemble pour mieux vivre dans son quartier » (campagne sur les règles de vie en commun/appropriation du logement/plantations/théâtre forum...) • Un conseil citoyen en cours d'installation
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation (15/24 ans) à Carrières-sous-Poissy plus faible (56%) que dans le reste du département (71%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le collège Flora Tristan qui dessert les 2 quartiers prioritaires (340 collégiens) est classé en REP et dispose de moyens renforcés en termes de soutien éducatif et d'un bon partenariat (ex des

³⁷ Cet indicateur fait état des allocations de chômage proprement dite, donc à l'exclusion du RSA

	<ul style="list-style-type: none"> • 49,5% d'élèves boursiers au collège Flora Tristan (19,3% pour l'académie) • Taux de réussite au DNB à Flora Tristan : 74,2%(contre 87,9% pour le département et 85,7% au niveau national) • Taux de retard d'au moins un an à l'entrée en 6^{ème} (Flora Tristan) : 17,4% • Des écarts de réussite scolaire importants entre le collège Flora Tristan qui dessert les quartiers prioritaires et le collège Claude Monet • Une proportion importante d'élèves issus de « PCS défavorisées » au collège Flora Tristan : 57% en 2013 (26.4% pour l'académie) • 	<p>éducateurs de la sauvegarde, d'actions de sensibilisation dans le cadre du CLS...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bon niveau d'accompagnement éducatif : PRE avec de bons résultats (209 enfants suivis en 2014) ; action « Conte et langage » avec la bibliothèque municipale... ; aide au devoir dans le cadre du CLAS porté par le Centre social (environ 60 enfants)... • Des dynamiques engagées sur le soutien à la parentalité : Action réseau Famille, Lieu d'Accueil Enfants/Parents • Un accent porté ces dernières années sur le renforcement des structures jeunesse (Espace J, BIJ labellisé « Information Jeunesse » et « Point Eurodesk » • Une équipe de prévention spécialisée (Sauvegarde 78) : 3 éducateurs spécialisés budgétés et la mise en œuvre de nombreuses actions éducatives (séjours, chantiers, loisirs) • L'enjeu de la mise en place de partenariats réguliers entre acteurs jeunesse (prévention spécialisée/Mission locale/ BIJ/Relais emploi Conseil)
<p>Médiation et Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des indicateurs de délinquance de voie publique (471 en 2013/362 en 2014) • Une diminution des mineurs mis en cause par les services de la police nationale entre 2013 (58) et 2014 (43) • 68 personnes de Carrières-sous-Poissy suivies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines en 2012 • 23 jeunes (pour 36 mesures) suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014 • 109 jeunes suivis en prévention spécialisée en 2013 • Les Oiseaux : une situation relativement stable mais non exempte de difficultés : un lieu de trafic avéré, avec des nuisances pour les locataires (consommation dans les montées d'escalier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens mobilisés sur la ville : Police Municipale ((9 agents dont 5 policiers municipaux et 4 ASVP); Commissariat de Conflans (poste de police de Poissy qui dessert Carrières-sous-Poissy) ; dispositif des correspondants de nuit) ; vidéo-protection (17 caméras sur l'ensemble du territoire communal) • Une cellule de veille (qui réunissaient toutes les 4 à 6 semaines les bailleurs, la Prévention Spécialisée, éducation nationale, Police Nationale et Municipale, Pompiers, services municipaux...) à relancer dans le cadre du Contrat de Ville. • Un Point d'accès au droit (PAD) : structure de proximité depuis 2011. • La création d'un réseau de Prévention et de Lutte contre les Violences Conjugales (PLUVIC) en 2011 permettant de soutenir et d'orienter les victimes. •
<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un indice de développement humain de 0,36 largement inférieur aux moyennes départementales (0,63) et régionales (0,57). • Un taux d'affections de Longue Durée (ALD) de 12,9% (moyenne département : 11,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ASV depuis 2007 (Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes) • Plusieurs actions déployées dans le cadre du Contrat local de Santé, du Contrat Social de Territoire et par les services de la Ville <ul style="list-style-type: none"> - rencontres handisport (écoles), vaccinations, « le sport c'est la santé », don du sang, téléthon ; Plan National Nutrition Santé

- Un taux de mortalité infantile de 3,7% similaire à la moyenne du département.
 - Une densité de médecins pour 10 000 habitants de 6,5 (8,3 dans le 78)
 - Proportion de médecins <55 ans de 60%
 - Une vraie problématique d'accès aux soins pour certaines familles, souvent sans mutuelle.
 -
- (semaine du goût,...)
- soutien ethno psychologique (collège Flora Tristan), actions du Planning Familial des Yvelines, dans le cadre de la lutte contre les IST, groupe de paroles du réseau PLUVIC (violences conjugales), sensibilisation aux risques liés à l'alcoolisation précoce (théâtre), etc...
- Un projet de maison de santé dans le cadre de la ZAC Centralité non abouti à ce jour

FICHE QUARTIER LES FLEURS (CARRIERES-SOUS-POISSY)



Indicateurs clés	Quartier Les Fleurs
Population	2 950 habitants (soit 21% ³⁸)
Revenu médian	11 600€
Part des bas revenus	16%
Part des personnes de moins 14 ans	28%
Part des ménages de 6 personnes et plus	12%
Médiane de la surface du logement par personne ³⁹ (en mètres carrés par personne)	22m ²
Part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » ⁴⁰	7%

³⁸ % de la population totale de la ville

³⁹ Indicateur calculé sur le nombre de ménages

Part des ménages locataires	96%
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	38%
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage ⁴¹	30%
Nombre de logement et répartition	Parc HLM : 859 logements (EFIDIS)

DYNAMIQUES SOCIALES

	Données de situation	Dynamiques partenariales et d'actions
Offre de services globale / ambiance du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Des équipements et services de proximité implantés sur le quartier : Crèche/halte-garderie ; Médecin; permanences CIDDF et RAM Un projet social intégré qui se fédère à l'échelle de la Ville, autour du Pôle multiservices Michel Colucci créé en 2009 et qui regroupe la Politique de la Ville, le CCAS, les services enfance-jeunesse, petite enfance, le Relais Emploi Conseil et des permanences de partenaires (Mission locale...) Un Centre Social et Culturel (Espace Rosa Parks) qui a vocation à regrouper les projets dédiés au social, à l'emploi, au logement social ainsi qu'à l'accès au droit et qui a intégré le pôle Multiservice dès 2009 	<p><i>Echelle Ville</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des différences sociales marquées entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville sur le plan social et urbain Un projet municipal qui vise à « recoudre » une ville coupée en 2 autour des projets urbains (Carrières Centralité, Zac St Louis et Ecopôle) et d'un projet social qui vise à réunir l'ensemble des quartiers (guichet unique du Pôle Colucci). <p><i>Echelle quartier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des problématiques d'ambiance et un site à surveiller du point de vue de l'attractivité locative Des perspectives de désenclavement avec la ZAC Saint-Louis
Vie associative et participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Des démarches d'implication des habitants dans le cadre de la GUSP (sensibilisation au cadre de vie et lien social...) 3 comités de quartier sur la Ville (1 par quartier prioritaire + 1 en cours sur St Louis) 	<ul style="list-style-type: none"> Le rôle du Contrat Social de Territoire avec le soutien d'actions telles que « Agir ensemble pour mieux vivre dans son quartier » (campagne sur les règles de vie en commun/appropriation du logement/plantations/théâtre forum...) Un conseil citoyen en cours d'installation
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Crèche/halte-garderie Multi accueil et RAM (Relais Assistantes Maternels) 	

⁴⁰ Précisément égale à la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

⁴¹ Cet indicateur fait état des allocations de chômage proprement dite, donc à l'exclusion du RSA

Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation (15/24 ans) à Carrières-sous-Poissy plus faible (56%) que dans le reste du département (71%) • 49,5% d'élèves boursiers au collège Flora Tristan (19,3% pour l'académie) • Taux de réussite au DNB à Flora Tristan : 74,2%(contre 87,9% pour le département et 85,7% au niveau national) • Taux de retard d'au moins un an à l'entrée en 6^{ème} (Flora Tristan) : 17,4% • Des écarts de réussite scolaire importants entre le collège Flora Tristan qui dessert les quartiers prioritaires et le collège Claude Monet • Une proportion importante d'élèves issus de « PCS défavorisées » au collège Flora Tristan : 57% en 2013 (26.4% pour l'académie) • 	<ul style="list-style-type: none"> • Le collège Flora Tristan, qui dessert les 2 quartiers prioritaires (340 collégiens) est classé en REP et dispose de moyens renforcés en termes de soutien éducatif et d'un bon partenariat (ex des éducateurs de la sauvegarde, d'actions de sensibilisation dans le cadre du CLS...) • Un bon niveau d'accompagnement éducatif : PRE avec de bons résultats (209 enfants suivis en 2014) ; action « Conte et langage » avec la bibliothèque municipale... ; aide au devoir dans le cadre du CLAS porté par le Centre social (environ 60 enfants)... • Des dynamiques engagées sur le soutien à la parentalité : Action réseau Famille, Lieu d'Accueil Enfants/Parents • Un accent porté ces dernières années sur le renforcement des structures jeunesse (Espace J, BIJ labellisé « Information Jeunesse » et «Point Eurodesk » • Une équipe de prévention spécialisée (Sauvegarde 78) : 3 éducateurs spécialisés et la mise en œuvre de nombreuses actions éducatives (séjours, chantiers, loisirs) • L'enjeu de la mise en place de partenariats réguliers entre acteurs jeunesse (prévention spécialisée/Mission locale/ BIJ/Relais emploi Conseil)
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des indicateurs de délinquance de voie publique (471 en 2013/362 en 2014) • Une diminution des mineurs mis en cause par les services de la police nationale entre 2013 (58) et 2014 (43) • 68 personnes de Carrières-sous-Poissy suivies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines en 2012 • 23 jeunes (pour 36 mesures) suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014 • 109 jeunes suivis en prévention spécialisée en 2013 • Une situation qui se dégrade fortement aux Fleurs, en grande partie en raison d'une configuration urbaine inadaptée : squats de logements ; trafics de stupéfiants bien implantés ; rodéos de 2 roues, chiens dangereux... 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipale ((9 agents dont 5 policiers municipaux et 4 ASVP) ; Commissariat de Conflans (poste de police de Poissy qui dessert Carrières-sous-Poissy) ; dispositif des correspondants de nuit) ; vidéo-protection (17 caméras sur l'ensemble du territoire communal) • Une cellule de veille (qui réunissaient toutes les 4 à 6 semaines les bailleurs, la Prévention Spécialisée, éducation nationale, Police Nationale et Municipale, Pompiers, services municipaux...) à relancer dans le cadre du Contrat de Ville. • Un Point d'accès au droit (PAD) : structure de proximité depuis 2011. • La création d'un réseau de Prévention et de Lutte contre les Violences Conjugales (PLUVIC) en 2011 permettant de soutenir et d'orienter les victimes •
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Un indice de développement humain de 0,36 largement inférieur aux moyennes départementales (0,63) et régionales (0,57). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ASV depuis 2007 (Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes) • Plusieurs actions déployées dans le cadre du Contrat local de Santé, du Contrat Social de Territoire et par les services de la Ville <ul style="list-style-type: none"> - rencontres handisport (écoles), vaccinations,

	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'affections de Longue Durée (ALD) de 12,9% (moyenne département : 11,2%) • Un taux de mortalité infantile de 3,7% similaire à la moyenne du département. • Une densité de médecins pour 10 000 habitants de 6,5 (8,3 dans le 78) • Proportion de médecins <55 ans de 60% • Une vraie problématique d'accès aux soins pour certaines familles, souvent sans mutuelle.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • des commerces de proximité mal localisés et peu dynamiques • projet de relocalisation des surfaces commerciales dans le cadre de la ZAC Saint-Louis pôle équipements et commerces)

CHAPITRE 4

LA GOUVERNANCE

Le Contrat de Ville est piloté à l'échelle de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine. Dans l'esprit de la réforme de la Politique de la Ville, il associe étroitement autour de la mise en œuvre du projet de territoire, l'ensemble des signataires, favorise la participation citoyenne et veille à renforcer les articulations entre les volets urbain, économique et social du Contrat.

Le Contrat de Ville mobilise pour sa mise en œuvre l'ensemble des ressources disponibles (et notamment le droit commun de chaque signataire du Contrat) et vise à décloisonner les dispositifs et actions des partenaires, au profit des quartiers prioritaires.

La gouvernance du Contrat de Ville se décline autour d'instances de pilotage partenariales, d'une équipe d'animation et de suivi (la direction de projet). Elle organise la mise en œuvre de la participation des habitants au Contrat de Ville et précise les modalités d'évaluation.

A. Les instances de pilotage

Le pilotage stratégique est assuré conjointement par la CA2RS, en lien avec les villes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Vernouillet, et l'Etat qui assurent la coordination générale en articulation avec l'ensemble des signataires, à travers l'instance du Comité de pilotage.

1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a pour mission de garantir la cohérence du projet territorial de cohésion sociale et urbaine et l'atteinte des objectifs auxquels se sont engagés les partenaires dans le cadre du Contrat.

Dans ce cadre, le Comité de pilotage :

- définit les orientations et les adapte en cours de Contrat en tant que de besoins
- valide les programmes d'action annuels
- veille à l'articulation des différentes contractualisations et dispositifs
- Veille à l'évaluation en continu du Contrat

La composition du Comité de pilotage est la suivante :

- Président de la CA2RS ou son représentant
- Vices Présidents de la CA2RS en charge des thématiques liées aux 3 piliers du Contrat de Ville (Cohésion sociale, Habitat et renouvellement urbain, développement économique et emploi) ou leurs représentants
- Maires des villes signataires
- Préfet des Yvelines ou son représentant
- Sous-Préfet d'arrondissement de Saint-Germain en Laye ou son représentant
- Sous-Préfet à la Ville ou son représentant
- Directeur territorial de la DIRECCTE ou son représentant
- Directeur départemental de la DDCS ou son représentant
- Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant

- Directeur départemental de la DDT ou son représentant
- Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Président du Conseil Régional ou son représentant
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant
- Directeurs des bailleurs sociaux signataires ou son représentant
- Président de l'AORIF ou son représentant
- Directeur de la Caisse d'allocations familiales ou son représentant
- Directeur de la CPAM ou son représentant ou son représentant
- Directeur de l'ARS ou son représentant
- Directeur de Pôle Emploi ou son représentant
- Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou son représentant
- Représentants des conseils citoyens
- EPAMSA, en qualité de direction de projet renouvellement urbain

Le fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le président de la CA2RS et le Sous-Préfet d'arrondissement. Il se réunit au minimum une fois par an. Le secrétariat est assuré par la Communauté d'agglomération.

2. Le Comité technique

Le comité technique regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage (services de la CA2RS et des Villes, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, ARS, Pole Emploi, bailleurs...). Il préparera les décisions du comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci.

Il est co-animé par l'État, et la Direction du contrat. Il se réunit une fois par trimestre.

B. L'animation du Contrat de Ville

L'animation globale du Contrat de Ville est confiée à une Direction du Contrat, responsable devant le Comité de pilotage. Elle assure la mise en œuvre du Contrat auprès du Comité technique.

La Direction du Contrat est constituée :

- Des Directeurs Généraux des Services des Villes de Vernouillet, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes ou leurs représentants
- De la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'habitat et des déplacements de la CA2RS

- De la Direction du développement économique de la CA2RS
- De la Direction de la Politique de la Ville et de la cohésion sociale et territoriale de la CA2RS
- L'EPAMSA, associé en tant que direction de projet du Renouveau urbain.

La Direction de la Politique de la Ville et de la cohésion sociale et territoriale de la CA2RS **est organisée pour articuler les dimensions thématiques et territoriales du Contrat de Ville**, avec des chargés de mission thématiques qui animent notamment le Contrat Local de Santé et le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance... ainsi que des chefs de projet Politique de la Ville qui interviennent de façon transversale sur les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, des **groupes de travail thématiques** pourront être réunis, autant que de besoin, pour proposer aux acteurs du Contrat de Ville des instances de partage pour approfondir des thématiques particulières et s'interroger sur de nouveaux cadres d'action, le cas échéant.

C. Les instances de participation citoyenne

La participation des habitants est très largement prise en compte sur le territoire du Contrat de Ville avec des expériences souvent anciennes d'association des habitants aux démarches de rénovation urbaine et Gestion Urbaine de Proximité ; le soutien actif au développement de la vie associative ; des centres sociaux qui jouent un rôle de fédération des démarches habitantes.

Chacune des Villes du Contrat de Ville a développé, dans le cadre de la Politique de la Ville des instances de participation citoyennes qui prennent différentes formes :

- Chanteloup-les-Vignes : un conseil consultatif de la vie locale
- Vernouillet : un conseil de maison dans le cadre du projet de centre social
- Carrières-sous-Poissy : des conseils de quartier sur les 2 quartiers du Contrat de Ville

Les trois communes s'appuient sur ce riche terreau existant pour la constitution des conseils citoyens, instaurés par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine dans l'ensemble des quartiers prioritaires afin de « *conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants*⁴². »

D. L'évaluation du Contrat de Ville

Le dispositif de suivi et d'évaluation du contrat de ville doit permettre aux décideurs locaux et aux acteurs de terrain de s'interroger sur la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre au titre du contrat de ville pour atteindre l'objectif commun fixé par la loi du 21 février 2014 « *d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants* ».

L'enjeu d'une évaluation en continue des actions déployées sur la durée du Contrat de Ville est apparue centrale aux différents signataires du Contrat de Ville qui souhaitent pouvoir s'appuyer sur les observations produites pour poursuivre, adapter et le cas échéant réorienter leurs moyens d'action en fonction de l'atteinte des résultats. A ce titre, deux niveaux d'évaluation seront mis en œuvre .

⁴² Cadre de référence des conseils citoyens

1. L'observation de la situation et des trajectoires des habitants,

(En les replaçant dans le contexte élargi de l'agglomération et du département, cadre de référence de la mesure des inégalités au niveau local).

Dans ce domaine, les partenaires pourront s'appuyer sur **des données statistiques d'ores et déjà disponibles**, produites à l'échelle nationale (données Insee, nouvel observatoire de la politique de la Ville prévue dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine...), comme sur des ressources locales dont le territoire est bien pourvu (diagnostics territoriaux produits dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de Ville ; diagnostic territorial de santé ; données produites annuellement dans le cadre du CISPD ; Observatoire du Logement Social de la CA2RS et ses déclinaisons sur chacune des villes du Contrat de Ville, etc...).

Le Contrat de Ville offre l'occasion **de franchir un nouveau palier pour l'observation dynamique du territoire**. Ainsi, les groupes de travail par pilier du Contrat de Ville ont permis un échange fructueux entre les partenaires qui se sont accordés sur l'objectif de conjuguer leurs efforts pour développer des outils d'observation, en définissant conjointement les indicateurs à retenir. Il s'agit en effet de pouvoir s'appuyer sur des données à jour, pour évaluer les progrès qui seront (ou non) réalisés dans le cadre des objectifs du Contrat de Ville et les réévaluer le cas échéant.

- dans le domaine de la santé : de manière à évaluer les actions développées dans le cadre de la réduction des inégalités sociales de santé, un observatoire local ou un tableau de bord en santé sera mis en place. Il permettra de suivre dans le temps des indicateurs populationnels et de santé (% de vaccination, % de dépistage, etc). Ces indicateurs seront à préciser en lien avec les partenaires.
- dans le domaine de l'éducation : dans le cadre de la Convention d'objectifs signée entre le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Ville, la mesure des écarts de réussite scolaire a été confiée à la Direction de l'Evaluation des Politiques Publiques. En matière d'observation locale, la nature de ces indicateurs en matière d'éducation (réussite scolaire et parcours scolaire) sera déterminée en lien avec l'ensemble des partenaires concernés (CA2RS, Ville, Education Nationale, etc.).
- dans le domaine de la sécurité et de la prévention : il s'agira de renforcer la connaissance des faits de délinquance et incivilités sur le quartier en faisant fonctionner un véritable observatoire de la tranquillité publique, en s'appuyant sur l'outil memento qui fonctionne déjà et permet de renseigner des « fiches incident ». Dans le cadre du Contrat de Ville, cette démarche sera déployée sur les communes de Carrières-sous-Poissy et de Vernouillet, en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité. L'ensemble des partenaires (bailleurs, Justice) sera appelé à renforcer ses collaborations dans ce domaine.
- dans le domaine de l'emploi : il est attendu des partenaires du champ de l'emploi, en particulier la DIRECCTE UT 78 en lien avec Pôle Emploi DT 78, la transmission des éléments d'informations, susceptibles d'appréhender la situation et l'évolution de l'emploi sur les quartiers Politique de la Ville en vue de mesurer l'impact des efforts consentis. Les éléments statistiques doivent correspondre à l'ensemble des indicateurs utiles liés à la compréhension de la situation de l'emploi, sur l'ensemble du territoire de la CA2RS, par ville et plus particulièrement les territoires de la géographie prioritaire (panier statistique - actualisé et comparatif d'une période à l'autre -, portant sur la typologie de la demande et de l'offre d'emplois territorialisée). Ces éléments feront l'objet d'un tableau de bord annuel transmis à l'EPCI, accompagné d'une analyse dynamique et contextualisée de Pôle Emploi et présenté lors du comité stratégique Emploi, initiés par la CA2RS.

2. Le suivi et à l'évaluation des actions du Contrat de Ville

Les indicateurs de suivi et de résultats devront être définis, en concertation avec les financeurs et les opérateurs concernés. Des enquêtes qualitatives pourront également être menées en tant que de besoin. Des bilans annuels des actions, programmes et projets seront réalisés ainsi que la mise en place de tableaux de bord sur chaque quartier prioritaire.

La mise en œuvre de l'évaluation du Contrat de Ville sera confiée à un prestataire extérieur.

CHAPITRE 5

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires du Contrat de Ville ont identifié les moyens mobilisables pour permettre de réaliser de façon opérationnelle les orientations du Contrat. Les engagements des partenaires se répartissent entre deux types de financement :

- la mobilisation prioritaire du droit commun de chaque partenaire, celle-ci constituant un axe majeur de la réforme de la politique de la ville (articles 1 et 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; circulaire ministérielle sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville du 15 octobre 2014)
- les financements spécifiques liés à la politique de la ville

Les contributions des partenaires figurent sous une forme synthétique pour les plus longues d'entre elles. L'ensemble détaillé des contributions est présenté en annexe.

A. Les engagements généraux en matière de droit commun

1. L'Etat

DDCS

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines mobilise le droit commun pour soutenir des actions de développement social dans les quartiers de la Politique de la Ville.

A ce titre, plusieurs lignes de crédits et dispositifs ont été mis à contribution sur le territoire en 2014.

- **A Vernouillet** : ateliers sociolinguistiques ; PAEJ (Apsy Verneuil-Vernouillet) ; crédits droits des femmes (promotion de la santé sexuelle et prévention des violences en direction de femmes en situation de vulnérabilité sociale mis en œuvre par le mouvement du planning familial) ; subventions aux associations sportives (cyclisme, football et karaté)
- **A Chanteloup-les-Vignes** : PAEJ (APSY Boucle de Seine) ; crédits droits des femmes (groupe de parole femmes victimes de violences mis en œuvre par CIDFF 78 ; subventions aux associations (AVEC : Prévention et insertion par les pratiques culturelles, découverte et apprentissage de la musique contemporaine), Cie des contraires (rond point d'arts et prévention) ; subvention du Centre National pour le Développement du Sport à l'Union sportive de Chanteloup-les-Vignes ; Service civique à la Mairie de Chanteloup-les-Vignes (volontaire Environnement)
- **A Carrières-sous-Poissy** : Ateliers sociolinguistiques ; Intégration des femmes immigrées et lutte contre les violences sexistes (CIDFF) ; Formation des professionnels et sensibilisation à destination des femmes immigrées (MFP 78) ; crédits droits des femmes (promotion de la santé sexuelle et prévention des violences en direction de femmes en situation de vulnérabilité sociale mis en œuvre par le mouvement du planning familial) ; subvention du Centre National pour le Développement du Sport (Carrières-sous-Poissy Athlétisme/ Club Omnisports Carrières-sous-Poissy Grésillons / Association sportive Carrières-sous-Poissy Grésillons / Entente Carriéroise/ Amicale culturelle et d'initiation sportive de Carrières-sous-Poissy) ; Service civique auprès de l'Association sportive Football Carrières-sous-Poissy Grésillons.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la DDCS propose, en s'appuyant sur les points information jeunesse présents dans les 3 villes, de développer le service civique, Erasmus + (le service volontaire européen en particulier), les chantiers de jeunes bénévoles.

Le service civique

- Acquérir une connaissance fine des organismes agréés du département ainsi que du territoire.
- Développer ce programme en incitant le secteur associatif local à s'agréer puis à accueillir des volontaires
- Valoriser le parcours de volontaires pour les jeunes du territoire, en organisant sous diverses formes des séquences de témoignages, pour inciter d'autres jeunes à les imiter
- Offrir une aide aux organismes agréés dans leur phase de sélection de volontaires

Erasmus+ - service volontaire européen

- Connaître « de l'intérieur » comment fonctionne le service volontaire européen, en se rapprochant de la Maison de l'Europe des Yvelines.
- Participer au moins une fois par an aux formations (gratuites) mises en place par la direction régionale de la cohésion sociale, par le centre d'information et de documentation des jeunes à Paris
- Valoriser régulièrement des parcours de jeunes bénéficiaires dans son PIJ/BIJ pour inciter d'autres jeunes à les imiter.

Les chantiers de jeunes bénévoles

- Développer l'autonomie chez les jeunes, en leur expliquant ce qu'est un chantier de jeunes bénévoles (visites à organiser l'été dans les Yvelines par exemple)
- Connaître les différentes manifestations organisées au plan régional, chaque année, pour la promotion de ce dispositif
- Valoriser le parcours de jeunes bénéficiaires dans son PIJ/BIJ pour inciter d'autres jeunes à les imiter

Education Nationale

L'Education nationale accompagne la Politique de la Ville à travers les moyens mobilisés dans le cadre **de l'Education Prioritaire déployée dans deux communes du Contrat de Ville** :

Chanteloup-les-Vignes, avec le collège Magellan (Réseau de réussite scolaire en 2014/2015 puis Réseau d'Education Prioritaire à partir de la rentrée 2015-2016) et le collège Cassin (Eclair en 2014/2015 puis REP+ à partir de la rentrée 2015-2016)

Carrières-sous-Poissy, avec le collège Flora Tristan (Réseau de réussite scolaire en 2014/2015 puis Réseau d'Education Prioritaire à partir de la rentrée 2015-2016).

Pour l'année scolaire 204/2015, les moyens supplémentaires déployés (*enseignants d'appui ; Service médico-social en faveur des élèves ; coordonnateurs réseaux ; enseignants supplémentaires éducation prioritaire ; surcoût 1er degré (dont décharges, - de 3 ans) ; « plus de maîtres que de classes », accompagnement éducatif collèges et écoles élémentaires*) correspondent à un coût évalué à 1. 451. 736,67€ pour Chanteloup-les-Vignes et à 854 796, 67 € à Carrières-sous-Poissy.

L'Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé intervient sur le territoire de la CA2RS, en mobilisant plusieurs moyens de droit commun :

Dans le cadre du programme d'intervention Prévention et Promotion de la Santé (au titre de 2014)

- Financement de l'association AVH 78 (2014) : projet Education à la santé auprès des dispositifs relais ; Projet Education vie affective et sexuelle auprès des classes SEGPA à (Chanteloup-les-Vignes et Vernouillet)
- Financement des actions portées par la CA2RS :
- Promotion d'une bonne santé mentale en direction d'une population précaire vulnérable (Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet)
- Promotion d'une activité physique adaptée à une alimentation équilibrée associée (Chanteloup-les-Vignes)
- Promotion d'une bonne santé affective et sexuelle et lutte contre le VIH/sida et les IST (Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet)
- Financement de l'association « sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines : Projet cap santé (Carrières-sous-Poissy)
- Soutien aux actions de vaccination gratuite (une permanence à Chanteloup-les-Vignes et Vernouillet)
- Financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé de la CA2RS

De manière générale dans le cadre du soutien à l'offre de soins (ambulatoire, financement de la la Maison des Adolescents Nord Yvelines, établissements médico-sociaux : structures personnes handicapées et structures personnes âgées installées sur les 3 communes ou les desservant...).

La Caisse d'Allocations familiales

La Caisse d'Allocations familiales accompagne les partenaires du territoire pour :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations à l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

La CAF répond avec ses partenaires aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement de projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

La CAF est particulièrement mobilisée sur les objectifs suivants dans le cadre du Contrat de Ville de la CA2RS :

> **Pilier cohésion sociale**

Accès au droit et aux services publics

Commune	Action / structure existante	Proposition pour le Contrat de Ville
Chanteloup-les-Vignes	Point d'accueil CAF	75 rendez-vous des droits/an
Carrières-sous-Poissy	Rendez-vous de travail social pour les publics fragilisés	Création éventuelle d'un point relais CAF
Vernouillet		Création éventuelle d'un point relais CAF

Pour les 3 communes : soutien de la CAF à une association de médiation familiale

Permettre à chaque parent d'assurer son rôle éducatif

Financement en investissement et fonctionnement des équipements d'accueil du jeune enfant : projets qui pourront être soutenus au titre du Contrat de Ville

- Aide à l'investissement (montant de base : 9400€/place bonifiable)
- Soutien aux projets atypiques en matière de mode d'accueil des jeunes enfants
- Fonds de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- Eligibilité à une bonification de l'aide au fonctionnement pour les établissements créant de nouvelles places d'accueil
- Aide au fonctionnement pour les structures (Psu) ou auprès des familles utilisatrices des services (PAJE)
- Soutien aux projets enfance-jeunesse, via l'appel à projet « Fonds publics et territoires »

Soutien aux actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Commune	Action / structure existante	Proposition pour le Contrat de Ville
Chanteloup-les-Vignes	Contrat enfance jeunesse	Renouvellement en s'adaptant au plus près des réalités
	Relais assistantes maternelles	Poursuite

	Lieu d'accueil parents- enfants	Poursuite
Carrières-sous- Poissy	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Reconduction pour la durée du Contrat de Ville
	Contrat enfance jeunesse	Renouvellement en s'adaptant au plus près des réalités
	Relais assistantes maternelles	Poursuite
	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Reconduction pour la durée du Contrat de Ville
Vernouillet	Contrat enfance jeunesse	Renouvellement en s'adaptant au plus près des réalités
	Relais assistantes maternelles	Poursuite
	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Reconduction pour la durée du Contrat de Ville

- Reconduction sur le territoire des actions suivantes : REAPPY ; aide au départ en vacance à travers le dispositif Vacaf ; etc.
- Développement sur le territoire de l'affiliation des structures à vocation culturelle ou sportive au dispositif du chèque d'accompagnement personnalisé afin que les familles puissent faire valoir pour leurs enfants les chèquiers loisirs reçus par la CAF. Les enfants bénéficiaires recevront un chèque loisirs en 2015 : 1043 enfants bénéficiaires à Chanteloup-les-Vignes /1130 enfants bénéficiaires à Carrières-sous-Poissy/460 enfants bénéficiaires à Vernouillet.

Renforcer le lien social

Soutien des missions des centres sociaux de Chanteloup-les-Vignes et de Carrières-sous-Poissy. Dans ce cadre, la CAF aidera les partenaires à développer et structurer la participation des habitants

> Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

La CAF accompagne de manière renforcée les familles confrontées aux impayés de loyers ou à l'indécence de leur logement (aide à l'équipement du logement et aide à l'amélioration du logement dans le cadre de parcours spécifiques) et renforce ses actions en matière de prévention des expulsions.

> Pilier développement économique et emploi

L'accompagnement social des familles monoparentales, bénéficiant d'une majoration du RSA lié à l'isolement, proposé par la CAF dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental, permet au bénéficiaire, une fois les difficultés sociales levées, de s'engager si besoin avec l'aide ultérieure d'un référent emploi, dans une dynamique de recherche d'emploi puis d'insertion professionnelle.

2. Pôle Emploi

PROPOSITIONS D'ACTIONS PAR PILIER ET PAR AXE DES POLES EMPLOI DE POISSY ET DE CONFLANS SAINTE-HONORINE DANS LA CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CA2RS

> Pilier développement économique et emploi

> AXE 3.1. Dynamiser l'activité économique au profit des habitants des quartiers et dans les quartiers

> Enjeu 1. Poursuivre et enrichir la politique d'attractivité et de maintien des entreprises créatrices d'emplois accessibles aux habitants des quartiers

- Mise à disposition de la nouvelle offre de service entreprise de Pôle Emploi effective depuis le 01/02/2015 : une équipe dédiée à l'entreprise dans chacune des agences permettant une proximité et une personnalisation auprès de chaque entreprise.
- Mise en place d'une coopération entre le service du développement économique de la CA2RS et les équipes dédiées entreprise des Pôles Emplois de Poissy et de Conflans afin de partager les informations liées au développement économique, et ainsi anticiper et personnaliser les services en fonction du besoin des entreprises (informations sur les différentes aides existantes, recrutements, ingénierie, études de postes, périodes d'immersion, parcours de formation, Méthodes de Recrutement par Simulation...) : le relais sera assuré par le Responsable d'Equipe ayant en charge l'équipe entreprise dans chacune des agences.

> Enjeu 2 : Poursuivre et adapter en faveur des quartiers la politique de soutien à la création d'activité et d'entreprises (dont commerces de proximité dans les quartiers)

- Participation active au « réseau expert sur la création d'entreprise » animé par la CA2RS = définition avec les autres acteurs d'un parcours logique et d'une offre de service globale, complémentaire et personnalisée pour toute personne résidant dans les quartiers prioritaires ou pour tout porteur ayant un projet de reprise / création d'entreprise dans ces mêmes quartiers : animation d'informations collectives (délocalisation possible des réunions d'informations collectives, dispositif d'aides...) et entretiens individualisés sur rendez-vous au sein de l'Espace Emploi Entreprise (EEE) à Chanteloup- les- Vignes, au sein du comptoir de la Créa, lieu dédié à la création d'entreprises sur le territoire.
- Promotion auprès des porteurs de projet de l'offre de service existante à pôle Emploi, en lieu avec l'offre de services « création d'entreprises » du territoire de la CA2RS = Evaluation Préalable à la Création ou reprise d'Entreprise (EPCE) / ARCE (Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise) / maintien des droits aux allocations chômage dans le cadre de l'activité reprise / les différents dispositifs et aides gouvernementales : CIE – CAE / Dispositif 0 Charge / Les aides avant embauches – AFPR / POEI / Périodes de Mise en Situation en Milieu professionnel (PMSMP)
- Nécessaire articulation de l'offre d'accompagnement de Pôle Emploi avec celle de la « création d'entreprises » du territoire de la CA2RS (cf. AO sensibilisation/accompagnement) , notamment concernant les prestataires retenus via l'appel d'offre territorial de Pôle Emploi (pour dispositifs OP'création, EPCE). L'objectif est de donner de la visibilité aux créateurs d'entreprises concernant les ressources à mobiliser dans le cadre de leur projet, et éviter les doublons. L'offre de services de la CA2RS s'inscrit en complémentarité des dispositifs de droit commun, tels que ceux proposés par Pôle Emploi et a pour intérêt d'être un relais de proximité de l'offre de services Pole Emploi.

- Suivi personnalisé et individualisé pour tout créateur d'entreprise inscrit à Pôle Emploi = attribution d'un conseiller dédié répondant à toute question sur le sujet = échanges via une boîte mail fonctionnelle (engagement de réponse = 48 à 72 heures)

> Enjeu 3 : Investir les entreprises sur des dynamiques en faveur du développement du territoire, de l'insertion et de l'emploi dans une logique de co-intérêt à agir public/ privé.

- Contrat de Service avec le groupement d'employeurs « PAC – Entreprises » effectif depuis le 25/06/2014 : par le biais d'un interlocuteur privilégié = communication régulière des informations sur le marché du travail et les compétences disponibles / les prestations de service d'évaluation mobilisables au sein de l'entreprise (Conseil à l'embauche, PMSMP...) / l'offre de service Pôle Emploi aux adhérents du groupement / montage d'actions d'adaptation pour réussir l'adéquation entre les offres et les demandes d'emploi permettant des recrutements rapides, efficaces et personnalisés.
- Promotion des profils les plus éloignés de l'emploi de ces quartiers auprès de l'ensemble des entreprises
- Participation de Pôle Emploi aux « Club RH » organisés à l'EEE ou à la CA2RS = participation d'agents experts en fonction des thématiques abordés
- Participation des membres de l'équipe locale de direction des Pôles Emploi locaux aux prochaines actions liées au développement de l'IAE sur le territoire

> AXE 3.2. Développer l'accès à l'emploi et les parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers, en priorité les jeunes

> Enjeu 1 : Proposer un accueil et un accompagnement emploi adapté au besoin de chacun

- Offre de service personnalisée et individualisée à destination des demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins, notamment une offre de service renforcée pour « les plus éloignés de l'emploi », et plus particulièrement pour ceux rencontrant des difficultés sociales et professionnelles (accompagnement global) en partenariat avec le Conseil Départemental et l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) à destination du public jeune ;
- Mise en place à compter du 15/07/2015 de 2 nouvelles prestations : ACTIV'Emploi (pour accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi autonomes et ayant besoin d'un appui méthodologique dans leur recherche d'emploi) et ACTIV'Projet (pour accompagner les demandeurs d'emploi pour définir un ou plusieurs projets professionnels ou bien pour confirmer un ou plusieurs projets professionnels en partie ébauchés)
- Offre de service dématérialisé (accessible par internet) : inscription dématérialisée (et très prochainement simplifiée) / Emploi Store / CV en ligne / Massive Online Open Courses (MOOC) / contact privilégié avec son conseiller personnel par mail (engagement de réponse = 48 à 72 heures)...
- D'ici la fin de l'année, une nouvelle modalité d'accompagnement sera mis en place = 100% WEB permettant un suivi exclusivement dématérialisé sous forme d'entretiens par webcam (public visé = personnes ayant des problématiques ponctuelles et étant équipé d'internet et d'une webcam)

> Enjeu 2 : S'appuyer sur les dynamiques existantes relatives à l'offre d'insertion et les développer

- Existence d'un relais IAE au sein de chaque Pôle Emploi permettant une coopération et une diffusion de l'information avec les acteurs locaux
- Ciblage des populations issues de ces quartiers pouvant être éligibles aux clauses d'insertion
- Préparation des candidats aux sessions de recrutement à venir = ateliers vidéo / 5 minutes pour convaincre...

> Enjeu 3 : Développer la formation et l'alternance au profit des habitants des quartier

- Mise en place au sein des Pôles Emploi des conseillers en Evolution Professionnelle (CEP)
- Accompagnement à l'utilisation du Compte Personnel Formation (CPF) auprès des actifs (demandeurs d'emploi et salariés)
- Promotion auprès de l'ensemble des entreprises des dispositifs existant à Pôle Emploi concernant les formations avant l'embauche = AFPR / POEI / POEC
- Sensibilisation de tous les types de contrats en alternance = contrat de professionnalisation / contrat de génération
- Promotion par les conseillers entreprise de Pôle Emploi auprès de toutes les entreprises dans le cadre de recrutements en contrats d'apprentissage
- Participation aux différents évènements liés à la formation et à l'emploi par l'alternance sur le territoire = forums
- Orientations des publics vers les dispositifs « compétences clés »

> Enjeu 4 : Restaurer la confiance et l'appétence des habitants des quartiers pour un parcours professionnel réaliste

- Faire des REC des « ambassadeurs » des différentes offres de service existantes sur le territoire = renforcement des connaissances des REC de l'offre de service (dont l'offre de service dématérialisée) de Pôle Emploi permettant de mieux accompagner les publics
- Informations collectives / Animation d'ateliers / Recrutements en nombre / job-datings ...= avec les acteurs locaux et partenaires au sein des quartiers
- Réalisation de PMSMP permettant à l'employeur et/ou au demandeur de confirmer une adéquation entre un profil et un poste ou projet professionnel identifié
- Partenariat renforcé avec le CIMAP dans le cadre du secteur porteur de l'aide à la personne

> Enjeu 5 : Mobiliser les demandeurs d'emploi et les actifs, en particulier les jeunes, vers l'emploi en articulant les dynamiques emploi et cohésion sociale

- Partage des opportunités d'emploi susceptibles de convenir aux populations de ces quartiers (et plus particulièrement aux jeunes) auprès des REC = mail hebdomadaire informant des nouvelles offres / ateliers spécifiques / recrutements / forums / job-datings ...
- Convention de coopération entre Pôle Emploi et les Missions locales permettant un meilleur diagnostic des jeunes afin de déterminer un accompagnement plus efficace et davantage personnalisé en tenant compte de la complémentarité de services de chacune des deux établissements.
- Soutenir la mobilité des demandeurs d'emploi : aides à la mobilité et à la reprise d'activité (pour certaines aides de façon dématérialisée), plus particulièrement pour les personnes ayant retrouvé une activité professionnelle.

3. Le Conseil régional d'Île-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.
- Et sur les axes transversaux des contrats de ville :
 - jeunesse
 - égalité femmes/hommes
 - lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement :

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

4. Le Conseil départemental des Yvelines

Depuis 1996, le Département des Yvelines est engagé aux côtés des collectivités locales et de l'Etat dans la restructuration urbaine des quartiers d'habitat social, notamment ceux inscrits en politique de la ville, et éligibles au programme national de rénovation urbaine. Le Conseil Départemental fait le choix de s'impliquer dans les projets d'envergure porteurs d'une transformation des quartiers visant à diversifier leur offre de logements et à les réintégrer à part entière dans le fonctionnement des agglomérations dans lesquels ils s'inscrivent.

A ce titre, il est intervenu dans le pilotage stratégique d'interventions de restructuration urbaine, de gestion urbaine, et de développement social intégrant l'accès à l'emploi et la réussite scolaire.

Sur le territoire de l'agglomération des 2 rives de Seine, suite à son intervention historique sur le quartier de la Noë à Chanteloup-les-Vignes, le Département a conclu depuis 2006 plusieurs contrats avec les collectivités articulant le volet urbain (11 contrats de développement de l'offre résidentielle-CDOR, 1 contrat exceptionnel de renouvellement urbain) et social (3 contrats sociaux de territoires-CST).

Les diagnostics territoriaux et sociaux, partagés avec les collectivités, ont été menés pour définir le contenu de ces contrats. S'agissant des CST, le diagnostic a débouché sur les actions visant l'insertion des jeunes de plus de 17 ans, la lutte contre la rupture avec les institutions, la prévention précoce, le soutien à la parentalité, l'insertion socio-professionnelle, ou encore des actions de santé publique et de bien-être. Le suivi des attributions et la connaissance du peuplement des quartiers en vue de bâtir une politique de maîtrise du peuplement, ont été engagés en lien étroit avec les interventions en faveur du développement résidentiel.

Enfin, le Département a largement contribué à l'émergence de programmes de logements diversifiés au sein des quartiers d'habitat social à travers le CDOR, et a apporté une aide importante pour accompagner le développement résidentiel (création d'équipements publics, aménagement de voirie, etc.).

Sur le volet cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de Ville, le Conseil départemental a approuvé le 19 juin 2015 une délibération relative à sa nouvelle politique en faveur du logement. Le Département engage ainsi, dans le cadre d'un appel à projets ouvert du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines - Prior'Yvelines. Il est ouvert notamment aux collectivités de la géographie de la politique de la ville, qui portent d'ici 2020 un projet de développement résidentiel ambitieux et de qualité. Il apportera aux projets sélectionnés une ingénierie en montage de projet et des financements exceptionnels pour garantir la sortie opérationnelle des opérations. Le soutien départemental sera adapté en fonction de l'ampleur du projet, et sera prioritairement apporté aux projets situés dans les secteurs où le marché immobilier est particulièrement détendu.

S'agissant du volet Cohésion sociale de la politique de la ville, après évaluation des actions menées dans le cadre des CST et de l'analyse des besoins, le Département proposera au second semestre 2015 les nouvelles orientations départementales et les outils afférents, résolument articulés au volet urbain de son intervention.

5. La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la CA2RS.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

6. Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

Dans le cadre des nouvelles contractualisations et des déclinaisons des conventions interministérielles signées en janvier 2014, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines s'engage au titre du droit commun dans le Contrat de Ville de la CA2RS, de la manière suivante :

L'engagement premier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines est de représenter les intérêts généraux des artisans immatriculés au Répertoire des Métiers. A cet effet, sa Direction des Affaires économiques a pour mission l'accompagnement au développement des entreprises et leur promotion. Parallèlement, elle favorise l'implantation de ses ressortissants par un suivi des documents de planification urbaine, une sensibilisation à un immobilier d'entreprise dédié et une offre de services favorisant la création et la reprise d'entreprise.

Par ailleurs, la CMA Yvelines fonctionne également au sein d'un réseau national et régional qui fixe un cadre prioritaire d'actions ; en Ile-de-France, **la promotion des filières Eco construction et des Métiers d'art** ainsi que la sécurisation de la transmission d'entreprise constituent des axes de d'intervention forts.

Aussi, la CMA Yvelines propose **une offre de services ouverte à un public le plus large possible** (porteurs de projet, dirigeants d'entreprises et décideurs locaux), sans pour autant afficher une offre dédiée aux quartiers prioritaires. Autant que faire se peut, son mode d'intervention s'effectue dans le cadre des intercommunalités sur l'ensemble des champs économiques dans le cadre d'un partenariat transversal via des actions d'information, accompagnement, et/ou de formation.

Les services de la CMA Yvelines et de la CA2RS ont échangé dernièrement sur **des projets communs en matière de développement économique sur le territoire** de la Communauté d'agglomération, et notamment sur la nécessité du maintien/développement/consolidation des activités existantes, du suivi post création et de la transmission d'entreprise.

De plus, la CMA Yvelines s'associe à toute(s) action(s) locale(s) d'information et de promotion des métiers, de l'apprentissage et de l'alternance, menée(s) par l'Epareca en faveur de la redynamisation artisanale et commerciale.

CHAPITRE 6

LA PROGRAMMATION 2015

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Engagements CA2RS - Crédits spécifiques 2015

Pilier du Contrat Unique	Prestations de services	Subventions aux associations	Coûts Fonctionnement PLV	Total
Cohésion- PLV	30 677,50 €	55 050,00 €	16 682,06 €	102 409,56 €
Déveco, Emploi		43 000,00 €		43 000,00 €
Cadre de vie , renouvellement urbain		60 000,00 €		60 000,00 €
Ingénierie			382 733,21 €	382 733,21 €
Total	30 677,50 €	158 050,00 €	16 682,06 €	588 142,77 €

Engagements Région Ile-de-France – Crédits spécifiques « Soutien au contrat de Ville » 2015

Communes concernées	Enveloppe allouée
Carrières-sous-Poissy	12 000,00 €
Chanteloup-les-Vignes	13 500,00 €
Vernouillet	8 000,00 €
CA2RS	0,00 €
Total	33 500,00 €

Engagements Etat – Crédits fongibles, Réussite éducative, Adultes relais et Caisse des Dépôts et Consignations 2015.

Collectivité	Crédits Fongibles	ERE	ASP	Caisse des Dépôts et Consignations	DSU 2014	DDU 2014	Total
Carrières-sous-Poissy	38 500,00 €	51 000,00 €	17 784,60 €		698 793,00 €		806 077,60 €
Chantaloup-les-Vignes	272 000,00 €	268 650,00 €	177 845,00 €		2 059 761,00 €	547 001,00 €	3 325 257,00 €
Vernouillet	14 500,00 €	26 000,00 €	35 569,20 €				76 069,20 €
CA2RS	93 000,00 €		87 144,54 €	14 000,00 €			194 144,54 €
Total	418 000,00 €	345 650,00 €	318 343,34 €	14 000,00 €	2 758 554,00 €	547 001,00 €	4 401 548,34 €

Engagements Europe – FEDER / Fond social européen 2014/2020 (Investissement Territorial Intégré)

Fonds	Axe	OS	Maître d'ouvrage	Référence du projet	Intitulé du projet	Bénéficiaires	Localisation et rayonnement	Coût total du projet	Financement européen sollicité	Début de l'opération	Fin de l'opération
FEDER	Axe 1	OS 1									
FEDER	Axe 1	OS 1	Chantaloup-les-Vignes	A1_P2	Ecole de cirque, "Chapiteau Repaire des contraires"	Habitants de la CA2RS, élèves, artistes	Chantaloup-les-Vignes/CA2RS	480 000,00 €	240 000,00 €	01/01/2015	31/11/2017
FEDER	Axe 2	OS 3	CA2RS	A2_P1	Cheminement en milieux boisés	Habitants de Carrières-sous-Poissy et de la	Carrières-sous-Poissy/Seine Aval	655 500,00 €	131 100,00 €	01/01/2016	31/12/2017
FEDER	Axe 2	OS 3	CA2RS	A2_P2	Cœur vert - Phase 2	Habitants de la CA2RS	CA2RS	1 100 000,00 €	550 000,00 €	01/01/2015	31/12/2018
FSE	Axe 3	OS 4	CA2RS	A3_P3	Développement de l'initiative entrepreneuriale, accompagnement renforcé et prolongé des projets de création d'entreprises	Porteurs de projet, entreprises	La Noé, /CA2RS	848 417,00 €	333 000,00 €	01/01/2015	31/12/2020
FSE	Axe 4	OS 6	CA2RS	A4_P3	Accès aux droits	Public cible	CA2RS	230 000,00 €	115 000,00 €	01/01/2016	31/12/2020
FSE	Axe 4	OS 6	CA2RS	A4_P4	Education, prévention et accès aux soins	Collégiens	CA2RS	232 500,00 €	115 000,00 €	01/01/2016	31/12/2020
FSE	Axe 5	OS 8	CIMAP	A5_P3	Recrutement, insertion, professionnalisation dans le secteur de l'aide et des services à la personne	Demandeurs d'emploi	Seine Aval	1 756 670,00 €	400 000,00 €	01/09/2015	31/12/2017
FSE	Axe 5	OS 8	CA2RS	A5_P4	Accès individuel à la formation	Demandeurs d'emploi	CA2RS	380 000,00 €	190 000,00 €	01/01/2016	31/12/2020
FSE	Axe 5	OS 8	CA2RS	A5_P5	Chantiers pour la formation en situation réelle	Demandeurs d'emploi	CA2RS	390 000,00 €	140 000,00 €	01/01/2016	31/12/2020
FEDER	Axe 7	OS 11	CA2RS	A7_P2	Création d'un plateau de co-working	Créateurs d'entreprise, salariés en télé-travail	CA2RS	930 000,00 €	372 000,00 €	01/01/2016	31/12/2020
FEDER	Axe 8	OS 13	OSICA	A8_P1	Réhabilitation de la Résidence du Parc	Locataires	Quartier du Parc/Vernouillet	3 553 000,00 €	1 000 000,00 €	01/12/2015	31/12/2017
Coût total du programme de projets ITI CA2RS								10 556 087,00 €	3 586 100,00 €		
Hors CIMAP								8 799 417,00 €	3 186 100,00 €		

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU TITRE DU DROIT COMMUN

Engagements DEPARTEMENT 78 – Contrat Social de Territoire 2015

Collectivités	Prévention Générale	Inscription des Jeunes	Action Sociale	Montant
Carrières-sous-Poissy	59 237,00 €	5 250,00 €	26 756,00 €	91 243,00 €
Chanteloup-les-Vignes	186 900,00 €	81 015,00 €	105 740,00 €	373 655,00 €
Vernouillet	12 580,00 €	10 000,00 €	22 400,00 €	44 980,00 €
CA2RS		13 000,00 €		13 000,00 €
Total	258 717,00 €	109 265,00 €	154 896,00 €	522 878,00 €

Engagements Etat – Crédits droit commun 2014

Collectivités	DDCS	DSDEN	ARS	CAFY	FIPD	DIRECCTE	CNAMTS	TOTAL
Carrières-sous-Poissy	2 219 778,00 €	854 796,67 €	4 915,00 €	1 407 220,00 €				4 486 709,67 €
Chanteloup-les-vignes	409 904,00 €	1 451 736,67 €	7 883,80 €	1 126 566,00 €	60 000,00 €			3 056 090,47 €
Vernouillet	234 715,00 €		- €	893 058,00 €				1 127 773,00 €
CA2RS			16 259,73 €		52 500,00 €			68 759,73 €
Total	- 2 864 397,00 €	2 306 533,34 €	29 058,53 €	3 426 844,00 €	112 500,00 €	- €	- €	8 739 332,87 €

Engagements CA2RS au titre du Droit commun 2015

Collectivité	DEVECO	EMPLOI	COHESION SOCIALE	environnement	CADRE DE VIE	Total
Carrières-sous-poissy	66 846,00 €	161 052,74 €	88 244,77 €	1 951 000,00 €	352 900,00 €	2 620 043,51 €
Chanteloup-les-vignes	62 389,60 €	176 121,22 €	88 244,77 €	1 106 204,00 €	136 200,00 €	1 569 159,59 €
Vernouillet	26 738,40 €	75 257,10 €	58 829,85 €	1 478 000,00 €	254 920,00 €	1 893 745,34 €
Total	155 974,00 €	412 431,06 €	235 319,38 €	4 535 204,00 €	744 020,00 €	6 082 948,44 €

Liste des actions par porteur et par site

PILIER 1 : COHESION SOCIALE		COHESION SOCIALE	PORTEUR	Territoire de réalisation
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Prévention et insertion par les pratiques culturelles	AVEC	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Partir confiant à la recherche d'emploi et théâtre Forum savoir-être en entreprise	Compagnie des Contraires	CA2RS
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Repaire des Contraires	Compagnie des Contraires	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Espace Ressources et Loisirs	ACVL	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Citoyenneté et Jeunesse	Grains de Soleil	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Renforcement éducatif par l'accès aux loisirs, aux séjours et à la citoyenneté	Grains de Soleil	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Stages de découverte Educatifs et sportifs	ACVL	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Stages et séjours (Pi)	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Temps fort jeunesse (PI)	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Espace J (PI)	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Dans ma télé (PI)	Camino TV	Carrières-sous-Poissy

PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Favoriser le vivre ensemble	Grains de Soleil	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Citoyenneté - Lien Social	Chanteloup-les-Vignes	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Prévention, Insertion et socialisation par le sport	USCV 78	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Sport Passion	USCV 78	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 3 : PREVENTION TOUTES DISCRIMINATIONS	Accueil Accès aux droits	Grains de Soleil	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Permanences Juridiques PAD	GSTM 78	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Conseil local de la jeunesse (PI)	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Accès aux droits aide aux démarches	CIDFF	CA2RS
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Semaines de la citoyenneté (Pi)	Collège Flora Tristan	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Point d'accès au droit	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 2 : EGALITE FEMMES HOMMES	Semaine égalité hommes femmes	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Développement d'une culture scientifique et citoyenne	Chanteloup-les-Vignes	Chanteloup
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	MOUS 2015	CA2RS	CA2RS

PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 4 : AUTRE	Lutte contre la souffrance psychosociale des jeunes et de leurs parents	APSY	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Lutte contre la souffrance psychosociale des jeunes et de leurs parents	APSY	Vernouillet
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	activités intergénérationnelles (PI)	Carrières-sous-Poissy	Carrières-sous-Poissy
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Ouvrir l'école aux parents	Vernouillet	Vernouillet
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	séjours familles	Vernouillet	Vernouillet
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	AXE T 1 : JEUNESSE	Ateliers parents-enfants autour du langage	Vernouillet	Vernouillet

PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI		DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI	PORTEUR	Territoire de réalisation
PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI	AXE T 1 : JEUNESSE	1ère expérience professionnelle	DEFI SERVICES	CA2RS
PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI	AXE T 1 : JEUNESSE	1ère expérience professionnelle	Mission Locale de Conflans	CA2RS
PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI	AXE T 1 : JEUNESSE	Métiers porteurs d'emploi	Mission Locale de Conflans	CA2RS
PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI	AXE T 4 : AUTRE	Mobilité pour l'emploi	CA2RS	CA2RS
PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI	AXE T 1 : JEUNESSE	Mobilisation des jeunes sur l'accès à l'emploi (Pi)	Réseau Etincelle	Carrières-sous- Poissy
PILIER 3 : CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN		CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	PORTEUR	Territoire de réalisation
PILIER 3 : CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	AXE T 4 : AUTRE	Participation au renouvellement urbain	Grains de Soleil	Chanteloup
PILIER 3 : CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	AXE T 4 : AUTRE	Chantiers prévention insertion	APES	Chanteloup

PLAN D' ACTIONS 2015

Chanteloup-les-Vignes	
AVEC	Prévention et Insertion par les pratiques culturelles
Compagnie des Contraires	Repaire des Contraires
ACVL	Espace Ressources et Loisirs
Grains de Soleil	Citoyenneté et jeunesse
Grains de Soleil	Renforcement éducatif et prévention par l'accès aux loisirs, aux séjours et à la citoyenneté
ACVL	Stages de découverts Educatifs et Sportifs
Grains de Soleil	Favoriser le vivre-ensemble
Commune	Soutien à la Participation des habitants
Commune	Citoyenneté Lien social
USCV	Prévention, Insertion et socialisation par le sport
USCV	Sport passion
Grains de Soleil	Accueil, Accès aux droits
GSTM	Permanences juridiques au PAD
Grains de Soleil	Participation au renouvellement urbain
APES	Chantiers Prévention Insertion
Commune	Développement d'une culture scientifique et citoyenne

Carrières-sous-Poissy	
Ville de Carrières	Semaine Egalité Femmes - hommes
Ville de Carrières	Point d'accès au droit
Ville de Carrières	Conseil Local de jeunes
Ville de Carrières	Espace J
Ville de Carrières	Séjours et vacances
Réseau Etincelle	Mobilisation des jeunes sur l'accès à l'emploi
Ville de Carrières	Temps fort jeunesse
Camino TV	Dans la télé
Collège Flora Tristan	Semaine de la citoyenneté
Ville de Carrières	Accès des jeunes au logement
Ville de Carrières	Programmation d'activités intergénérationnelles

Vernouillet	
Ville de Vernouillet	Ouvrir l'école aux parents
Ville de Vernouillet	Ateliers parents enfants autour du langage
Ville de Vernouillet	Coaching au féminin
Ville de Vernouillet	Séjours familles
Ville de Vernouillet	Création d'un Conseil des Droits et devoirs de la Famille (CDDF)
Ville de Vernouillet	Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
Ville de Vernouillet	Création d'un centre social agréé par la CAFY
Ville de Vernouillet	Dispositif « Relais Parents »
Ville de Vernouillet	Création d'une classe passerelle
Ville de Vernouillet	Création d'un Point d'Accès au Droit (PAD)
Ville de Vernouillet	Création d'un Point d'Information Famille agréé par la CAFY
Ville de Vernouillet	Création de plusieurs ateliers Français Langue Etrangère
Ville de Vernouillet	Création d'un Bureau d'Information Prévention Santé (BIPS)
Ville de Vernouillet	Création d'une Cellule de Veille Opérationnelle (CVO)
Ville de Vernouillet	Développer le Point Information jeunesse en Bureau Information Jeunesse
APSY	Point d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)

CA2RS	
CIDFF	Accès au droit - démarches
Défi services	1ère expérience professionnelle
Mission Locale	1ère expérience professionnelle
Mission Locale	Métiers porteurs d'emplois
CAR2RS	Mobilité pour l'emploi
CA2RS	Pilotage-CA2RS-MOUS politique de la ville

LISTE DES SIGLES

ARS : Agence Régionale de Santé	FISAC : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
ASV : Ateliers Santé Ville	FSE : Fonds Social Européen
AVH 78 : Association Ville Hôpital des Yvelines	GUP : Gestion Urbaine de Proximité
CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de drogues des Yvelines	IAE : Insertion par l'Activité Économique
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	IDH2 : Indice de Développement Humain au niveau régional
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	MDA 78 : Maison des Adolescents du Nord Yvelines
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	ORS : Observatoire Régional de Santé
CLS : Contrat Local de Santé	PAJ : Pôle Accueil Jeune - PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes
CLSM : Conseil Local en Santé Mentale	PIJ : Point Information Jeunesse
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique	PDU : Plan de Déplacements Urbains
CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire	PLH : Plan Local de l'Habitat
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	PLU : Plan Local d'Urbanisme
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale	PLUVIC : Prévention et Lutte contre les Violences Conjugales (réseau)
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale	PSL : Plan Stratégique Local
DDT : Direction Départementale des Territoires	PMI : Protection Maternelle et Infantile
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	PMR : Personne à Mobilité Réduite
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	POP FLE : Prestation d'Orientation Professionnelle Français Langue Étrangère
DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes	PRE : Programme de Réussite Éducative
DRIP : Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle	PRU : Programme de Rénovation Urbaine
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	PSL : Plan Stratégique Local
DTPJJ : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	RSA : Revenu de Solidarité Active
ESS : Économie Sociale et Solidaire	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	SIEHVS : Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine
	SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
	ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
	ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité
	ZUS : Zone Urbaine Sensible

ANNEXES

Le contrat de Ville de la CA2RS comprend les annexes suivantes :

Annexe 1 : Document d'application

- Convention de Gestion Urbaine de Proximité

Annexe 2 : Engagement des partenaires

Les engagements des partenaires figurent dans une version synthétique au chapitre 5 du Contrat de Ville. Des éléments complémentaires (lettres d'engagement, tableaux financiers) sont repris en annexe, autant que de besoin.

Il est à noter que le présent contrat intégrera par avenant les annexes suivantes :

- Le protocole de préfiguration du PRU de Chanteloup-les-Vignes
- La charte d'engagements réciproques Etat : communes sur la qualité de services (convention type d'utilisation de l'abattement TFPB, convention collective d'habitat)
- La convention en matière d'attribution de logements sociaux (art 8 de la loi du 21 février 2014)
- Le pacte financier et fiscal de solidarité

Annexe 1

Conventions d'application

(Renouvellement urbain et gestion urbaine de proximité)

Annexe 2

Engagement des partenaires

(Documents complémentaires)

L'Education Nationale



Mobilisation du droit commun

Contrat de Ville CA2RS

chiffrage du coût de l'éducation prioritaire à Chanteloup les Vignes

	Heures et moyens année 2014/2015	base	total
Enseignants d'appui	2 postes	55 000,00 €	110 000,00 €
Service médico-social en faveur des élèves	1 ETP infirmière	45 000,00 €	45 000,00 €
Coordonnateurs réseaux	1 poste	50 000,00 €	50 000,00 €
Enseignants supplémentaires Education prioritaire	2 postes	55 000,00 €	110 000,00 €
Surcoût 1 ^{er} degré (dont décharges, - de 3ans)	12,25 ETP	50 000,00 €	612 500,00 €
plus de maîtres que de classes	3 ETP	50 000,00 €	150 000,00 €
collège Magellan (RRS)	0		
	28h	60 000,00 €	93 333,33 €
collège Cassin (ECLAIR)	43h	60 000,00 €	143 333,33 €
Accompagnement éducatif collèges	1749 heures + 1198€	35€/HSE	62 413,00 €
Accompagnement éducatif écoles élémentaires	2890 heures + 2907 €	25€/HSE	75 157,00 €
total			1 451 736,67 €

chiffage du coût de l'éducation prioritaire à Carrières sous poissy

	Heures et moyens année 2014/2015	base	total
Enseignants d'appui	0 ETP	55 000,00 €	
Service médico-social en faveur des élèves	0 ETP	45 000,00 €	
Coordonnateurs réseaux	1 ETP	50 000,00 €	50 000,00 €
Enseignants supplémentaires Education prioritaire	0 ETP	55 000,00 €	
Surcoût 1 ^{er} degré (dont décharges, - de 3ans)	9,75 ETP	50 000,00 €	487 500,00 €
plus de maîtres que de classes	2 ETP	50 000,00 €	100 000,00 €
collège Flora Tristan (RRS)	0		
	50h	60 000,00 €	166 666,67 €
Accompagnement éducatif collèges	1213 heures +1025€	35€/HSE	43 480,00 €
Accompagnement éducatif écoles élémentaires	266heures +500€	25€/HSE	7 150,00 €

total	854 796,67 €
--------------	-------------------------

L'Agence Régionale de Santé



ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

➤ Financement annuel dans le cadre de programme d'intervention PPS, année 2014

Association « AVH 78 » : - PROJET 1 : éducation à la santé auprès des élèves des dispositifs relais - PROJET 2 : éducation vie affective et sexuelle auprès des élèves des classes SEGPA	Parmi les lieux d'intervention : - Chanteloup-les-Vignes - Carrières-sous-Poissy	PROJET 1 : 9 830 € PROJET 2 : 4 940 €
Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine : - PROJET 1 : promotion d'une bonne santé mentale en direction d'une population précaire vulnérable. - PROJET 2 : promotion d'une activité physique adaptée à une alimentation équilibrée associée - PROJET 3 : promotion d'une bonne santé affective et sexuelle et lutte contre le VIH/sida et les IST	Parmi les lieux d'intervention : - Chanteloup-les-Vignes (projet 1, 2, 3) - Carrières-sous-Poissy et Vernouillet (projet 1 et 3) - Triel-sur-Seine (projet 1)	PROJET 1 : 26 000 € PROJET 2 : 4 000 € PROJET 3 : 18 000 €
Association « Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines » : - PROJET : CAP SANTE	Parmi les lieux d'intervention : - Carrières-sous-Poissy	PROJET : 67 500 €

➤ Vaccination gratuite : 200.000 € de financement en 2014 pour le Nord-Yvelines (une permanence à Chanteloup-les-Vignes et Vernouillet)

➤ Financement du poste de coordinateur Contrat Local de Santé de la CA2RS : 20.000 € en 2014



OFFRE DE SOINS :

➤ AMBULATOIRE

structures communes	centre de santé		point fixe de garde		MSP		réseaux	
		Financement FIR		Financement FIR (forfait garde)		Financement FIR		Financement FIR
			Pour ces 3 communes : intervention de SOS médecins					
Chanteloup les Vignes	non		Possibilité d'aller sur point fixe de Poissy, St Germain ou Verneuil-sur-Seine		Non Etude de faisabilité par le RIR en 2007/2008	0 € en 2014	Intervention des réseaux racynes et RCYN	
Carrières sous Poissy	non		Rattaché à point fixe de Poissy		Non	0 € en 2014	Intervention des réseaux racynes et RCYN	
Vernouillet	non		Rattaché à point fixe de Verneuil-sur-Seine	2013 : 3 980€ 2014 : 3 280€	Projet de la mairie envisagé en 2012. Pas de suite données. Diagnostic RIR en 2006	0 € en 2014	Intervention du réseau Emile (soins palliatifs - gérontologie) Intervention de RCYN	2013 : 333 000 € 2014 : 323 000 €

➤ Maison des Adolescents Nord Yvelines : 156.000 € de financement en 2014

➤ **ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX :**
 ○ **Structures personnes handicapées**

STATUT	SECTEUR (enfant / adulte)	NOM	DOTATION 2014	ORGANISME GESTIONNAIRE	COMMUNE	HANDICAP (bénéficiaires)	PLACES	PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT
IME*	ENFANTS	IME NOTRE ECOLE (institut médico-éducatif)	2 308 211 €	Autisme en Yvelines	CARRIERES-SOUS-POISSY	Enfants et adolescents des deux sexes, âges de 3 à 20 ans, autistes ou souffrant de troubles graves du développement et de la communication	30	INTERNAT: 10 PLACES (N° de permanence: 01.30.06.27.12) EXTERNAT: 20 PLACES
SESSAD**	ENFANTS	SAFEF/SSEFIS**** LES GRESILLONS	694 480 €	Association Départementale pour l'Education Spécialisée des Enfants Déficitifs Auditifs A.D.E.S.D.A	CARRIERES-SOUS-POISSY	Enfants et adolescents des deux sexes de 0 à 20 ans atteints de déficience auditive sévère ou évolutive	39	Service d'accompagnement familial et d'éducation pécoce / service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (externat)
CMPP***	ENFANTS	CMPP PAUL KLEE (Centre médico-psychologique-pédagogique)	523 161 € (CPOM)	Association Médico-Pscho Pédagogique AMPP VIALA	VERNOUILLET	Enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement susceptibles d'une thérapie médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psychopédagogique sous autorité médicale		Diagnostic et traitement en consultation ambulatoire. Le traitement peut comprendre une action sur la famille

*IME = Institut médico-éducatif. **SESSAD = Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile. ***CMPP = Centre Médico-Pscho-Pédagogique.
 ****SAFEF/SSEFIS = Service d'Accompagnement Familial et à l'Education Précoce / Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Inclusion Scolaire.

○ **Structures personnes âgées**

TYPE DE STRUCTURE	STATUT		NOM	ORGANISME GESTIONNAIRE	COMMUNE	DOTATION 2014	DONT CREDITS NON RECONDUCTIBLES	PLACES
EHPAD*	Privé	A but lucratif	Le Tilleul	SARL Le Tilleul	CHANTELOUP-LES-VIGNES	1 015 787 €	31 658 €	98
EHPAD	Privé	A but lucratif	Korian Les Lilas	KORIAN Médica	CARRIERES-SOUS-POISSY	1 298 139 €	93 026 €	110
EHPAD	Privé	A but non lucratif	Le Sourire	ACPPA	CARRIERES-SOUS-POISSY	862 056 €	20 524 €	75
EHPAD	Privé	A but non lucratif	ISATIS	Association ISATIS	VERNOUILLET	1 042 346 €	154 381 €	69
EHPAD	Privé	A but non lucratif	Le Clos des Priés	AREPA	VERNOUILLET	776 088 €	79 064 €	63
SSIAD** Intervenant sur CHANTELOUP-LES-VIGNES	Public	Autonome	SSIAD de Conflans-Sainte-Honorine	EHPAD Richard	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	1 100 297 €	63 960 €	80 + 10 ESA
SSIAD intervenant sur CARRIERES-SOUS-POISSY	Public	Hospitalier	SSIAD du CHI de Poissy/Saint-Germain	CHIPS	POISSY	1 052 857 €	19 600 €	75
SSIAD intervenant sur VERNOUILLET	Public	Hospitalier	SSIAD de Meulan	ALDS	MEULAN	1 436 398 €	4 500 €	89 + 9 PH + 10 ESA

*EHPAD = établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. **SSIAD = Services de soins infirmiers à domicile.

➤ **ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET DE SANTE**

- Pas d'établissement sanitaire et de santé sur le territoire de la CA2RS

ARS - FICHE FINANCIERE POUR LE CONTRAT DE VILLE CA2RS

Financement annuel dans le cadre du programme d'intervention PPS, année 2014

Financement à l'attention de la CA2RS (2014)

	Projet 1			Total
	Groupe de parole à l'attention des femmes victimes de violences	Soutien ethno-psychologique	Action d'éducation à la santé sur des thématiques prioritaires auprès des enfants et des jeunes	
CHANTELOUP	1 792,85 €	- €	3 260,18 €	5 053,03 €
CARRIERES	- €	5 847,04 €	1 367,17 €	7 214,21 €
VERNOUILLET	286,86 €	- €	841,34 €	1 128,19 €
TOTAL pour les 3 communes en PdV	2 079,70 €	5 847,04 €	5 468,69 €	13 395,43 €
<i>TOTAL de la subvention accordée par l'ARS</i>	3 585,70 €	5 847,04 €	10 516,71 €	
Mode de calcul	Prorata en fonction du % de participants originaires de chaque commune	Action à l'attention uniquement des collégiens de Carrières en 2014.	Prorata en fonction du % de participants originaires de chaque commune	

	Projet 2	Total projet 2	Projet 3				Total projet 3
	Ateliers forme et bien-être		Groupe de parole femmes	Permanences santé	Journée des femmes	Journée de lutte contre le SIDA	
CHANTELOUP	2 160,00 €	2 160,00 €	1 144,92 €	- €	3 411,20 €	4 940,83 €	9 496,95 €
CARRIERES	720,00 €	720,00 €	1 328,10 €	5 068,30 €	- €	- €	6 396,41 €
VERNOUILLET	- €	- €	366,37 €	- €	- €	- €	366,37 €
TOTAL 3 communes	2 880,00 €	2 880,00 €	2 839,39 €	5 068,30 €	3 411,20 €	4 940,83 €	16 259,73 €
<i>TOTAL de la subvention accordée par l'ARS</i>	4 000,00 €		4 579,67 €	5 068,30 €	3 411,20 €	4 940,83 €	
Mode de calcul	Prorata en fonction du % de participants originaires de chaque commune		Prorata en fonction du % de participants originaires de chaque commune	Action localisée à Carrières ¹ .	Action à l'attention uniquement des collégiens de Chanteloup en 2014	Action à l'attention uniquement des collégiens de Chanteloup en 2014	

¹ Pas de proratisation possible, cependant il est probable que la majorité des jeunes reçus viennent de Carrières.

Financement à l'attention de la CA2RS (2015)

PROJET	Projet 1 : Santé mentale			Projet 2 : Conduites addictives
FICHES ACTION	Soutien ethno-psychologique : Séances d'analyse	Soutien ethno-psychologique : Formation-action	Groupe de paroles à l'attention des femmes victimes de violences	Actions de prévention visant à éviter et retarder l'entrée dans les conduites addictives
BP PAR PROJET	24 077,00 €			22 997,00 €
FINANCEMENT ACCORDE	12 000,00 €			11 500,00 €

Projet 3 : VIH/IST				Projet 4 : Nutrition	TOTAL
Groupes de paroles femmes	Permanences santé	Journée des femmes	Journée de lutte contre le SIDA	Ateliers forme et bien-être	
53 201,00 €				29 107,50 €	129 382,50 €
26 600,00 €				7 000,00 €	57 100,00 €

Financement à l'attention d'AVH78 (2014) :

- Education à la santé auprès des dispositifs relais : 9 830,00 € pour 3 communes d'intervention (dont 2 concernées par ce contrat : Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy)
- Education vie affective et sexuelle auprès des classes SEGPA : 4 940,00 € pour 4 communes d'intervention (dont 1 concernée par ce contrat : Chanteloup-les-Vignes)

Financement à l'attention de l'association « Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines » pour le projet « CAP SANTE » (2014) :

- 67 500 € pour 20 lieux d'intervention (dont 2 sur Carrières-sous-Poissy).

La Caisse d'Allocations familiales des Yvelines



Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Des Deux Rives de la Seine - 2015-2020 Eléments d'intervention de la Caf des Yvelines

La Caf de par son action auprès des familles est largement investie dans les thématiques ciblées par la politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération des deux Rives de la Seine, et plus particulièrement sur les villes de Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet.

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

La Caf est ainsi mobilisée sur différents objectifs (chiffrés dans l'annexe financière ci-jointe) du contrat de ville :

PILIER COHESION SOCIALE

- L'accès aux droits et aux services publics

A Chanteloup-les-Vignes :

- Le point d'accueil Caf situé à Chanteloup-les-Vignes dans le cadre de locaux partagés facilite l'accès aux droits, et mobilise un accompagnement social sur des indicateurs de vulnérabilité : la Caf met en œuvre des offres de service dont l'intervention est basée sur des éléments de rupture ou de fragilité particulière (décès, séparation, impayés de loyers). La Caf verse par ailleurs des aides financières individuelles aux familles. Elle développe lors de son accueil des rendez-vous des droits lors des premiers contacts ou des changements de situation.
- **Dans ce cadre, la Caf s'engage à effectuer 75 rendez-vous des droits par an sur la commune.**

A Carrières-sous-Poissy :

A Carrières-sous-Poissy, la Caf met en œuvre des rendez-vous des droits pour les publics fragilisés via des rendez-vous de travail social organisés sur la commune. La Caf sollicitera éventuellement les partenaires pour créer sur cette commune un « point relais Caf ».

A Vernouillet :

La Caf sollicitera éventuellement les partenaires pour créer sur cette commune un « point relais Caf ».

Ainsi, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la Caf veillera à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide au remplissage de documents pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Par ailleurs, la Caf dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires de rSa monoparents (référence unique donnée à la Caf par le Conseil départemental) développe pour ces populations toute la thématique d'accès aux droits et mobilise tous les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, notamment ceux relatifs à la garde d'enfants.

L'accompagnement social proposé par la Caf a pour objectif d'organiser et de mettre en œuvre les voies et moyens favorisant l'insertion sociale.

Sur l'ensemble des contrats d'engagements réciproques signés avec les bénéficiaires de cet accompagnement, 90% des objectifs sont relatifs à la mise en place de droits ; droit à l'obligation alimentaire pour le bénéficiaire et pour les enfants : fixation de pension ou reconnaissance et validation de pension à l'amiable, droits à l'allocation de soutien familial, ou allocation de soutien familial recouvrable, droits sociaux tels que : tarifs sociaux transport, Edf, CMU, CMUC...

Enfin, la Caf des Yvelines soutient financièrement l'association de médiation familiale qui intervient sur les trois communes.

- Permettre à chaque parent d'assurer son rôle éducatif

La Caf contribue au financement en investissement et en fonctionnement sur les trois communes des équipements d'accueil du jeune enfant et des centres de loisirs.

Sur les années du contrat de ville, la Caf financera les projets au moyen de plusieurs leviers :

- l'aide à l'investissement : montant de base de l'aide 9 400 euros par place, bonifié en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation ;
- la Caf reste à l'écoute sur les besoins d'accueil en horaires atypiques. La Caf soutiendra si nécessaire financièrement ce type de projet atypique (fonds publics et territoires).
- Le fonds de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant ;
- Les établissements créant de nouvelles places d'accueil sont également éligibles à une bonification de l'aide au fonctionnement, financée par le fonds de rééquilibrage territorial ;
- La Caf verse par ailleurs aux structures une aide au fonctionnement par le biais de la Prestation de service unique (Psu) versée au gestionnaire ou la prestation PAJE versée aux familles utilisatrices des services ;
- La Caf soutient les projets portés par des adolescents via l'appel à projet « Fonds publics et territoires ».

Elle soutient des actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse via le dispositif du Cej (Contrat enfance jeunesse) sur les communes de Chanteloup-les-Vignes, de Carrières-sous-Poissy et de Vernouillet. Ces contrats Cej seront renouvelés sur les années du contrat de ville en s'adaptant au plus près des réalités.

La Caf soutient financièrement les relais assistantes maternelles implantés sur les trois communes et le lieu d'accueil enfants parents à Chanteloup-les-Vignes.

Plusieurs actions sont par ailleurs en place et financées dans le cadre du REAAPY (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents des Yvelines); ces financements seront poursuivis.

La Caf soutient les projets permettant de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et dans les accueils de loisirs sans hébergement via l'appel à projet « Fonds publics et territoires ».

La Caf aide les familles aux départs en vacances via ses dispositifs Vacaf pour favoriser les vacances en famille ou les départs en colonie des enfants. Cette action sera reconduite.

Par ailleurs la Caf veillera à développer sur le territoire l'affiliation des structures à vocation culturelle ou sportive au dispositif du chèque d'accompagnement personnalisé afin que les familles puissent faire valoriser pour leurs enfants les chèques loisirs reçus par la Caf, et donc inscrire leurs enfants à des activités de loisirs ou au centre de loisirs. Pour cette action, les enfants bénéficiaires recevront un chèque loisirs en 2015 (nombre d'enfants bénéficiaires : Chanteloup-les-Vignes : 1043, Carrières-sous-Poissy : 1130, Vernouillet : 460). Cette action sera reconduite sur les années du contrat.

- La Caf participe au financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sur les trois communes :

➤ Les financements CLAS seront reconduits sur les années du contrat de ville.

- Renforcer le lien social :

- La Caf soutient financièrement les missions des centres sociaux de Chanteloup-les-Vignes et de Carrières-sous-Poissy dont les objectifs globaux sont :

- de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions
- de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs
- leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire

Ces lieux de rencontre et d'échange entre les générations doivent favoriser le développement des liens familiaux et sociaux. Dans ce cadre, la Caf aidera les partenaires à développer et structurer la participation des habitants.

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

La Caf accompagne de manière renforcée les familles confrontées aux impayés de loyers ou à l'indécence de leur logement (aide à l'équipement du logement et aide à l'amélioration du logement dans le cadre de parcours spécifiques) et renforce ses actions en matière de prévention des expulsions.

PILIER ECONOMIE EMPLOI FORMATION

L'accompagnement social des familles monoparentales, bénéficiant d'une majoration du RSA liée à l'isolement, proposé par la Caf dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental, permet au bénéficiaire, une fois les difficultés sociales levées, de s'engager, si besoin avec l'aide ultérieure d'un référent emploi, dans une dynamique de recherche d'emploi puis d'insertion professionnelle.

En conclusion la Caf est investie tout particulièrement dans :

- le domaine de la petite enfance et de la jeunesse, ainsi que la parentalité, via le financement des équipements et des partenaires permettant la création de structures, ainsi que leur fonctionnement ou le développement d'actions cofinancées ;
- le soutien et l'accompagnement des parcours d'insertion ;
- l'accès aux droits ;
- l'aide ciblée en faveur des publics vulnérables.

Indicateurs de suivi du contrat : à ajouter pour la Caf

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers de la politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre de classes passerelles créées dans les Qpv (lorsque ces classes sont expérimentées localement) ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) créés ;
- nombre de places en équipement d'accueil du jeune enfant financées par la Caf pour les familles allocataires monoparentales bénéficiaires du rSa ;
- de jeunes enfants ;
- nombre de rendez-vous des droits assurés;
- nombre de familles monoparentales bénéficiaires du rSa suivies par les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre de la référence unique déléguée par le Conseil Départemental.

Communauté d'agglomération Deux Rives de la Seine
Financements Caf - prévisionnel 2014

PETITE ENFANCE		
Carrières-sous-Poissy	Equipements d'accueil du jeune enfant	920615
	Relais assistantes maternelles	48828
	Contrat enfance jeunesse (enfance)	130 626
	Ludothèque (investissement)	18800
TOTAL PETITE ENFANCE CARRIERES-SOUS-POISSY		1118869
Vernouillet	Equipements d'accueil du jeune enfant	416 936
	Relais assistantes maternelles	18 265
	Contrat enfance jeunesse (enfance)	240 461
TOTAL PETITE ENFANCE VERNOUILLET		675662
Chanteloup	Equipements d'accueil du jeune enfant	725110
	Relais assistantes maternelles	22142
	Contrat enfance jeunesse (enfance)	62064
TOTAL PETITE ENFANCE CHANTELOUP		809316

JEUNESSE		
Carrières sous Poissy	Accueil de loisirs sans hébergement	187 384
	Contrat enfance jeunesse (jeunesse)	7 699
TOTAL JEUNESSE CARRIERES SOUS POISSY		195 083
Vernouillet	Accueil de loisirs sans hébergement	135 693
	Contrat enfance jeunesse (jeunesse)	74 995
TOTAL VERNOUILLET JEUNESSE		210688
Chanteloup	Accueil de loisirs sans hébergement	137512
	Contrat enfance jeunesse (jeunesse)	89 001
TOTAL JEUNESSE CHANTELOUP		226513

PARENTALITE		
Carrières sous Poissy	REAAP (2015)	6500
	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité	7532
TOTAL PARENTALITE CARRIERES SOUS POISSY		14032
Vernouillet	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité	4708
	REAAP (2015)	2000
TOTAL PARENTALITE VERNOUILLET		6708
Chanteloup	Lieu d'accueil enfants parents	3584
	REAAP (2015)	4500
	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité	6591
TOTAL PARENTALITE CHANTELOUP		14675

INSERTION		
Carrières sous Poissy	Centres sociaux	79236
TOTAL INSERTION CARRIERES SOUS POISSY		79236
Chanteloup	Centres sociaux	76062
TOTAL INSERTION CHANTELOUP		76062

La Chambre des métiers et de l'artisanat



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Yvelines

Direction des Affaires Economiques

Nos réf. : DV/CBD – 202.2015

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
2 Rives de Seine
100 avenue Vanderbilt
78 955 CARRIERES SOUS POISSY

Objet : Contrat de ville 2014 - 2020

Versailles, le 5 juin 2015

Monsieur le Président,

Dans le cadre des nouvelles contractualisations et des déclinaisons des conventions interministérielles signées en janvier 2014, vous sollicitez ma compagnie quant à son engagement local au sein de la nouvelle géographie prioritaire, impliquant les villes de : Chanteloup les Vignes, Vernouillet et Carrières sous Poissy.

L'engagement premier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines est de représenter les intérêts généraux des artisans immatriculés au Répertoire des Métiers. A cet effet, sa Direction des Affaires économiques a pour mission l'accompagnement au développement des entreprises et leur promotion. Parallèlement, elle favorise l'implantation de ses ressortissants par un suivi des documents de planification urbaine, une sensibilisation à un immobilier d'entreprise dédié et une offre de services favorisant la création et reprise d'entreprise.

Par ailleurs, la CMA Yvelines fonctionne également au sein d'un réseau national et régional qui fixe un cadre prioritaire d'actions ; en Ile de France, la promotion des filières Eco construction et des Métiers d'art ainsi que la sécurisation de la transmission d'entreprise constituent des axes de d'intervention forts.

Aussi, la CMA Yvelines propose une offre de services ouverte à un public le plus large possible (porteurs de projet, dirigeants d'entreprises et décideurs locaux), sans pour autant afficher une offre dédiée aux quartiers prioritaires. Autant que faire se peut, son mode d'intervention s'effectue dans le cadre des intercommunalités sur l'ensemble des champs économiques dans le cadre d'un partenariat transversal via des actions d'information, accompagnement, et/ou de formation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

.../...

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES

Siège : 19 avenue du Général Mangin - 78008 Versailles Cedex - Tél. : 01 39 43 43 43 - Télécopie : 01 39 43 43 00
Internet : www.cm-yvelines.fr - Courriel : cm-78@cm-yvelines.fr - Siret : 187 809 033 00017 - APE 9411 Z

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.

Nos services ont d'ailleurs échangé dernièrement sur des projets communs en matière de développement économique sur le territoire de la Communauté d'agglomération, et notamment sur la nécessité du maintien/développement/consolidation des activités existantes, du suivi post création et de la transmission d'entreprise.

De plus, la CMA Y s'associe à toute(s) action(s) locale(s)

- d'information et de promotion des métiers, de l'apprentissage et de l'alternance,
- menée(s) par l'Epareca en faveur de la redynamisation artisanale et commerciale.

Afin de parfaire votre information, vous trouverez ci-joint un document synthétisant l'action économique de la CMA Y ainsi que quatre documents présentant de manière précise le cadre d'intervention par public cible.

Espérant ainsi répondre à votre sollicitation dans le respect de la complémentarité des acteurs,

Mes services restent à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,



Daniel VARLET

Copie à :

Madame le Maire de Chanteloup les Vignes

Monsieur le Maire de Vernouillet

Monsieur Le Maire de Carrières sous Poissy

CONTRIBUTION
DES ORGANISMES HLM
AUX **CONTRATS DE VILLE**
EN ILE-DE-FRANCE

OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

CONTRIBUTION RÉGIONALE	03
------------------------	----

FICHES THÉMATIQUES

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS	07
----------------------------------	----

LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ RÉSIDEN TIELLE	12
---	----

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ	16
---------------------------------	----

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	19
---	----

LES PROJETS URBAINS	22
---------------------	----



L'AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'organisation professionnelle au service des organismes de logement social franciliens. 144 organismes de logement social sont adhérents à l'AORIF (OPH, ESH, Sociétés Copératives d'Hlm, SACICAP et EPL comme membres associés).

En Ile-de-France, les organismes de logement social gèrent un patrimoine de près de 1,2 millions de logements locatifs sociaux et accueillent environ 2,8 millions de personnes.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit la nouvelle politique de la ville et repose sur trois principaux changements :

- le resserrement de la politique de la ville afin de prioriser son action sur les ménages les plus pauvres,
- le financement du « droit commun » pour accompagner les crédits spécifiques de la politique de la ville,
- la simplification et l'unification des dispositifs contractuels et géographiques avec les Contrats de Ville et les Quartiers Prioritaires de la Ville.

LES ORGANISMES HLM, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les organismes Hlm disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une **connaissance approfondie** des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants. De plus, les organismes Hlm jouent un **rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers** en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

La part de logement social était de 58% dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) franciliennes et montait à 73% dans les ZUS les plus en difficultés¹. Cela illustre bien **l'importance des organismes Hlm dans la géographie prioritaire** qui devrait se confirmer dans les nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville. Les organismes Hlm continueront à être des acteurs à part entière de la politique de la ville et à mettre l'expertise acquise en matière de politique de la ville au service des projets spécifiques des territoires.

La réussite de la politique de la ville et sa pérennité dépendent également des **différentes politiques publiques**. Les politiques économiques pour le développement de services, de commerces et la création d'emplois locaux adaptés aux caractéristiques socioprofessionnelles des habitants et les politiques de transports pour la mobilité et l'accès à l'emploi sont donc des éléments centraux et décisifs pour améliorer durablement les conditions de vie dans ces quartiers. Ainsi, dans un contexte institutionnel où l'intercommunalité se renforce avec la prise en charge du pilotage de la politique de la ville, les organismes Hlm peuvent apporter une **vision transversale** des enjeux sur les Quartiers Prioritaires de la Ville et les placer dans un **cadre territorial plus large**. Conscients des enjeux propres aux **quartiers sortants** de la politique de la ville dits « quartiers de veille active » qui devront faire partie des Contrats de Ville, les organismes Hlm rappellent la nécessité de continuer à les accompagner afin de ne pas voir leur situation se dégrader à nouveau.

C'est donc dans une logique partenariale forte de partage de leurs expertises et connaissances que les organismes Hlm souhaitent contribuer à l'élaboration stratégique des Contrats de Ville intercommunaux.

¹ Ybann Musiedlak, *Les ZUS franciliennes : un paysage contrasté*, 2011, p. 2

LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT NÉCESSAIRES POUR TRAITER PLUS EFFICACEMENT LES ENJEUX PRIORITAIRES

Parmi les nombreuses dimensions traitées par la politique de la ville, les organismes Hlm sont confrontés à plusieurs problématiques communes avec les collectivités locales. Ils affirment donc la nécessité de continuer à **développer un partenariat approfondi** avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces.

L'enjeu de la tranquillité résidentielle, pour les habitants comme pour les employés des organismes Hlm, est essentiel afin de proposer une **qualité de service** satisfaisante. Si les organismes Hlm s'engagent à poursuivre leurs efforts dans la **tranquillité résidentielle**, ils ne peuvent y parvenir seuls. Leurs démarches doivent donc s'inscrire dans une stratégie globale menée en étroite coopération avec les forces de police et la justice.

Les dynamiques de peuplement des territoires de la politique de la ville sont des problématiques partagées par les organismes Hlm et par les élus locaux. L'élaboration de **politiques de peuplement** est indispensable pour agir sur des processus complexes avec des objectifs parfois difficiles à mettre en place concurremment. Pour répondre aux nombreux défis – débloquer les parcours résidentiels tout en luttant contre la paupérisation des quartiers, répondre aux demandes des publics prioritaires tout en développant les mutations internes au parc social ou encore agir contre la spécialisation sociale de certains quartiers ou résidences tout en préservant leur rôle d'accueil social – ces politiques doivent se faire en étroite coopération entre les organismes Hlm et avec l'ensemble des réservataires.

Face au fort taux de chômage (14,8% pour les ZUS franciliennes et 19,2% pour les ZUS les plus en difficultés²) touchant les habitants des territoires de la politique de la ville, les organismes Hlm souhaitent poursuivre leurs actions dans le secteur de l'emploi. Ils partagent la volonté du gouvernement, qui a fait du **développement économique** un axe majeur, et souhaitent continuer à s'investir dans **l'insertion professionnelle** avec les clauses d'insertion professionnelle.

Les Contrats de Ville constituent un terrain de travail idéal pour développer le partenariat en réunissant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Fort de leurs **expertises territoriale et sociale**, les organismes Hlm réaffirment donc leur volonté d'être pleinement associés à l'élaboration des Contrats de Ville qui détermineront les orientations stratégiques et le cadre de référence des **prochains Programmes de Renouvellement Urbain**.

L'AORIF propose une présentation des principaux thèmes auxquels les organismes Hlm sont confrontés sous forme de **CINQ FICHES THÉMATIQUES**, afin de partager leurs réflexions et leurs propositions présentées synthétiquement ci-dessous :

L'équilibre social des quartiers

La recherche d'un meilleur équilibre social dans le peuplement des différents territoires qui composent chaque EPCI est un objectif récurrent de la politique de la ville. Pour les organismes de logement social d'Ile-de-France, il s'agit d'un axe de travail important pour **compléter les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logements** dans tous les quartiers et toutes les communes des intercommunalités.

² Ibidem

Les organismes franciliens appellent à des politiques locales volontaristes en termes d'équilibre social dans les attributions. Celles-ci doivent notamment s'appuyer sur :

- une observation fine des dynamiques de peuplement et du fonctionnement des quartiers,
- une adaptation des stratégies et outils mobilisés en fonction des spécificités de chaque site,
- une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, notamment des réservataires,
- une attention forte à l'opérationnalité des stratégies définies localement, avec des modalités de mise en œuvre et des moyens de pilotage adaptés,
- un soutien fort aux politiques d'accompagnement des habitants comme de la vie collective.

La sécurité et la tranquillité résidentielle

Conduire collectivement des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité :

- Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux. Deux axes de travail pour :
 - Clarifier les rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens,
 - Améliorer le cadre de vie et lutter contre les incivilités.
- Pour les organismes Hlm, affiner les outils d'observation et renforcer l'accompagnement des personnels :
 - Renforcer les capacités d'observation des phénomènes d'incivilités et de délinquance des organismes,
 - Former leur personnel à la gestion des conflits et leur assurer un accompagnement psychologique en cas d'agression.

La gestion urbaine de proximité

Démarche partenariale et territorialisée, la gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et assurer la pérennité des « investissements ». Pour mettre en place des démarches GUP efficaces, les organismes Hlm préconisent de :

- Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche,
- Renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers,
- Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces,
- Définir une politique globale à décliner localement,
- Assurer un accompagnement des habitants.

L'insertion par l'activité économique et le développement économique

Le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour les organismes Hlm :

- Participer au dispositif « emplois d'avenir » et aux dispositifs de retour à l'emploi,
- Déployer les services publics de l'emploi et encourager la mobilité professionnelle,
- Soutenir l'entrepreneuriat local, favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité,
- Assurer la bonne mise en œuvre des clauses sociales et encourager les coopérations avec les structures d'insertion par l'activité économique.

CONTRIBUTION RÉGIONALE

Les projets urbains

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc Hlm existant, **soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre Hlm récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains**, les organismes Hlm soulignent quatre orientations majeures :

- Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques,
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm,
- Promouvoir l'intensification et la densification,
- Intervenir sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation).

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La recherche d'un « équilibre social » dans le peuplement des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu récurrent des actions menées depuis plusieurs décennies en faveur de ces territoires. Les lois d'Orientation pour la Ville (LOV) en 1991, Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000 ou le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en 2003 ont chacun, à leur manière, cherché à lutter contre les phénomènes de ségrégation socio-spatiale et à favoriser la mixité (ou diversité) sociale. **La loi de programmation Ville et Cohésion Urbaine du 21 février 2014 souligne à son tour l'importance de cet enjeu** dès son article premier :

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. (...) Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1. **Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; (...)**
7. **Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale. »**

Pour cela, cette loi instaure notamment des conventions intercommunales dont la première finalité est de définir des « objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ».

Ces conventions s'inscrivent dans un contexte de réforme importante de la gestion de la demande et des attributions à l'échelle des intercommunalités (cf. loi ALUR du 24 mars 2014). Dans la période à venir, ces dernières devront mettre en œuvre des plans partenariaux de gestion partagée de la demande³ mais pourront aussi créer une conférence intercommunale du logement adoptant, « en tenant compte des critères de priorité (...) et des objectifs de mixité sociale (...), des orientations concernant les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations. »

Pour les organismes de logement social, ces évolutions législatives appellent à réfléchir et à organiser les politiques d'attribution à l'échelle des intercommunalités concernées et dans un cadre partenarial fort. Ce travail sur les attributions doit par ailleurs être mené dans un double souci de réponse aux différents besoins, que ce soit pour proposer des solutions de logement adaptées aux publics prioritaires ou pour assurer les équilibres sociaux nécessaires à l'insertion des ménages et au fonctionnement des sites en politique de la ville.

ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La loi SRU puis le PNRU ont fortement insisté sur le développement de la mixité sociale à travers la diversification de l'offre de logements, selon une logique de développement du parc social sur les communes qui en comptaient peu, ou de déconcentration dans les quartiers composés presque exclusivement de ce type d'offre.

3 Plans partenariaux qui viendront notamment préciser le fonctionnement du dispositif de gestion partagée de la demande et du service d'accueil et d'information du demandeur prévus par la loi.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS

La loi de programmation Ville et Cohésion urbaine propose quant à elle de **travailler les équilibres sociaux de peuplement à travers le prisme de la gestion de la demande et des attributions**. Pour les organismes de logement social, cette entrée peut être considérée comme pertinente si sont prises en compte, dès le départ, **certaines réalités** :

- Le caractère social des demandeurs (et des occupants) de logement social s'est renforcé au cours des dernières années, notamment sous l'effet des difficultés d'accès à un emploi stable, d'évolution de la composition des ménages (montée des personnes isolées et familles monoparentales) ou d'abaissement des plafonds de ressources depuis la loi MOLLE en 2009 ;
- Dans le cadre des accords collectifs, au niveau départemental, un quart des attributions doit être consacré au relogement des ménages identifiés comme prioritaires dans le cadre du PDAL(H)PD ou du Droit Au Logement Opposable ;
- La mobilisation de l'offre de logements sociaux est régie par les droits de réservation qui existent sur le parc (Etat, Commune, Action logement...). En Ile-de-France, cela représenté 70% à 80% du parc francilien conventionné ou financé par des aides de l'Etat, avec de fortes disparités dans la répartition des contingents selon les bailleurs. L'existence des différents droits de réservation vient conditionner fortement l'orientation des demandeurs sur tel ou tel logement disponible, tout en participant de la diversité des ménages qui accèdent au parc social ;
- Les conditions d'attribution (ou de refus) sont strictement encadrées. La loi **n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations**, renforcée par la loi de programmation Ville et Cohésion urbaine, identifie ainsi vingt critères (ethnie, nation ou race d'appartenance, mais aussi âge, situation de famille, lieu de résidence...) sur la base desquels un bien ou un service ne peut être refusé ;
- La loi **n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés »** organise les modalités de collecte et de diffusion des données à « caractère personnel » [cf. demandes, occupation du parc social...]. A titre d'exemple, en Ile-de-France, l'échelle la plus fine à laquelle les informations sur l'occupation du parc social sont récoltées par les services de l'Etat, auprès des organismes, dans le cadre de l'Observatoire du Logement Social, est celle de la commune.

Ce cadre dans lequel les bailleurs réalisent les attributions sur leur parc pose les bornes entre lesquelles les politiques de peuplement élaborées par les acteurs des territoires peuvent être mises en place.

Par-delà cette réalité du cadre d'exercice des organismes de logement social, les contrats de ville et conventions intercommunales d'attributions devront prendre en compte plusieurs enjeux essentiels :

- Objectiver les dynamiques de peuplement et notamment les effets réels des phénomènes de ségrégation,
- Adapter les stratégies aux sites et aux différentes échelles du territoire (de la résidence à l'intercommunalité),
- Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires,
- Assurer l'opérationnalité des politiques et dispositifs développés localement, au regard de la représentation locale des acteurs et de la nécessité économique d'éviter toute vacance,
- Penser le travail sur les attributions en lien étroit avec la diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire,
- Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif, des locataires.

PROPOSITIONS DES ORGANISMES HLM

Objectiver les dynamiques et notamment les effets réels des phénomènes de ségrégation

L'élaboration d'actions visant à un meilleur équilibre social via les attributions doit s'appuyer sur une analyse fine des dynamiques de peuplement comme de la réalité « structurelle » dans laquelle ces actions peuvent être menées. Doivent notamment être partagés par les acteurs du territoire, les éléments concernant :

- L'**occupation** du parc social et son évolution (dynamiques de peuplement dans les attributions, évolutions de la population occupante...),
- Les caractéristiques – économiques, sociales, familiales – de la **demande** exprimée sur les différentes communes, ainsi que les attentes de mutation et les refus de proposition,
- La mobilité des **populations « extrêmes »** (les plus pauvres et les plus riches),
- Les différentes composantes de l'**offre** de logement (typologies, loyers, droits de réservation...),
- Le **fonctionnement social**, par-delà les statistiques, et l'identification des **ensembles les plus fragiles**, les organismes disposant à ce titre d'une réelle expérience de terrain à travers leur gestion quotidienne de ces sites.

Pour avoir toute sa pertinence, ce travail de diagnostic doit comprendre une analyse des dynamiques dans le parc privé. Il nécessite d'être mené, lorsque cela est possible, aux différentes échelles, depuis l'agglomération jusqu'à la résidence.

Concernant les données disponibles, il convient de tenir compte des enjeux liés au traitement de ces informations, qu'il s'agisse du **respect du pack de conformité de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** publié au journal officiel du 20 juillet 2014, ou de la dispersion des sources et indicateurs entre les partenaires.

A ce titre, nous rappellerons que l'AORIF, en tant que représentation des organismes de logement social en Ile-de-France et membre de l'Observatoire du Logement Social (OLS), souhaite **accéder à l'Infocentre du Système National d'Enregistrement de la demande (SNE)** dans lequel sont concentrées toutes les informations liées aux demandeurs de logement social et aux attributions. Concernant l'occupation du parc social (enquête OPS), son usage est fortement encadré et doit par ailleurs prendre en compte, en vue d'éventuelles comparaisons, l'évolution des plafonds de ressources enquête après enquête (menée tous les trois ans et, depuis 2012, tous les deux ans).

Pour assurer l'efficacité de ce travail partenarial, le traitement de ces données doit se faire **dans le cadre d'un observatoire ou d'un espace de consolidation et de partage des informations** à l'échelle du territoire et des différents quartiers. L'intervention d'un acteur tiers (prestataire par exemple) dans la transmission et le traitement des données, parfois sensibles, peut d'ailleurs être un facteur de réussite de ce genre de démarche.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS

Adapter les stratégies aux sites et aux différentes échelles du territoire (de la résidence à l'intercommunalité)

La recherche d'équilibre dans le peuplement d'un territoire ne peut être pensée comme un enjeu qui concernerait les seuls quartiers d'habitat social. En cohérence avec l'**approche intercommunale** développée dans les nouveaux contrats de ville, c'est l'ensemble des quartiers et communes qui doivent être mobilisés pour contrer les phénomènes de ségrégation tout en permettant aux organismes et leurs réservataires de respecter leurs engagements en termes d'accès au logement des publics en difficulté.

A ce titre, les objectifs en faveur de ces publics doivent pouvoir être **déclinés au regard des caractéristiques de l'occupation du parc** et des évolutions de son fonctionnement et d'une **analyse fine de la situation socio-économique réelle des ménages** à loger (par-delà la seule « priorité » dont ils peuvent bénéficier).

Dans le **cas d'immeubles présentant d'importants dysfonctionnements**, des démarches spécifiques doivent pouvoir être adoptées – telles que des propositions de relogement aux locataires actuels, des actions spécifiques d'accompagnement social, une identification collective des orientations d'attribution selon les résidences...

Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires

Pour parvenir à cette adaptation des stratégies et actions au regard de la réalité de chaque site, il convient de travailler en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus d'attribution (Etat, collectivités, collecteurs, associations...). Un enjeu fort des futures conventions sera notamment d'introduire davantage de **souplesse dans la gestion des contingents** de réservation, que ce soit à travers : la mise à disposition temporaire de droits de réservation, l'animation d'instances collégiales de rapprochement offre/demande, ou la mise en place de mécanismes de compensation entre tous les réservataires.

Cette souplesse doit notamment permettre de **développer sensiblement les mutations** au sein du parc social, les bailleurs sociaux ne pouvant, sur leur seul contingent et leurs seuls moyens, faire face aux besoins de logement, au travail et aux coûts que cela signifie.

Assurer l'opérationnalité des politiques et dispositifs développés localement, au regard de la représentation locale des acteurs et de la nécessité économique d'éviter toute vacance

Pour les organismes de logement social, la dimension opérationnelle des stratégies retenues dans le cadre des partenariats locaux est essentielle. Ainsi, les actions développées devront **impliquer l'ensemble des parties** à l'œuvre dans les processus d'attribution et obéir à des **modalités lisibles**. Il s'agit en effet de tenir compte de la réalité du tissu des organismes : les Entreprises Sociales de l'Habitat ou les Offices (inter)départementaux pourraient être amenés à composer avec une diversité d'approches, selon les intercommunalités sur lesquelles ils disposent de patrimoines. Des règles de fonctionnement trop sophistiquées viendraient donc mettre à mal l'efficacité générale des politiques développées localement.

Ce **pragmatisme dans l'opérationnalité** des futures conventions doit également permettre de ne pas générer de vacance supplémentaire, liée aux délais des procédures de relocation ou à des critères de peuplement trop stricts, inadaptés pour permettre l'attribution rapide du logement.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS

Penser le travail sur les attributions en lien étroit avec la diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire

Ces vingt dernières années, la recherche d'équilibres sociaux dans les quartiers, communes et agglomérations s'est davantage traduite par des actions de diversification de l'offre de logement que par des politiques claires et partagées en matière d'attribution. Pour autant, il convient de ne pas tomber dans l'excès inverse. Ainsi, **politiques d'attribution et politiques de diversification de l'offre doivent être considérées comme les deux piliers indissociables d'une même stratégie** de renforcement de la mixité sociale dans les villes.

Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif, des locataires

En dernier lieu, rappelons que l'amélioration des équilibres sociaux d'un territoire est un processus complexe et relativement lent au regard des taux de rotation actuels dans le parc social et de la réalité socio-économique. Par conséquent, les stratégies retenues dans chaque territoire ne pourront faire l'impasse **sur des politiques d'accompagnement volontaristes face aux difficultés sociales des habitants ou de vie collective dans les résidences et quartiers**. D'où la nécessité, encore une fois, de penser conjointement l'ensemble des leviers utiles au meilleur fonctionnement du site et à l'insertion durable de ses habitants, depuis le renforcement des moyens pour prévenir les impayés et les expulsions jusqu'aux actions indispensables pour **assurer la sécurité** des habitants comme des personnels qui s'impliquent sur ces territoires.



En résumé, les organismes de logement social voient dans le volet attribution des nouveaux contrats de ville un outil supplémentaire pour améliorer le fonctionnement de ces quartiers. Pour les bailleurs sociaux, la mise en place de cet outil est l'occasion de rappeler :

- Leur **expertise quant à la vie des sites** dont ils ont pour partie la gestion ;
- Leur **engagement dans l'accès au logement des publics prioritaires** ;
- Leur **dépendance à l'égard des réservataires** ;
- Leurs **enjeux d'organisation et de gestion**, notamment en termes de vacance ;
- La nécessité **d'objectiver et de partager les réalités, aux différentes échelles** (des besoins de rééquilibrage inter-quartiers et intra-quartier), en usant du levier de la **politique de l'offre** et de celui de la **politique d'attribution** ;
- Le **besoin de cohérence entre les différentes politiques intercommunales** (Conférence, Convention, PLH...) ainsi qu'avec les engagements des différents réservataires ;
- L'impératif **d'une politique d'accompagnement** (accompagnement social individuel, gestion urbaine et sociale de proximité, politique de la Ville) en parallèle de l'affirmation d'une politique locale sur les attributions.

LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE

ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante des organismes Hlm franciliens. Les principaux enjeux remontés par les bailleurs sociaux concernent notamment :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur ;
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers ;
- le trafic de stupéfiants ;
- l'occupation des parties communes ;
- les squats de logements ;
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme ;
- les véhicules épaves ou « en voie d'épavisation » ;
- les incivilités.

Ces diverses atteintes aux personnes et aux biens ont des conséquences non négligeables sur l'activité quotidienne des organismes Hlm. Elles alimentent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Les actes de vandalisme sur le patrimoine génèrent un surcoût d'entretien qui se répercute sur le budget du bailleur et sur les charges des locataires. Enfin, les actes d'agression amènent le personnel à exercer son droit de retrait et remettent ainsi en cause la présence des agents de proximité sur le terrain.

Ces constats d'insécurité engagent la responsabilité de l'ensemble des partenaires – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants – tous co-responsables de la situation des quartiers. C'est pourquoi, il est essentiel de réaffirmer la **nécessité d'aborder collectivement ces problèmes**, tout en clarifiant le rôle de chacun des acteurs et l'organisation des responsabilités.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

QUELQUES ÉLÉMENTS DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Les obligations des bailleurs en matière de sécurité sont régies notamment par l'article L4121 du **Code du travail** qui vise à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Au titre des dispositions de l'article 1719 du **Code civil**, le bailleur social est également tenu d'« assurer au locataire la jouissance paisible du logement ».

D'autre part, la **loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995** rend obligatoire certaines mesures de prévention situationnelle en définissant une obligation générale de surveillance des immeubles, ainsi que des obligations spécifiques en matière d'éclairage et de contrôle d'accès pour les immeubles en ZUS.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, la **région Ile-de-France constitue une situation à part en matière de sécurité** par rapport au niveau national. Cela se matérialise entre autres, dans l'ancien schéma de la politique de la ville, par **un nombre important de Zones Urbaines Sensibles (ZUS)⁴ et de Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP)**.

⁴ Dans la nouvelle politique de la ville, les ZUS disparaissent au profit des Quartiers Politique de la Ville (QPV)

LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENNELLE

On dénombre ainsi **157 ZUS en Ile-de-France** sur 717 au niveau national, regroupant 11% de la population francilienne, soit une concentration presque deux fois plus forte en Ile-de-France par rapport au niveau national (6.8%)⁵. Si le dispositif des ZUS ne cible pas spécifiquement les questions de sécurité, le rapport de l'ONZUS de 2011 met en évidence **un sentiment d'insécurité plus fort en ZUS qu'ailleurs** : « La délinquance ou les incivilités restent au premier rang des problèmes cités par les habitants des ZUS ».

D'autre part, le territoire francilien est également fortement concerné par la création des ZSP en juillet 2012, avec la mise en place de **17 ZSP en Ile-de-France** sur un total de 64 au niveau national, soit plus d'un quart des ZSP concentrées sur la région Ile-de-France. Ce dispositif visant à l'amélioration de la coordination entre les acteurs (police, justice) et au renforcement des moyens techniques et humains, a aussi montré quelques limites avec notamment la mise en évidence de phénomènes de transferts des difficultés d'un site à l'autre.

L'Observatoire des faits d'incivilité de l'USH réalise chaque année une enquête auprès des bailleurs pour recenser les faits d'agression du personnel et le vandalisme sur le patrimoine. Ainsi, **en Ile-de-France, plusieurs centaines d'agressions de salariés ont été recensées en 2013, donnant lieu à plusieurs milliers de jours d'arrêt de travail**. En raison du faible taux de réponse des organismes Hlm⁶, ces données ne reflètent pas l'ampleur du phénomène dans sa globalité – à ce titre, il est essentiel de pouvoir être en mesure de mieux qualifier les problèmes et pour cela de disposer d'outils performants en matière de « reporting » et d'observation – mais illustrent néanmoins une préoccupation majeure des bailleurs sociaux du territoire francilien.

Face à ce contexte, **certains organismes Hlm ont progressivement élargi l'éventail de leurs actions**. D'une gestion de droit commun visant à assurer la tranquillité résidentielle, à préserver le patrimoine et à veiller aux bonnes conditions de travail des personnels, des bailleurs ont été contraints d'aller vers une prise en charge d'actions plus directement liées aux questions de sécurité. Les organismes ont ainsi généralement revu à la hausse **leur implication dans les partenariats locaux** avec la Police, la Justice et les collectivités locales, dès lors qu'ils le pouvaient. La question de la sécurité a également amené certains organismes Hlm à créer des **postes de référents « tranquillité-sécurité »** et à développer en interne des **observatoires pour enregistrer les faits d'incivilité et de délinquance sur leur patrimoine**. Pour d'autres, cela s'est traduit par un investissement dans des **actions de prévention situationnelle** (vidéo-protection, contrôles d'accès des parties communes, portes anti-intrusion...). Enfin, dans des situations plus extrêmes où les réponses des territoires se sont avérées insuffisantes au regard des enjeux, certains organismes ont dû recourir à **des dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage**.

Ce glissement dans la responsabilité portée par les organismes vient pallier un déficit de l'action publique pour faire face aux problèmes rencontrés dans les sites les plus sensibles. Faut-il dire que la puissance publique mobilisée à la hauteur des besoins réels, les organismes Hlm se trouvent contraints de rechercher des solutions pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Ce constat souligne la nécessité de **regagner de la lisibilité dans le rôle des différents partenaires** et de **renforcer leur coopération afin de gagner en efficacité et de faire effectivement reculer les phénomènes d'insécurité**.

⁵ Source : Insee, recensement de la population 2006

⁶ 16% des organismes franciliens ont répondu à l'enquête de l'Observatoire des faits d'incivilités en 2013

PROPOSITIONS DES ORGANISMES HLM

Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux

Les organismes Hlm identifient deux principaux axes de travail pour lutter contre l'insécurité. Il s'agit de distinguer d'une part les actions visant à gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et d'autre part les actions relevant de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les incivilités.

Clarifier les rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens

Le premier axe de travail consiste à rendre lisibles les procédures à mettre en œuvre en cas d'atteintes à la sécurité, telles que les agressions de personnel, les entraves à la libre circulation, les occupations illégales de logements et de parties communes, etc.

A ce titre, les organismes Hlm souhaitent travailler avec la Police et la Justice pour clarifier et uniformiser un certain nombre de pratiques en matière de :

- **Modalités de dépôt de plainte** : en cas d'agression du personnel, définir des procédures simplifiées et sécurisées permettant d'éviter les temps d'attente et d'assurer une certaine discrétion (prise de rendez-vous, domiciliation à l'une des adresses du bailleur), garantir l'effectivité du recueil de la plainte et la non-transformation en main courante, et enfin informer le plaignant du suivi de l'affaire.
- **Modalités d'échanges d'informations** : orienter les agents de police vers des référents intermédiaires ou vers les responsables des bailleurs en cas de besoin d'information, afin d'éviter que les agents de proximité du bailleur soient directement en contact avec la police sur le terrain, les protégeant ainsi d'éventuelles représailles.
- **Rupture de bail en procédure civile pour « trouble de jouissance »** : en cas de trafic de stupéfiants par un locataire identifié, il est nécessaire que le bailleur obtienne la copie du jugement indiquant précisément le nom du locataire et le lieu du trafic, afin de pouvoir engager la procédure civile de rupture du bail.
- **Traitement des occupations de parties communes** : élaborer un fichier exhaustif du phénomène, avec son importance, sa localisation, son évolution et le partager avec les services de police pour cibler au mieux les objectifs et la priorisation des actions.
- **Prise en charge des véhicules-épaves ou « en voie d'épavisation »** : élaborer un processus organisationnel couvrant toute la chaîne de traitement, depuis le signalement jusqu'à l'enlèvement, en clarifiant le rôle de chacun des acteurs.

Améliorer le cadre de vie et lutter contre les incivilités

Un deuxième axe de travail pour améliorer la situation en matière de tranquillité résidentielle et de sécurité revient à **traiter les questions de « vivre ensemble »**. En la matière, les partenariats locaux sont incontournables pour renforcer des dispositifs de gestion urbaine de proximité, de développement social et urbain, d'insertion professionnelle et de sensibilisation des locataires. **Privilégier une approche globale** en mettant des moyens sur la prévention sociale de la délinquance (éducation, santé, emploi...) permet d'**agir sur les causes de l'insécurité**.

PROPOSITIONS DES ORGANISMES HLM

Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux

Les organismes Hlm identifient deux principaux axes de travail pour lutter contre l'insécurité. Il s'agit de distinguer d'une part les actions visant à gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et d'autre part les actions relevant de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les incivilités.

Clarifier les rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens

Le premier axe de travail consiste à rendre lisibles les procédures à mettre en œuvre en cas d'atteintes à la sécurité, telles que les agressions de personnel, les entraves à la libre circulation, les occupations illégales de logements et de parties communes, etc.

A ce titre, les organismes Hlm souhaitent travailler avec la Police et la Justice pour clarifier et uniformiser un certain nombre de pratiques en matière de :

- **Modalités de dépôt de plainte** : en cas d'agression du personnel, définir des procédures simplifiées et sécurisées permettant d'éviter les temps d'attente et d'assurer une certaine discrétion (prise de rendez-vous, domiciliation à l'une des adresses du bailleur), garantir l'effectivité du recueil de la plainte et la non-transformation en main courante, et enfin informer le plaignant du suivi de l'affaire.
- **Modalités d'échanges d'informations** : orienter les agents de police vers des référents intermédiaires ou vers les responsables des bailleurs en cas de besoin d'information, afin d'éviter que les agents de proximité du bailleur soient directement en contact avec la police sur le terrain, les protégeant ainsi d'éventuelles représailles.
- **Rupture de bail en procédure civile pour « trouble de jouissance »** : en cas de trafic de stupéfiants par un locataire identifié, il est nécessaire que le bailleur obtienne la copie du jugement indiquant précisément le nom du locataire et le lieu du trafic, afin de pouvoir engager la procédure civile de rupture du bail.
- **Traitement des occupations de parties communes** : élaborer un fichier exhaustif du phénomène, avec son importance, sa localisation, son évolution et le partager avec les services de police pour cibler au mieux les objectifs et la priorisation des actions.
- **Prise en charge des véhicules-épaves ou « en voie d'épavisation »** : élaborer un processus organisationnel couvrant toute la chaîne de traitement, depuis le signalement jusqu'à l'enlèvement, en clarifiant le rôle de chacun des acteurs.

Améliorer le cadre de vie et lutter contre les incivilités

Un deuxième axe de travail pour améliorer la situation en matière de tranquillité résidentielle et de sécurité revient à **traiter les questions de « vivre ensemble »**. En la matière, les partenariats locaux sont incontournables pour renforcer des dispositifs de gestion urbaine de proximité, de développement social et urbain, d'insertion professionnelle et de sensibilisation des locataires. **Privilégier une approche globale** en mettant des moyens sur la prévention sociale de la délinquance (éducation, santé, emploi...) permet d'**agir sur les causes de l'insécurité**.

LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENNELLE

Par ailleurs, le renforcement du partenariat local peut également passer par :

- Faciliter les contacts réguliers entre commissariats et organismes Hlm (ex : un annuaire actualisé de correspondants locaux) ;
- Assurer la présence des bailleurs dans les instances locales de concertation (CLSPD, GLTD).

Affiner les outils d'observation et renforcer l'accompagnement des personnels

De leur côté, les organismes Hlm devront **renforcer leurs capacités d'observation des phénomènes** d'incivilités et de délinquance en affinant les outils existants. Il est important d'être en mesure d'alimenter un « reporting » au plus proche de la réalité et d'harmoniser les pratiques des organismes en la matière. Il s'agit par exemple d'encourager les organismes Hlm à **déposer plainte systématiquement lors des agressions de personnels**.

Les organismes sont également invités à former leur personnel à la gestion des conflits et à **prévoir un accompagnement psychologique** en cas d'agression.

ENJEUX ET CONTEXTE

Démarche partenariale et territorialisée, la **Gestion Urbaine de Proximité (GUP) vise le bon fonctionnement urbain et social des quartiers** pour améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants mais aussi assurer la pérennité des « investissements » : patrimoine bâti, espaces et équipements publics, etc. Emergée au début des années 80, la gestion urbaine de proximité s'est progressivement étendue jusqu'à se généraliser dans les opérations financées par l'ANRU. Elle implique d'**adapter les modalités de gestion tant des organismes Hlm que des collectivités et de l'ensemble des acteurs urbains, aux spécificités patrimoniales, urbaines et sociales** de territoires resserrés. L'abattement de 30% sur la TFPB a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance. La GUP requiert un partenariat fort parfois difficile à monter qui devra être poursuivi ou initié à l'avenir dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.

Les organismes Hlm sont au cœur de ces démarches partenariales. Massivement impliqués dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis leur création, ils mettent en place des solutions adaptées pour pallier certaines difficultés rencontrées en matière :

- D'incivilité et de vandalisme sur le patrimoine, les équipements, les parties communes et espaces extérieurs ;
- D'entretien et de maintenance des équipements, parties communes, espaces extérieurs et espaces verts, stationnement, ... ;
- De gestion des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif.

L'intervention sur les formes urbaines et les espaces publics permet d'apporter certaines réponses à ces problèmes, la GUP est une **démarche complémentaire dont la temporalité permet une amélioration de la qualité de service plus immédiate**. Pour être efficaces et durables, les démarches de GUP doivent impliquer les habitants comme acteurs à part entière. Si chaque démarche GUP est spécifique, les organismes Hlm identifient plusieurs leviers essentiels à activer pour leur réussite.

PROPOSITIONS DES ORGANISMES HLM

Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche

La mise en place de démarche partenariale de GUP impose en préalable de procéder à un diagnostic initial pour cibler et circonscrire les problématiques et établir un plan d'actions. Ce plan d'actions devra identifier les objectifs, chiffrer les actions et déterminer les outils de mesure. Pour assurer le suivi ou l'ajustement de ce plan d'actions, il est indispensable de **structurer un dispositif partenarial de veille partagée entre acteurs**, par le biais par exemple de diagnostics en marchant.

Il est également fondamental de **formaliser l'ensemble des engagements** en termes d'action, de pilotage, d'animation, d'investissement **dans une convention** définissant le rôle et les objectifs de chaque acteur et de chaque instance. Enfin, la **coordination et l'animation de la démarche doivent être identifiées** et assurées par un professionnel clairement mandaté.

Renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers

Dans le cadre d'une démarche partenariale, il apparaît essentiel que les acteurs impliqués : EPCI, Ville, organismes Hlm, Police... s'accordent sur l'importance de la coopération entre leurs services pour une plus grande réactivité sur le terrain. Cette coopération renforcée implique en amont, **la clarification et le partage entre les différents acteurs de leurs responsabilités respectives** sur le terrain pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces

Dans les quartiers prioritaires, de nombreux espaces sont restés sans fonction spécifique et ont généré des usages imprévus qui peuvent se révéler gênants, tant pour les habitants que pour les différents acteurs urbains. La réorganisation des statuts qui consiste à **mettre en cohérence l'usage avec la gestion (qui ?) et la gestion avec la propriété (qui est propriétaire du foncier ?) est un préalable**. C'est d'une part la garantie que chaque espace soit effectivement géré par la collectivité, les organismes Hlm ou tout autre acteur, c'est d'autre part l'occasion d'interroger certains espaces pour en réduire les conflits d'usages, le morcellement ou encore le dimensionnement en les réinvestissant différemment. A cette fin, **les organismes Hlm encouragent notamment les procédures foncières** qui permettent la mise en cohérence de l'usage avec la propriété pour in fine, améliorer la gestion.

Définir une politique globale à décliner localement

Un des objectifs de la politique de la ville consiste à ramener les quartiers concernés dans le « droit commun », c'est-à-dire vers un fonctionnement normalisé ne nécessitant plus de moyens spécifiques. Cet objectif, s'il semble sur certains territoires trop lointain, implique que l'ensemble des acteurs se mobilise en ce sens. Alors que les contrats de ville sont désormais intercommunaux – sauf pour les communes isolées- il semble **indispensable que la réflexion sur la gestion ne se cantonne pas à ces seuls quartiers et ne génère pas de différenciation qui obère le retour au droit commun**.

Les organismes Hlm engagent donc leurs partenaires, et notamment les villes et les EPCI, à **construire des démarches de GUP d'échelle intercommunale** (procédures, objectifs, pilotage) **qui assurent une cohérence territoriale et fassent l'objet de déclinaison dans les quartiers**. Cette déclinaison permettra d'adapter les interventions en matière de gestion urbaine de proximité aux spécificités de chaque quartier.

- **Dans les quartiers concernés par un nouveau programme de renouvellement urbain**, tout au long du processus de conception, mais également une fois les projets livrés, l'ensemble des partenaires doit veiller à corriger les effets de conception identifiés comme pénalisants. Il est fondamental d'adapter les niveaux d'intervention aux spécificités des nouveaux espaces. Les projets urbains doivent par ailleurs évoluer au fur et à mesure de leur mise en œuvre, afin que les opérations livrées progressivement prennent en compte l'évolution des usages dans le temps long du projet.
- **Dans les quartiers déjà rénovés**, un travail collectif doit être réalisé pour déterminer le niveau de gestion à assurer, prenant en compte le fonctionnement nouveau induit par la rénovation urbaine mais également l'accompagnement éventuel des habitants dans l'appropriation des transformations.
- Enfin, **les secteurs non rénovés** devront quant à eux faire l'objet d'un projet de gestion permettant de maintenir une qualité de vie satisfaisante, d'éviter les phénomènes de « déclassement » liés à la proximité des secteurs rénovés, et éventuellement de préparer les interventions urbaines à venir.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Associer et accompagner les habitants

Les habitants des quartiers doivent être considérés avant tout comme **habitants de la ville, acteurs des quartiers**. Ils sont au cœur de la cible des démarches GUP. A ce titre, leur mobilisation dans le pilotage et le suivi de la démarche GUP est essentielle pour répondre efficacement à leurs attentes.

Les démarches GUP, à trop vouloir se concentrer sur la gestion technique, peuvent parfois oublier la gestion sociale des quartiers. Les mutations urbaines provoquées par les PRU, ou plus simplement les évolutions de gestion liées aux réajustements impliqués par la GUP, demandent un accompagnement des habitants.

Cet accompagnement, pour être efficace et permettre une réelle appropriation par les habitants des nouveaux équipements, espaces, services...**doit s'inscrire dans la durée**. Les expériences d'actions ponctuelles de sensibilisation au tri sélectif par exemple, ont montré leur faible efficacité et la nécessité d'une répétition régulière. Les insuffisances ou défauts d'accompagnement se traduisent pour les acteurs urbains par des efforts de gestion renforcés : nettoyage des abords des locaux poubelles, entretien des espaces verts, stationnement sauvage, dégradation des accès et limites de propriété... **Les organismes Hlm attendent que les démarches GUP comportent un volet accompagnement social adapté aux besoins des habitants et des projets.**

ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

Sur les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes Hlm sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Cela étant, pour répondre de façon efficace et en profondeur à ces problématiques sociales, il semble nécessaire aussi de promouvoir un maximum, au cœur même des quartiers, la création d'activité et d'emploi.

Les organismes Hlm partagent donc les objectifs politiques du gouvernement de **faire du développement économique un des piliers de la nouvelle politique de la ville**. La lutte contre le chômage que l'État engage sur les quartiers prioritaires est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation. Au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, les organismes partagent l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Les organismes Hlm et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ont contribué depuis les années 1980 au développement socio-économique des territoires. Des coopérations ont été développées entre nos deux secteurs, montrant qu'il est possible d'agir ensemble pour répondre à de multiples enjeux, que ce soit la création d'activités économiques et de nouveaux services, la revitalisation du lien social, le développement durable, ou encore l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces coopérations ont connu un développement fort lors de la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 5% des heures de travail réalisées. D'autres collectivités territoriales, et notamment la Région Ile-de-France, conditionnent l'octroi de subventions à la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux. Les organismes Hlm vont donc continuer à générer un grand nombre d'heures d'insertion à travers leurs marchés, parfois même au-delà des attentes exprimées par les pouvoirs publics.

L'action des organismes Hlm pour le développement économique et l'Insertion par l'Activité Economique repose sur cinq axes principaux :

- **par leur capacité de commande**, en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance qu'ils engagent, les organismes Hlm contribuent à la création d'activité sur les territoires ;
- **le recrutement** de postes en contrat classique (CDD/CDI), d'emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi ;
- **la mise en place des clauses d'insertion** dans les marchés de travaux ;
- **la mise à disposition de locaux commerciaux** pour l'installation d'activités ;
- **le soutien aux initiatives locales**, avec les habitants et le tissu associatif.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Quelques données chiffrées

1 500 marchés publics et privés ont été obtenus par les SIAE en Ile-de-France, pour un total de 42 millions d'euros. Les bailleurs sociaux représentent 22% des commanditaires de ces marchés⁷.

Au niveau national, 68% des investissements en rénovation urbaine au titre du PNRU relèvent de la maîtrise d'ouvrage Hlm. Au total 12,4 millions d'heures d'insertion ont été réalisées, dont 77 % sur les opérations d'habitat⁸. En Ile-de-France, il a été dénombré 4,7 millions d'heures d'insertion dans 103 projets de rénovation.

195 emplois d'avenir ont été recrutés par les organismes Hlm en 2013 en Ile-de-France, dont la moitié (51%) réside en ZUS⁹ (cf. convention Etat-AORIF du 15 mai 2013).

Démarches RSE et politiques d'achat socialement responsable

Certains organismes font le choix d'intégrer dans leurs orientations stratégiques les actions en faveur de l'IAE, par exemple au sein de démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Ils privilégient ainsi des politiques d'achat socialement responsable qui permettent de prendre en compte des dimensions sociales et environnementales.

PROPOSITIONS DES ORGANISMES HLM

Les attentes des organismes Hlm en matière de développement économique

La lutte contre le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour les organismes Hlm qui peuvent y contribuer avec les pouvoirs publics.

Emplois aidés et dispositifs de retour à l'emploi

Il a été estimé un potentiel d'embauche de 500 emplois d'avenir par les organismes Hlm franciliens en 3 ans (cf. convention Etat-AORIF signée le 15 mai 2013). Les organismes Hlm participent également à des dispositifs de retour à l'emploi qui visent à former des personnes en recherche d'emploi ou en insertion, à des métiers sur lesquels les organismes ont des besoins forts de recrutement (gardiens d'immeubles, responsables de site).

Déployer les services publics de l'emploi et encourager la mobilité professionnelle

Les organismes Hlm partagent les objectifs du gouvernement de s'assurer de la présence des services publics de l'emploi sur tous les quartiers pour accompagner les demandeurs d'emploi et notamment les jeunes qui pour beaucoup peinent à rentrer dans le marché du travail. Ils partagent également l'objectif de désenclaver les quartiers par le développement des réseaux de transports publics et en encourageant les habitants à être mobiles dans leurs recherches d'emploi.

⁷ DIRECCT IDF - 2012

⁸ ANRU - 2012

⁹ Enquête USH - Juin 2014

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutenir l'entrepreneuriat local, favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité

Les organismes peuvent contribuer à soutenir l'installation d'activités et de commerces en mettant à disposition des locaux à prix abordable, que ce soit pour des commerces de proximité, des entreprises locales, mais aussi des services (crèches...) ou activités associatives. Cela nécessite au préalable une analyse fine des besoins afin de limiter le risque de vacance des locaux en pied d'immeubles, car cela aurait alors un effet contreproductif et participerait à la dépréciation du site, ce qui doit être évité au maximum.

Le FEDER, dans son axe prioritaire n°1, prévoit une enveloppe financière, à laquelle les organismes Hlm et collectivités peuvent prétendre, pour renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires (OT9/OS2) par la construction, l'aménagement ou la rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales.

Clauses sociales et coopérations avec les structures d'insertion par l'activité économique

En volume nous assistons à une augmentation mécanique du nombre d'heures d'insertion générées par les organismes Hlm : avec l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations ANRU, puis maintenant sur les marchés de travaux pour des opérations qui bénéficient de financements de la région Ile-de-France (art. 15 de la délibération du 10 février 2011) et avec d'autres collectivités qui ont introduit ce type de dispositions.

Pour autant, les organismes Hlm se retrouvent aujourd'hui confrontés à **des difficultés de mise en œuvre**. De plus en plus de structures en charge de l'AMO (ou « facilitateurs ») pour la mise en œuvre des clauses demandent aux organismes Hlm de financer le suivi à hauteur de 1€ à 1,5€ par heure d'insertion. Ces demandes sporadiques se généralisent en Ile-de-France. Cela pourrait avoir pour conséquence de freiner fortement le développement des heures d'insertion, car les organismes s'interrogent de devoir, en plus d'être des maîtres d'ouvrages qui vont générer des heures, payer l'ingénierie de mise en œuvre et le suivi de ces heures.

Il semble indispensable que la question du financement des structures en charge de l'accompagnement et du suivi de ces clauses d'insertion soit prise en considération par les collectivités territoriales et les pouvoirs publics. Les organismes Hlm estiment qu'**il est nécessaire de construire ou consolider les dispositifs d'appui locaux qui assurent l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des entreprises mandataires**, mais aussi le chaînage des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires, en articulation avec les autres dispositifs d'accès à l'emploi et d'insertion par l'activité économique.

Cela paraît d'autant plus nécessaire que les organismes sont a priori favorables pour certains à élargir leurs coopérations avec les structures de l'IAE et ce, sur des champs très divers : des actions qui visent à la sensibilisation des locataires aux économies d'énergie, à la création de jardins familiaux ou de jardins partagés, au développement de politiques d'achat responsable qui vont contribuer à privilégier des coopérations avec des structures de l'IAE quant à certaines prestations (remplacement des personnels de proximité, exécution de travaux de rénovation...). Ces différentes actions s'appuient sur des partenariats locaux et sur l'implication des habitants qui sont des éléments structurants pour la réussite des projets.

ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La politique de rénovation urbaine a donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Le réinvestissement politique et urbain au sein de ces territoires est désormais visible. Les projets ont permis d'améliorer incontestablement la vie quotidienne de nombreux citoyens franciliens et ont enclenché des dynamiques fortes qui vont contribuer à façonner le futur Grand Paris.

Toutefois, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'aura pas permis de traiter la totalité des handicaps urbains dont souffrent les quartiers. Les résultats sont très fragiles et hétérogènes selon les sites et contextes locaux. Peu de sites ont atteint un seuil de transformation irréversible et la diversification urbaine, après avoir été préparée par le PNRU¹, reste à concrétiser. Dans un contexte économique et social défavorable, la rénovation urbaine en Ile-de-France bute sur un certain nombre d'obstacles, sociaux et urbains, qui font de certains quartiers « ANRU », des quartiers encore à part dans la métropole. Le morcellement communal, l'implantation des grandes emprises industrielles et commerciales, la présence de fortes coupures liées aux infrastructures, renforcent les handicaps en matière de qualité urbaine et environnementale, ainsi que le sentiment d'isolement de certains quartiers.

La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée. Aussi y-a-t-il nécessité de persister dans l'intégration des quartiers à la ville, dans leur diversification urbaine et dans le soutien à la mobilité des ménages. Ceci implique la construction de projets de territoires intégrés, participatifs et solidaires.

La prochaine génération de projets de renouvellement urbain devra, dans un contexte institutionnel en forte évolution, permettre de dépasser les limites du PNRU et adapter le modèle national d'intervention au contexte particulier de la région Ile-de-France. Le NPNRU devra être en Ile-de-France **un levier puissant pour relancer les projets d'aménagement urbain et contribuer fortement à la politique de production de logements** et de requalification du parc social existant.

SITUATION ACTUELLE DES QUARTIERS

Avec 106 conventions ANRU couvrant 90 communes et 125 quartiers, le PNRU en Ile-de-France a permis de générer 16 milliards d'euros d'investissement (35% de l'investissement national) pour 4,5 milliards d'euros de subventions ANRU (38% de l'enveloppe nationale). Le programme est pour la moitié réalisé et s'achèvera sur la période 2014/2018.

L'impact du PNRU sur le parc de logements en Ile de France à fin 2013 est le suivant :

- 27 000 logements locatifs neufs ont été livrés sur 40 500 logements programmés ;
- 61 000 logements ont été réhabilités sur 88 000 logements programmés ;
- 78 000 logements ont été résidentialisés sur 122 000 logements programmés.

À noter qu'en termes de logements neufs, une proportion significative de logements à bas loyer aura été produite (66% de PLAI et PLUS-CD et 34% de PLUS), contribuant ainsi à maintenir et renouveler une offre de qualité au profit des ménages les plus modestes.

Au-delà de l'amélioration et du renouvellement du parc existant, les projets de rénovation urbaine d'Ile-de-France, au titre du programme actuel, vont également permettre de créer une offre additionnelle de 25 000 logements, dans le cadre des stratégies de diversification (logements en accession à la propriété, logements locatifs libres, logements intermédiaires). A fin 2013, environ 15 000 logements ont été réalisés, 10 000 restant à construire sur les prochaines années.

PRÉCONISATIONS RÉGIONALES POUR LA POURSUITE DE L'INTÉGRATION URBAINE DES QUARTIERS

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc Hlm existant, soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre Hlm récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains, quatre orientations majeures méritent d'être soulignées.

Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales, mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques

Dans le PNRU, les organismes Hlm se sont donnés les moyens d'être de vrais opérateurs urbains au côté des collectivités locales. Ils ont mobilisé de l'ingénierie, adapté leur organisation et leurs compétences, réalisé les arbitrages patrimoniaux et financiers nécessaires. Ils se sont également révélés être des opérateurs de la mixité urbaine en s'appuyant sur leurs compétences en accession sociale.

Les bailleurs sont aussi des partenaires de la sécurité publique, des acteurs économiques et sociaux dans les quartiers et, bien entendu, ils jouent un rôle central dans le bon fonctionnement des quartiers avec leurs équipes de proximité. Cette capacité d'intervention large va les amener à accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents volets des futurs contrats de ville. Pour cela, ils doivent être associés au premier cercle des acteurs du contrat de ville, depuis le niveau des axes stratégiques, jusqu'à celui plus opérationnel des conventions d'application.

Leur rôle dans le NPNRU doit être réaffirmé pour qu'ils puissent faire les bons arbitrages dans un contexte financier plus contraint. Il est important qu'ils soient associés par les collectivités locales dès la première phase d'élaboration des projets de renouvellement urbain.

Dans la perspective du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la priorité, parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sera donnée aux situations les plus critiques nécessitant des transformations lourdes. À ces quartiers Hlm s'ajouteront ceux concernés par les copropriétés dégradées. La possibilité ouverte par la loi d'accompagner des interventions plus légères, hors convention ANRU, permettra d'améliorer le cadre de vie de quartiers se trouvant dans des situations moins critiques aux plans urbain et de l'habitat.

L'intégration des PRU dans le programme local de l'habitat (PLH) et le plan local d'urbanisme (PLU), prévue par la loi, permettra de mieux **positionner les quartiers dans les agglomérations et leur offre immobilière par rapport aux secteurs d'urbanisation nouvelle** (une synergie avec le Grand Paris est

LES PROJETS URBAINS

à rechercher). Ceci implique le pilotage de politiques et d'actions cohérentes et coordonnées depuis l'échelle de l'agglomération jusqu'à celle de la proximité, pour sortir de politiques de quartiers trop déconnectées des politiques locales de droit commun et enfermées dans une solidarité territoriale limitée. Le cadre fixé par la loi va dans ce sens.

La **conception stratégique des projets intégrés des contrats de ville et des interventions urbaines** soutenues par l'ANRU doit être **pensée à des échelles supra-communales** (et dans certains cas à des échelles qui dépassent les EPCI constitués), compte tenu de la nécessité absolue de penser la résolution des dysfonctionnements sur bon nombre de thématiques (politique de l'habitat, développement économique, mobilité, accès aux services publics) en sortant du cadre trop exigü des communes, mais également de la proximité forte de certains grands quartiers entre eux (boucle nord des Hauts-de-Seine, territoires de la Seine Saint-Denis, vallée de la Seine / vallée de la Marne dans le 94...).

Cohérence des politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm

Point faible des PRU dans une majorité des sites, cette cohérence se heurte à une vraie difficulté, liée au fait que l'offre existante à bas loyer et les structures d'hébergement sont localisées, principalement, dans ces quartiers. Cette difficulté est renforcée par la complexité du système d'attribution.

La volonté de faire évoluer la **spécialisation sociale** de ces quartiers, implique le développement massif d'une offre très accessible pour les ménages défavorisés hors des quartiers prioritaires. La poursuite de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers pour plus de mixité sociale et urbaine induit **une reconstruction du parc hors des quartiers**, ou de façon exceptionnelle sur site, en lien avec la stratégie de diversification urbaine. Le rééquilibrage et la reconstitution de l'offre Hlm doivent être intégrés dans les contrats de ville et les politiques locales de l'habitat comme un enjeu majeur et doivent faire l'objet d'une anticipation pour reconstituer avant de démolir.

Les processus de **spécialisation résidentielle** sont très puissants en Ile-de-France et frappent particulièrement les grands quartiers, aujourd'hui en renouvellement urbain. Ce phénomène n'est sans doute pas l'apanage des seuls quartiers d'habitat social, puisque des quartiers anciens, voire des territoires pavillonnaires relativement récents, connaissent également des dynamiques inquiétantes (précarisation, divisions incontrôlées des logements, arrivée de marchands de sommeil...).

La mise en place des contrats de ville, et par la suite des futures conventions ANRU, sera l'occasion de poser, à la bonne échelle territoriale, un **diagnostic des processus de spécialisation** à l'œuvre et de contribuer à l'organisation des acteurs publics pour les enrayer.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain et les conventions d'application des contrats de ville pour les autres quartiers devront soutenir, dans les sites où le marché l'autorise, une amplification de la dynamique de changement par des actions de diversification de l'habitat. **L'accession sociale sécurisée** doit être privilégiée car elle permet de **diversifier les statuts d'occupation pour fluidifier les parcours résidentiels**, tout en mettant en place un dispositif de sécurisation des acquéreurs. Elle donne à des ménages modestes la possibilité de sortir du statut locatif. Elle permet à la fois de stabiliser les ménages les plus autonomes, mais aussi d'attirer de nouvelles populations (en moyenne,

30% sont originaires du quartier et 50% de la commune, et sont essentiellement des primo-accédants, soit 8 à 9 ménages sur 10).

La poursuite du développement de ce produit nécessite aujourd'hui une mobilisation plus coordonnée du réseau des acteurs au sein des territoires et une inscription dans un projet de territoire avec des stratégies partagées et des visions à long terme, orientant les interventions et opérations sur ces quartiers.

Promouvoir l'intensification et la densification

La mobilisation du foncier résiduel situé dans les grands quartiers d'habitat social et à leurs franges va permettre de concrétiser les logiques d'intensification urbaine et de densification là où le contexte le permettra. Il est en effet connu que les grands quartiers d'habitat social qui apparaissent denses, présentent souvent des densités réelles bien inférieures à des tissus faubouriens plus traditionnels. En effet, la densité moyenne de certaines grandes « anciennes ZUS » bien localisées en Ile-de-France est d'environ 60 logements par hectare, là où des tissus urbains constitués en première couronne connaissent des densités de près de 100 logements / ha, chiffre qui peut atteindre 140 logements pour certaines communes, voire 150 à 200 logements / ha dans certains arrondissements parisiens.

L'expérience des projets soutenus par l'ANRU en Ile-de-France a démontré qu'il était tout à fait possible de combiner enjeux de renouvellement urbain des grands quartiers d'habitat et de production d'une nouvelle offre de logements, afin de répondre aux problématiques de développement de la Région Capitale.

La recherche d'intensification à la bonne échelle sera un des objectifs incontournables que l'ANRU poursuivra avec les porteurs de projet sur les territoires qui s'y prêtent en Ile-de-France. Cette intensification permettra à certains quartiers de stopper leur mono-fonctionnalité et de voir se développer des services et des dessertes en transports, favorisant ainsi leur intégration à la ville, voire à une échelle supra-communale.

Intervention sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation)

Les démarches de projet développées au cours de la période précédente dans les quartiers en PRU ne doivent pas se limiter aux quartiers qui vont bénéficier du NPRU.

Dans les quartiers Hlm prioritaires qui ne relèvent pas d'une politique de renouvellement urbain, mais où il faut anticiper les risques de dévalorisation, mener en continu des politiques de mise à niveau, de maintien de l'attractivité et d'un niveau élevé de qualité de service, il est essentiel que les acteurs locaux partagent un projet d'évolution urbaine, de l'habitat et de gestion qui guidera leurs interventions de droit commun. Il est également impératif qu'un tel projet collectif mobilise les acteurs locaux sur les quartiers rénovés qui ne seront pas concernés par le NPRU, et où il faut consolider les acquis, pérenniser les améliorations apportées et valoriser les potentiels de développement dégagés. Ces projets pourront faire l'objet d'une convention d'application territorialisée du contrat de ville sur le volet cadre de vie et vie quotidienne du quartier.

LES PROJETS URBAINS

Certains quartiers Hlm, dont les habitants ont vu leur situation socio-économique s'améliorer ou moins se dégrader, vont sortir de la géographie prioritaire. Néanmoins, une mobilisation doit y être maintenue pour confirmer les améliorations constatées. D'autres quartiers n'entreront pas dans la géographie prioritaire mais ils présentent des signes de fragilité, du fait de la structure de leur parc Hlm qui tend à lui faire jouer un rôle de plus en plus social, ou de la qualité de ce parc, en décrochage par rapport aux normes actuelles et services attendus par les ménages.

Il est important que les contrats de ville identifient ces quartiers comme des "territoires de veille", de façon à ce qu'ils bénéficient de dispositifs de vigilance partenariaux (observatoires, recueil des attentes des habitants et soutien de leurs initiatives, actions préventives de gestion de proximité et de requalification patrimoniale, adaptation des modes de faire aux besoins spécifiques des habitants, prise en compte de l'équilibre social de ces territoires dans les politiques d'attribution, etc.).